

Bulletin du Conseil communal

N° 17



Lausanne

Séance du 8 mai 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 mai 2018

17^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 8 mai 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour 671

Première partie 680

Communications

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 8 mai 2018 pour les Préavis N^{os} 2017/56, 2017/57, 2018/02 et 2018/05 680

Résolution de Mme Alice Genoud du 13 février 2018 adoptée par le Conseil communal suite la réponse à l'interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « Le LED enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens? »..... 681

Question n^o 13 de M. Alain Hubler, déposée le 22 mars 2018 «A propos de la mise en valeur des restaurants lausannois » 682

Réponse à la pétition de M. Benjamin Dwir et consorts, relative aux modifications de trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade 683

Résolution de M. Valéry Beaud et résolution de M. Jean-Michel Dolivo du 9 mai 2017 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? » 684

Report du projet Lavey+ 685

Communication - Dépôts

Pétition au Conseil communal de Lausanne d'Antoine Thalmann et crts "La publicité nuit aussi à notre climat !" (168 signatures) 688

Question écrite de M. Bertrand Picard : « Production d'un nouveau logo pour la Ville. Sa nécessité ? Son coût ? »..... 688

Question de M. Jean-Daniel Henchoz : « Une machine venue d'ailleurs pour une transplantation peu ordinaire aux Plaines-du-Loup » 689

Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise, faut-il municipaliser la FASL, définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ? » 689

Postulat de M. Johan Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier » 689

Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse » 689

Postulat de M. Henri Klunge : « Lausanne en marche » 689

Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « arrivée de la 5G, anticiper l'augmentation des ondes » 689

Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps, la Ville ne peut-elle rien faire ? » 690

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « INEOS et les charges financières et d'image pour la Ville » 690

Élection complémentaire d'un(e) délégué(e) à la Commission permanente des pétitions en remplacement de Mme Caroline Alvarez (Soc.)	690
Questions orales	691
Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles - Réponse aux postulats de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts_« Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » et « Pour un accès libre aux données informatiques publiques »	
Préavis N° 2017/56 du 30 novembre 2017	
Discussion.....	699
Requalification de la route de Berne (RC 601) - Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet	
Préavis N° 2017/57 du 7 décembre 2017	
Discussion.....	702
Plan partiel d'affectation « Prélaz II » concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997 - Abrogation du plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003 - Inscription d'une servitude de passage public à pied, à vélos et autres moyens de mobilité douce en faveur de la Commune de Lausanne sur la parcelle n° 832, plan du 3 mai 2017	
Préavis N° 2018/02 du 25 janvier 2018	
Discussion.....	714
Transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local	
Préavis N° 2018/05 du 8 février 2018	
Discussion.....	718
Deuxième partie	720
Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne : Quel impact sur la commune? »	
Développement.....	720
Discussion.....	720
Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives »	
Développement.....	721
Discussion.....	722
Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité »	
Développement.....	722
Discussion.....	723
Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville »	
Développement.....	724
Discussion.....	725

Interpellation urgente de M^{me} Céline Misiego et consorts : « INEOS et les charges financières et d’image pour la Ville Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville »

Développement..... 725

Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Interpellation : Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière? »

Développement..... 726

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu’où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? »

Développement..... 727

Discussion..... 729

Réponse de la Municipalité..... 72731

Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche »

Développement..... 735

Rapport..... 736

Discussion..... 738

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications
2. Election complémentaire d’un-e délégué-e à la commission des pétitions, en remplacement de M^{me} Caroline Alvarez Henry (Socialiste).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c’est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l’opportunité d’une fédération

- de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRESIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.): « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.): « Bellerive plage 'aménagée': pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THERESE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRE MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PETITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.

- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITE : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS. (SARA SOTO)
- R89. Préavis N° 2018/02 : « Plan partiel d'affectation "Prélaz II" concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997 - Abrogation du plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003 - Inscription d'une servitude de passage public à pied, à vélos et autres moyens de mobilité douce en faveur de la Commune de Lausanne sur la parcelle n° 832, plan du 3 mai 2017 » (CD). VINCENT VOUILLAMOZ.
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). VALENTIN CHRISTE (ELIANE AUBERT)
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.

- R92. Préavis N° 2017/57 "Requalification de la route de Berne (RC 601) - Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet" (FIM/SIL). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.): « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.): « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R96. Rapport-préavis N° 2017/56. Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (LEA). HENRI KLUNGE.
- R97. Préavis N° 2018/05 : « Transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local » (LEA, SiL). MATHIEU MAILLARD.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI45. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives » (16^e/24.04.18) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI46. Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? » (16^e/24.04.18). DISCUSSION PREALABLE
- INI47. Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité » (16^e/24.04.18). DISCUSSION PRÉALABLE
- INI48. Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville » (16^e/24.04.18). DISCUSSION PREALABLE

INTERPELLATIONS

- INT14. Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1^{re}/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2^e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4^e/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2^e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R DE VENNES ? ». (6E/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.

- INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3^e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/01.02.18]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? ». (10^e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». (10^e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus ». (11^e/30.01.18) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.

- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12^e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT59. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfiques et socialiser les pertes ? ». (14^e/20.03.18). [SIL/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/03.10.17.) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 22.5.18 (18 h et 20 h 30), 29.5.18 (18 h et 20 h 30), 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : Marlène Voutat

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des cryptomonnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 16.1.18 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.

- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/59 "Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives / Réponse aux postulats et résolution de Mme Léonore Porchet" (SE). DENIS CORBOZ.
- 30.1.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». [FIM] COMMISSION DES PETITIONS.
- 30.1.18 Pétition de M^{me} Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un aribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». [FIM] COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 06.3.18 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! » (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple » (CD). ANDRE MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STEPHANE WYSSA.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CELINE MISIEGO.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- 20.3.18 Rapport-préavis N° 2018/04 « Réponse au postulat de Mme Florence Germond "Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial" » (EJQ/SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 24.04.18 Préavis N° 2018/07 : Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut – Réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites (SE). PHILIPP STAUBER.

- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/09 : Politique agricole urbaine : des balcons aux champs - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts "Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois" - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts "Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine" - Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts "Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne". (LEA). ALAIN HUBLER.
- 24.04.18 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (12^e/13.02.18) [FIM/LEA/15.02.18]. PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (13^e/6.03.18). [FIM/08.03.18]. PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (13^e/6.03.18). [CD/08.03.18]. FRANCOISE LONGCHAMP.
- 08.05.18 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/3.10.17) [SCS]. DISCUSSION.

- 31.10.17 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.1.18 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? ». (8^e/05.12.17) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18). DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? ». (12^e/13.02.18) [SCS]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13^e/06.03.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 08.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? ». (16^e/24.04.18).
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? ». (16^e/24.04.18).
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18).

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Xavier Company, Thérèse de Meuron, Romain Felli, Line Golestani Droël, Claude Grin, Latha Heiniger, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, André Mach, Axel Marion, Pedro Martin, Anita Messere, Sophie Michaud Gigon, Pierre Oberson, Graziella Schaller, Gianni John Schneider, Thanh-My Tran-Nhu, Diane Wild

Membres absents non excusés : MM. Mathieu Maillard, David Rädler, Nicolas Tripet.

Membres présents 75

Membres absents excusés 21

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Je vais ouvrir cette 17e séance publique du 8 mai 2018. Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons tout de suite passer avec les opérations préliminaires. Je n'ai pas de communication, je vais passer directement la parole au secrétaire M. Frédéric Tétaz.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 8 mai 2018 pour les Préavis N°s 2017/56, 2017/57, 2018/02 et 2018/05

Lausanne, le 26 avril 2018

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Rapport-préavis N° 2017/56 – LEA : « Dispositif communal mise en oeuvre mesures liées à protection données personnelles – Réponse aux postulats de Hildbrand Pierre-Antoine et consorts ».

Motif : Le règlement général sur la protection des données européen entre en vigueur en mai 2018, et la nouvelle loi sur la protection des données suisse (LPD) est annoncée pour la fin de l'année. Cette évolution législative nécessite que la Ville anticipe certaines mesures organisationnelles et techniques et puisse démontrer qu'elle a pris conscience du problème. Elle pourra ainsi lancer une démarche dans tous les nouveaux projets d'une part, mais aussi un rattrapage de l'existant d'autre part.

Préavis N° 2017/57 – FIM : « Requalification de la route de Berne (RC 601). Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet ».

Motif : Il s'agit de permettre la coordination de la part du financement communal au projet piloté par le Canton et dont les travaux sont prévus de débiter en septembre 2018.

Préavis N° 2018/02 – CD : « Plan partiel d'affectation Prélaz II, terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, limites sud et est de la parcelle 869, limite est de la parcelle 870, chemin de Renens et PPA légalisé 681 du 31 janvier 1997 – abrogation PPA 711 – inscription de la servitude sur la parcelle 832 ».

Motif : La Fondation Clémence a préparé son projet de transformation et d'extension de l'EMS en parallèle au projet du PPA « Prélaz II » afin d'obtenir les subventions cantonales nécessaires aux travaux et offrir des places d'accueil supplémentaires. Le projet est actuellement à l'enquête publique. Le permis ne pouvant être attribué qu'une fois le PPA mis en vigueur, l'adoption rapide de ce dernier par le Conseil communal permettrait alors de garantir au mieux le respect des délais liés aux travaux.

Préavis N° 2018/05 – LEA : « Transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local ».

Motif : Il est nécessaire de pouvoir disposer de la place et du couvert pour le début de la période de livraison à Tridel, dès l'automne prochain, soit aux environs de novembre 2018. Les travaux devraient débuter le plus rapidement possible afin d'être terminés pour cette date. La période légale des coupes de bois en plaine débute le 1er septembre et se termine le 15 avril. Afin de pouvoir exploiter les bois sur l'emprise de la future place dès le préavis adopté, une dérogation a été demandée à l'inspecteur forestier, et obtenue, pour le faire après le 15 avril. La mise en œuvre de cette infrastructure permettra d'améliorer fortement la situation actuelle du site de déchiquetage.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Alice Genoud du 13 février 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Alice Genoud et consorts : « Le LED enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens? »

Lausanne, le 19 avril 2018

Rappel

Lors de sa séance du 13 février 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Alice Genoud intitulée « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante:

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte les habitants et commerçants pour le futur projet de réhabilitation de l'avenue d'Echallens* ».

Réponse de la Municipalité

La requalification de l'avenue d'Echallens constitue un projet majeur d'aménagement de l'espace public lausannois qui devra tenir compte des différents enjeux du site, dont la progression des transports publics et des modes doux, l'amélioration de la qualité de vie des habitants, ainsi que de l'environnement (réduction du bruit routier, amélioration

de la végétalisation, etc.) et de la vitalité économique. Pour développer au mieux ce projet, la Municipalité entreprendra, en temps voulu, une démarche participative, adaptée aux spécificités du contexte local, afin de capter au mieux les attentes de la population et de les transcrire dans le projet d'aménagement.

Dans l'intervalle, la Municipalité envisage d'accompagner la mise en souterrain du LEB de mesures d'aménagement transitoires (horizon 2021), élaborées sur la base notamment d'une enquête auprès des habitants portant sur l'espace public et ses usages.

L'ensemble de ces mesures permettra de poursuivre la mise en place de la stratégie d'accessibilité multimodale retenue par les Autorités et rappelée ci-dessus.

La Municipalité restera particulièrement attentive à l'évolution des charges de trafic sur son territoire.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 13 de M. Alain Hubler, déposée le 22 mars 2018 « A propos de la mise en valeur des restaurants lausannois »

Lausanne, le 19 avril 2018

Rappel

Dans un communiqué du 5 mars 2018, la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture annonce la mise en valeur des restaurants lausannois par le biais d'une nouvelle politique publique.

Cette politique «se caractérise par la promotion et l'application des principes du développement durable ainsi que par la valorisation des produits locaux dans le but de favoriser une alimentation saine, de qualité et de proximité ».

Sachant que le développement durable implique la responsabilité écologique, l'efficacité économique et la solidarité sociale je souhaite savoir si les contrats de bail et les conventions conclus avec les exploitants comporteront une clause rendant obligatoire la convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT).

Certes, cette CCNT a force obligatoire depuis 2017, mais il est toujours utile de s'assurer de sa stricte application spécialement dans des restaurants appartenant à une collectivité publique.

Réponse de la Municipalité

La convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse (CCNT) a effectivement force obligatoire. Elle consiste à régler les rapports relatifs au droit du travail entre l'employeur et le collaborateur.

Les baux à loyer préparés par le Service du logement et des gérances pour la location et l'exploitation d'établissements publics mentionnent cette obligation de respecter la CCNT déjà depuis 2012. En effet, les principes généraux de la directive municipale fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics de la Commune de Lausanne, font déjà état dans l'article 3 alinéa 3 que « la Ville veille également à conclure des baux commerciaux avec des

locataires s'engageant à respecter les conventions collectives de leur branche d'activité».

Depuis, tous les contrats de baux pour des locaux commerciaux et des établissements publics voient figurer un article dont la teneur est «Le locataire s'engage à respecter, dans le cadre de la gestion de son personnel, les dispositions découlant de la convention collective de travail ». Le premier bail qui a vu figurer une telle clause était celui du Café du Vieil Ouchy qui a été signé le 17 décembre 2013.

La nouvelle politique publique en matière de cafés-restaurants appartenant à la Ville ne retranche rien à cette pratique, bien au contraire puisque le nouveau contrat de bail, proposé dans un premier temps au futur exploitant de l'auberge de Beaulieu, met également en avant le respect de la CCNT.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la pétition de M. Benjamin Dwir et consorts, relative aux modifications de trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade

Lausanne, le 26 avril 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 17 janvier 2017, M. Benjamin Dwir déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 26 décembre 2016 et munie de 60 signatures. Les pétitionnaires, représentant des habitants du chemin de l'Esplanade et anticipant de fortes nuisances, demandaient à la Municipalité de renoncer à mettre en sens unique un tronçon du chemin de la Fauvette, à la hauteur du chemin de l'Esplanade, intention évoquée dans le cadre d'une séance publique en lien avec le projet de modération du trafic dans le quartier de Rovéréaz.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 3 octobre 2017, a décidé de transmettre ladite pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La Municipalité rappelle que le chemin de Rovéréaz a vu sa charge de trafic augmenter au fil des années. Le trafic journalier moyen y est passé de 51000 véhicules/jour, en 2005, à 5'800 en 2010 et 71500 en 2016 (avant la mise en place du sens unique), alors qu'il fait partie du réseau de desserte dans la hiérarchie du réseau routier du Plan directeur communal.

Plusieurs courriers de riverains se plaignant de nuisances importantes ainsi que de la dégradation des conditions de sécurité en raison de l'important trafic de transit sont parvenus à la Municipalité. Suite à une étude de mobilité et à un diagnostic chiffré de la structure du trafic empruntant ce chemin, la Municipalité a retenu une variante à tester afin de mesurer rapidement l'efficacité des mesures et le respect des objectifs de modération. C'est ainsi que le 3 mars 2016, la Municipalité a introduit un nouveau plan de circulation consistant à mettre le haut du chemin de Rovéréaz (tronçon Mayoresses - «Le Foyer») en sens unique montant.

Une fois la mesure effective, il a été procédé à des observations et à des mesures de trafic dans le secteur de Rovéréaz, du 12 au 16 avril 2016, notamment sur les chemins de Rovéréaz, de la Fauvette et de l'Esplanade. L'évaluation a permis de faire état d'une forte baisse du trafic sur le chemin de Rovéréaz (baisse de 45% sur le tronçon

supérieur) ainsi que d'un report d'une partie du trafic sur le chemin de la Fauvette (25%, soit 800 à 900 véh/jour). C'est dans le cadre des réflexions en cours sur les mesures d'accompagnement envisageables en vue de protéger le chemin de la Fauvette que la Municipalité a évoqué l'éventualité d'aménager un sens unique partiel, objet de la pétition.

La Municipalité a poursuivi ses réflexions qui ont intégré, dans la mesure du possible, les remarques des habitants transmises par courriers ou lors des séances publiques.

En ce qui concerne le chemin de la Fauvette, la Municipalité a finalement renoncé à mettre ce chemin en sens unique partiel, et opté pour la pose de seuils ralentisseurs et la prolongation du trottoir existant, de Chailly au chemin du Réservoir, en vue de tranquilliser cet axe. S'y ajoutent d'autres mesures dans le secteur, comme la mise en zone 30 du chemin de Rovéréaz et la nùse en zone de rencontre des chemins de la Cure, de Grésy et de Craivavers. Ces mesures ont été mises à l'enquête le 9 mai 2017; les procédures légales étant terminées, les travaux sont planifiés pour l'été 2018. Il sera ensuite procédé à un bilan de la situation ainsi qu'à un éventuel réexamen de mesures complémentaires.

Au vu de ce qui précède et du fait que la mesure contestée par les pétitionnaires n'a finalement pas été retenue, la Municipalité considère avoir répondu « par anticipation » aux vœux des pétitionnaires.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Valéry Beaud et résolution de M. Jean-Michel Dolivo du 9 mai 2017 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? »

Lausanne, le 3 mai 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 mai 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Valéry Beaud:

« Dans l'attente de la révision du Plan général d'affectation (PGA), le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse usage des outils dont elle dispose pour veiller à une densification respectueuse du patrimoine, particulièrement des ensembles bâtis dignes d'intérêts ».

ainsi que la résolution de M. Jean-Michel Dolivo:

« Le Conseil communal souhaite que la densification prenne en compte la nécessité d'une concertation préalable avec les habitants des quartiers concernés ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme qu'elle applique bien toutes les dispositions légales en vigueur lors des pesées d'intérêts relatives à certains projets densifiant ou modifiant

l'intégration et la qualité des quartiers. Elle met en place la révision du Plan général d'affectation (PGA) dans lequel elle prévoit d'intégrer ces notions d'ensemble bâtis afin d'en assurer la préservation.

Par contre, il est impossible d'imposer aux porteurs de projet de construction une étape de « concertation préalable avec les habitants », car la base légale fait défaut et les droits à bâtir sont théoriquement acquis. De même, les services de l'administration ne pourraient pas prendre en charge de telles démarches au vu du nombre qu'elles représentent par année (environ 50 constructions nouvelles par an).

Cela étant et dans la mesure de ses possibilités, la Municipalité invite, notamment sur des dossiers sensibles, les investisseurs à effectuer une concertation. Cas échéant, les services de la Ville peuvent toujours accompagner ces démarches.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Report du projet Lavey+

Lausanne, le 3 mai 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Après avoir exploré toutes les pistes envisageables pour réaliser les grands travaux prévus par le projet Lavey+ dans le cadre des concessions actuelles, la Municipalité se voit aujourd'hui contrainte de reporter au-delà de 2030 le projet d'accroissement de la production de l'aménagement. C'est avec regret qu'elle en informe votre Conseil.

Ce projet a débuté en 2008. Votre Conseil en a été averti par l'ouverture d'un premier compte d'attente, approuvé par la Commission des finances dans sa séance du 3 novembre 2008. Ce projet, reconnu d'intérêt national par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), devait contribuer à l'augmentation de la production hydraulique attendue dans le cadre de la politique de transition énergétique menée par le Conseil fédéral et confirmée par les Chambres avec l'adoption de la révision totale de la loi sur l'énergie (entrée en vigueur le 1er janvier 2018), puis par la population suisse dans le cadre du référendum à son encontre rejeté le 21 mai 2017.

Le projet Lavey+ comprend trois projets distincts qui auraient été liés dans le cadre de la réalisation du premier:

- projet Lavey+ d'augmentation de la production (+75 GWh) par la création d'une nouvelle prise d'eau et d'une seconde galerie d'amenée, raccordée à un nouveau groupe turbine-alternateur, ainsi qu'au groupe 3 existant;
- amélioration du transit des sédiments au barrage pour éviter son ensablement, notamment en prolongeant le mur guideau existant, de sorte à améliorer la capacité de l'ouvrage en cas de crues;
- création de passes à poissons pour permettre le franchissement de la chute d'environ 8 mètres entre l'aval et l'amont du barrage.

Votre Conseil a approuvé les préavis suivants, lui présentant les différents volets du projet et les études en cours :

- préavis N° 2009/51 «Augmentation de la production et modifications constructives du barrage» ;

- préavis N° 2011/20 «Optimisation de la production et modifications constructives du barrage (crédit d'études complémentaire) » ;
- préavis N° 2012/26 « Aménagement hydroélectrique de Lavey - Renouvellement des services internes et des transformateurs d'intensité des groupes de production - Début des études de mise aux normes - Compléments d'études pour le projet Lavey+»;
- préavis N° 2014/68 « Projet Lavey+ : retard de la phase de réalisation - Crédit d'études complémentaire».

Les crédits complémentaires sont venus augmenter le préavis de base N° 2009/51. En termes financiers, la situation actuelle est la suivante :

N° Préavis	Somme des crédits alloués [MCHF]	crédits dépensés [MCHF]	Crédits engagés [MCHF]	Solde disponible [MCHF]
2009/51, 2011/20, 2012/26 (partie Lavey+) et 2014/68	10.18	8.67	0.14	1.37

Les études et plans réalisés à ce jour pour l'augmentation de la production seront valorisés lors de la reprise du projet comme un apport de Lausanne en nature à la société à créer avec les Forces motrices valaisannes (cf. ci-dessous). Une fois les documents d'études et plans préparés et archivés à cet effet et les dernières factures acquittées, les préavis seront bouclés.

Ces préavis sont financés par prélèvement sur le fonds de réserve et renouvellement de Lavey. A fin 2017, le montant disponible sur ce fonds était d'environ CHF 30'140'000.-. Une fois déduits les coûts énumérés ci-dessus, sachant qu'un prélèvement à hauteur de CHF 1'290'000.- a déjà été effectué à cet effet, le solde du fonds sera de l'ordre de CHF 22'300'000.-. Ce fonds, alimenté actuellement par une dotation de 0.5 ct./kWh produit à l'usine de Lavey, doit également permettre de réaliser les travaux pour remettre l'aménagement aux autorités concédantes en fin de concession dans l'état requis par les législations fédérale et cantonales. L'ampleur de ces travaux devra être déterminée d'entente avec les autorités concernées.

L'aménagement hydroélectrique de Lavey, mis en service en 1950, est au bénéfice de deux concessions attribuées à la Ville de Lausanne, par le Canton de Vaud pour 42% des droits d'eau et par le Canton du Valais pour 58% des droits d'eau. Ces concessions arriveront à échéance fin 2030. Les travaux prévus auraient donc pris place dans une période proche de la fin des concessions, ne permettant pas d'amortir complètement leur coût sur la durée restante. En effet, le mécanisme des concessions hydrauliques prévoit la possibilité pour un concédant d'exercer un droit de retour sur l'aménagement à l'échéance de sa concession : dans ce cas, la partie mouillée revient à titre gratuit au concédant et la partie sèche à titre onéreux. De ce fait, les travaux de modernisation et d'agrandissement réalisés en fin de concessions doivent être annoncés aux autorités concédantes et approuvés, de sorte à ce que le concessionnaire puisse prétendre au remboursement par le concédant de leur part non-amortie à l'échéance de la concession - étant entendu que cette échéance et l'octroi d'une nouvelle concession impliquent un grand nombre d'autres calculs, dont les montants peuvent partiellement se compenser.

La législation cantonale valaisanne en matière de droit de retour des installations à l'échéance des concessions prévoit que le Canton en fasse un usage systématique au bénéfice des Forces motrices valaisannes (FMV). La concession valaisanne dont bénéficie Lausanne prévoyait toutefois un article qui aurait pu lui conférer un droit au

renouvellement de la concession. Néanmoins, l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de droit des concessions fait que cette ancienne disposition a perdu une part de son ancrage légal, et l'a rendue impossible à faire valoir. Les premières négociations avec les autorités cantonales, avant d'en venir au projet Lavey+ lui-même, ont d'abord tourné, et durant plusieurs années, autour de cette question.

On peut encore relever que la coordination du projet Lavey+ avec le projet de troisième correction du Rhône entrepris par le Conseil d'Etat valaisan a ajouté une couche de complexité. Il n'en reste pas moins que, techniquement, le projet était prêt de longue date. Aussi, les demandes d'autorisations de construire ont-elles été déposées fin 2012 déjà et les travaux des lots principaux adjugés. Les démarches liées à des législations cantonales différentes et aux procédures administratives bicantonales portant sur la reconnaissance des investissements non amortis en fin de concessions par les autorités concédantes, se sont, elles, révélées encore plus complexes que prévu au moment du lancement du projet. La Municipalité a rapidement obtenu des autorités cantonales vaudoises l'accord de principe d'un renouvellement de la concession vaudoise au profit de la Ville de Lausanne. Un avenant à la concession vaudoise a ensuite été mis à l'enquête publique et ratifié par la cheffe du département.

Pour la partie valaisanne, malgré une entrée en matière initiale encourageante, les divergences de vue et d'attente entre la Municipalité, le Conseil d'Etat valaisan et les FMV, n'ont pas permis d'aboutir à une solution satisfaisante. La durée de ces négociations, couplées à la non-délivrance des permis de construire, ont finalement par trop reporté le début des travaux, et leur réalisation par Lausanne seule, dans le cadre des concessions actuelles, est devenue une hypothèse irréaliste. La réduction du nombre d'années avant l'échéance de la concession, la durée des travaux, les prix de l'électricité, la lenteur de la procédure valaisanne, ne permettent plus d'envisager la construction de Lavey+ avant l'échéance 2030. Or, sans reconnaissance des investissements par le Grand Conseil valaisan – et donc sans assurance d'un remboursement de leur part non-amortie à l'échéance de la concession -, le projet n'est bien sûr économiquement pas envisageable pour Lausanne.

Après analyse de variantes, la seule qui paraisse réaliste est celle d'un report du projet après 2030 et sa réalisation par la future société anonyme à créer, qui réunira les deux concessionnaires, soit en principe Lausanne et les FMV. Tout comme les autorités cantonales compétentes, les mandataires et les entreprises concernées ont été régulièrement mis au courant de la situation, ainsi que de derniers développements issus de la récente décision municipale de reporter les travaux d'augmentation de la production de Lavey.

La loi fédérale sur l'énergie prévoit des aides pour les nouveaux investissements dans la grande hydraulique. Environ CHF 60 millions par an seront attribués à un fonds fédéral dédié à des contributions d'investissement. Aucun nouvel engagement pour des contributions d'investissement ne sera pris au-delà de 2030. Pour les agrandissements notables, une contribution peut atteindre 35% des coûts imputables, mais ne peut dépasser les surcoûts non amortissables calculés sur la durée de vie de l'installation agrandie. La procédure retenue impose en outre qu'une demande de subvention ne soit présentée qu'après la délivrance du permis de construire définitif. La garantie de l'obtention de l'aide fédérale n'est ensuite accordée que si des moyens suffisants sont encore disponibles.

Il reste donc une petite fenêtre d'opportunité pour réaliser les travaux avec un soutien fédéral, pour autant que cette aide soit suffisante et que les FMV y soient favorables. Un permis de construire exécutoire devrait donc être obtenu au plus tard entre 2028 et 2030. La direction des SIL reprendra contact avec le conseiller d'Etat valaisan en charge de l'énergie et avec le service compétent, puis avec les FMV, afin de poser les bases d'une nouvelle collaboration de sorte à assurer une reprise du projet dans les

meilleures conditions possibles le moment venu. Elle devra également s'assurer de la continuité du traitement de la demande de renouvellement de la concession vaudoise auprès du Département de la sécurité et de l'environnement.

Le projet d'augmentation de la production de Lavey étant reporté, la passe à poissons et les travaux nécessaires pour améliorer le transit des sédiments seront réalisés pour eux-mêmes. La mesure d'assainissement piscicole au barrage, requise au titre de la loi fédérale sur la pêche, devrait pouvoir bénéficier, selon l'ordonnance sur l'énergie, d'un subventionnement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La notification du besoin d'assainir devrait être prise en 2018 par les autorités. Pour ce qui concerne l'assainissement du régime de charriage au barrage au titre de la loi sur la protection des eaux, le Canton du Valais doit rendre rapidement sa décision quant à l'obligation d'assainir dans un délai donné. Dans ce cas, la mesure devrait également pouvoir bénéficier d'un financement de l'OFEV. Les projets techniques devront être revus pour permettre leur réalisation indépendante de la création de la nouvelle prise d'eau prévue par le projet Lavey+ et pour satisfaire aux critères définis par l'OFEV.

Malgré le report du projet Lavey+, l'aménagement de Lavey fera donc encore l'objet de plusieurs préavis de financement à l'attention de votre Conseil d'ici 2030. Les assainissements pour rétablir la migration piscicole et pour améliorer le régime du charriage, seront présentés prochainement à votre Conseil. Quant aux préavis portant sur les conditions de renouvellement de la concession vaudoise et sur les accords en matière de gouvernance et de reprise de l'énergie dans le cadre de la société à créer avec les FMV, qui sera également le véhicule d'un redémarrage du projet Lavey+, ils dépendront de la progression des négociations avec les instances concernées. La Municipalité et la direction des SIL soulignent d'ailleurs qu'il s'agit d'un enjeu stratégique pour l'approvisionnement lausannois en électricité, auquel ils apportent une attention indéfectible.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Pétition au Conseil communal de Lausanne d'Antoine Thalmann et crts "La publicité nuit aussi à notre climat !" (168 signatures)

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Elle sera transmise à la commission des pétitions.

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Bertrand Picard : « Production d'un nouveau logo pour la Ville. Sa nécessité ? Son coût ? »

(Signé) *Bertrand Picard*

Communication - Dépôt

Question de M. Jean-Daniel Henchoz : « Une machine venue d'ailleurs pour une transplantation peu ordinaire aux Plaines-du-Loup »

Lausanne, le 19 mars 2018

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise, faut-il municipaliser la FASL, définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ? »

Lausanne, le 11 avril 2018

(Signé) *Eliane Aubert et 3 cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Johan Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier »

Lausanne, le 23 avril 2018

(Signé) *Johan Dupuis et 7 cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse »

Lausanne, le 24 avril 2018

(Signé) *Anne-Françoise Decollogny et 5 cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge : « Lausanne en marche »

Lausanne, le 20 avril 2018

(Signé) *Henri Klunge*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Arrivée de la 5G, anticiper l'augmentation des ondes »

Lausanne, le 8 mai 2018

(Signé) *Ilias Panchard et 2 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps, la Ville ne peut-elle rien faire ? »

Lausanne, le 8 mai 2018

(Signé) *Florence Bettschart-Narbel*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « INEOS et les charges financières et d'image pour la Ville »

Lausanne, le 3 mai 2018

(Signé) *Sophie Michaud Gigon*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le bureau légal. J'en ai terminé avec les communications, madame la présidente.

Élection complémentaire d'un(e) délégué(e) à la Commission permanente des pétitions en remplacement de Mme Caroline Alvarez (Soc.)

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je tiens d'abord à m'excuser, puisque mon badge de présence n'est pas inséré puisque je ne l'ai pas encore, n'ayant pas vu les huissiers. Néanmoins, le Parti socialiste lausannois propose à la Commission des pétitions son éminent collègue Gianfranco Gazzola, qui est au Conseil communal depuis plusieurs années et qui se réjouit de venir siéger dans cette Commission des pétitions, merci.

La présidente : – Merci, y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, donc nous allons voter à main levée l'élection de M. Gianfranco Gazzola à la Commission des pétitions. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, il y a un refus, non, et abstention, à l'unanimité vous avez été élu à la Commission des pétitions. Nous passons aux questions orales avec la première pour M. Yvan Salzman.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Caroline Alvarez (Soc.) de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Gianfranco Gazzola (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Questions orales

Question

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – J'ai une petite question orale pour notre ministre des sports, M. Oscar Tosato, et elle concerne ces magnifiques courses des 20KM de Lausanne qui ont eu lieu récemment. Je l'ai découverte, cette course, au centre-ville quand je terminais mes courses et que je regardais les coureurs, très admiratif, mais il y a longtemps, il y a bien des années et je l'ai regardée monter jusqu'à la cathédrale le samedi soir. Je trouvais ça extrêmement agréable, très pittoresque, très intéressant pour tout le monde et ça stimulait la course et puis, après, pendant de nombreuses années.

Je déclare mes intérêts, je l'ai courue cette course des 20KM de Lausanne, bien des fois, en souffrant parfois de monter jusqu'à la cathédrale, et elle a un tel succès, ainsi que les courses pour enfants, les courses de 10 km, les courses de 20 km, les courses de 4 km. Et bien, ce succès est tel que cette course a dû être éclatée sur deux journées.

Mais il y a quelque chose que je trouve un peu étonnant, c'est que les courses pour enfants ont lieu le samedi après-midi et que la course reine, celle qui monte jusqu'au centre-ville, n'a lieu que le dimanche matin avec très peu de public et c'est un petit peu, à mes yeux, misérable. Je sais qu'il y a vraisemblablement des raisons de circulation, peut-être des raisons d'abord, mais c'est une fois par année, et je trouve dommage que la course reine des 20KM de Lausanne ne passe plus par le centre-ville au moment où ce centre-ville est animé.

Alors, la question: ne serait-il pas possible d'envisager, à l'avenir, une rocade et de mettre les courses pour les enfants et petites distances le dimanche matin, et puis le samedi après-midi, peut-être un peu plus tôt, la course des 10 et 20 km?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je remercie M. Salzmann pour les propos qu'il a tenus sur cette manifestation, qui est effectivement une manifestation phare pour la Ville de Lausanne. Je prends acte de sa suggestion, puisqu'on a réussi à passer une fois sur deux jours. Peut-être qu'on pourra une fois effectivement inverser, on le verra, si tout d'un coup, on a moins de participants.

Maintenant, il est clair que les raisons pour lesquelles nous avons fait la course sur deux jours, elles tiennent premièrement à la grande masse de participants qu'il y a le samedi. C'était, vous l'avez vu, impossible pratiquement à gérer sur le site de Vidy. Et puis il y a encore une autre raison: c'était beaucoup plus maîtrisable par les organisateurs de pouvoir gérer les courses pour enfants et, ensuite, les courses pour le grand public. Maintenant, il est vrai que ça a un charme de courir dans le public. C'est vrai que, certainement pour M. Salzmann, c'est un charme de courir la nuit puisqu'il nous a toujours dit que c'était un oiseau de nuit. On peut espérer que lorsque les spectateurs et les Lausannoises et les Lausannois auront pris l'habitude, eh bien, ils viendront aussi en masse le dimanche matin. Mais nous prenons note de votre suggestion.

Question

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Le 1^{er} mai, jour de fermeture des bureaux de l'administration communale, le bureau d'information a néanmoins diffusé un communiqué indiquant que le comité de direction de la Commission administrative de l'association intercommunale pour le service des taxis dans la région lausannoise avait décidé de reconnaître une centrale d'appels néerlandaise, ou faudrait-il dire californienne, comme diffuseur de courses officielles pour la région qu'il couvre. A notre connaissance, cette centrale, vous aurez reconnu Uber, ne dispose d'aucun chauffeur en possession d'une autorisation d'exploiter, au sens du règlement en question, puisque les autorisations d'exploiter qui étaient censées être délivrées à ces

chauffeurs de manière facilitée ont été suspendues par un recours qui est actuellement devant les tribunaux.

La Municipalité estime-t-elle que cette reconnaissance, décidée par l'Association intercommunale des taxis, favorise le service public et est une concurrence loyale dans le secteur des taxis à Lausanne?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Gaillard pour sa question. Comme il l'a dit, il y a une décision de la Commission administrative. La reconnaissance d'un certain nombre d'opérateurs de diffuseurs de courses ou de centrales d'appels, comme centrales d'appels au sens du Règlement intercommunal sur les taxis, est un combat de longue haleine, qui durait d'ailleurs depuis plusieurs années, qui a fait l'objet de décisions et de modifications du règlement dans ce sens, modifications qui ont été contestées par Uber, notamment jusqu'au Tribunal fédéral, et qui ont enfin pu entrer en vigueur et qui, dès lors, ont pu s'appliquer à Uber, comme c'était la volonté des révisions précédentes.

Nous ne nous prononçons pas ici sur la qualité d'employeur d'Uber. Nous ne nous prononçons pas non plus sur la situation de Driven, l'autre centrale d'appels qui était reconnue, ni sur le fait qu'ils aient ou non des chauffeurs qui ne sont pas les questions traitées par la Commission administrative au sens du RIT. Ces questions sont importantes, elles ne sont pas traitées par cette décision. Et puis, nous devons appliquer notre règlement dans la mesure où les conditions très légères sont remplies, mais qui permettent de cadrer cette activité, comme j'ai eu l'occasion de le dire au conseil intercommunal.

Voilà ce que je peux en dire; ça ne préjuge pas de notre position sur les relations que nous devons entretenir avec ces différentes centrales d'appels.

La présidente : – Avant de passer à la prochaine question, j'ai le plaisir de saluer la présence, pour une visite de courtoisie, de la Municipalité de Berne, avec M. Alec Von Graffenried, qui en est le maire, MM. les conseillers municipaux Reto Nause, Franziska Teuscher, Ursula Wyss, Michael Aebersold et le secrétaire municipal, Jurg Wisterman, ainsi que son adjoint. Bienvenue à tous.

Question

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand. Lundi soir 30 avril, deux employés de la station d'épuration des eaux de Lausanne, la STEP, ont été intoxiqués au chlore suite à un accident chimique survenu sur leur lieu de travail.

Hospitalisés en urgence, nous avons, heureusement, pu apprendre que leur vie n'était pas en danger. Cet accident survient à la suite de préoccupations formulées par les salariés de la STEP en matière de garanties de sécurité sur le chantier de rénovation en cours. Des demandes de rencontre ont été adressées par les salariés, les syndicats des services publics, le SSP Vaud notamment, aux représentants du Service de l'eau et au municipal en charge. Dans ce contexte, ma question est double. Premièrement, la Municipalité peut-elle donner ce soir la garantie que toutes les précautions en matière de sécurité des salariés et des usagers ont été et sont observées dans le cadre du chantier à la STEP et, deuxièmement, la Municipalité compte-t-elle proposer rapidement une rencontre avec les salariés de la STEP et leurs représentants syndicaux pour clarifier cette situation en matière de sécurité?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Conscience pour sa question. En effet, un accident a eu lieu à la station d'épuration de Vidy.

Nous pouvons d'abord nous réjouir qu'il n'y ait pas eu de conséquence dommageable durable pour la santé des deux employés du Service de l'eau de la Ville de Lausanne qui travaillaient sur place à ce moment-là. A notre connaissance, il n'y aura pas non plus de séquelles ou d'autres éléments et nous nous en réjouissons vivement. C'est aussi l'occasion de remercier tous ceux qui sont intervenus en urgence ce soir-là. Je pense évidemment aux équipes du Service de l'eau, en particulier pour ce qui est de l'épuration, des équipes d'EPURA et des entreprises qui sont actives sur ce chantier, et puis également, évidemment le corps des sapeurs-pompiers du SPSL, ainsi que la police. Et je dois dire également que la coordination était très bonne avec la Direction générale de l'environnement, qui est évidemment présente suite à ces difficultés. Je peux aussi dire qu'aujourd'hui, la situation est assainie, que les éléments dangereux ont été enlevés.

Pour répondre précisément à la question de M. Conscience, oui, nous prenons un maximum de mesures pour éviter tout risque, dans la mesure où nous construisons une station d'épuration au-dessus, en travers d'une station d'épuration existante, tout en la maintenant en activité évidemment, puisque les eaux usées n'arrêtent pas de couler à cet endroit, ce qui génère un certain nombre de risques. Nous touchons du bois, nous n'avons connu aucun accident grave sur ce chantier, ni dans la partie chantier ni dans la partie exploitation. Evidemment, nous ne sommes pas à l'abri d'une mésaventure.

Et puis, l'enquête en cours nous permettra de déterminer quelles ont été les influences qui ont conduit à ce malheureux événement. Il est délicat d'en parler pour l'instant, il est trop tôt pour en parler, mais nous prenons très au sérieux la question de la sécurité. Pour lire les différents procès-verbaux liés au déroulement du chantier, je peux vous dire que c'est un point d'attention important.

S'agissant de la deuxième question, de la rencontre avec les salariés qui ont fait part de certaines récriminations liées aux nuisances, liées à leur travail dans le cadre du chantier, la rencontre aura lieu selon toute vraisemblance durant le mois prochain. Nous pourrons donc entendre un certain nombre de revendications et puis faire part de nos propres analyses sur la situation.

Question

M. Vincent Mottier (EàG) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond.

Ces dernières semaines aux alentours de 6 heures du matin, j'ai pu constater à plusieurs reprises que certains bus avaient été supprimés. Les annonces faites dans les bus suivants mentionnaient des problèmes d'exploitation.

Pourriez-vous nous indiquer de quelle nature sont ces problèmes et si ils risquent de persister ? Je vous remercie.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est moi qui vais vous répondre monsieur le Conseiller, pour vous dire que vous n'avez pas vu tout à fait faux puisqu'effectivement le taux de disponibilité, qui est en fait l'indice qu'utilisent les TL pour savoir le nombre de pannes ou disponibilité de véhicules qui sont présents, et effectivement se situe actuellement à 98,6 %. Ce qui signifie que nous avons 0,32 % des véhicules qui sont indisponible et que c'est un taux qui se situe plutôt au bas de la fourchette. Alors il y a différents facteurs cumulatifs qui peuvent expliquer ce phénomène, à la fois le nombre de pannes de véhicules et la disponibilité du personnel, parfois aussi, des courses qui sont déviées ou partiellement réalisées suite à des déviations liées à des perturbations de trafic routier ou à des chantiers.

Nous avons un cumul d'un certain nombre de ces facteurs à l'heure actuelle, ce qui effectivement explique qu'on ait un taux de pannes un petit peu plus élevé qu'à l'habitude. Il faut savoir que les TL font évidemment tout ce qu'ils peuvent pour faire

remonter ce taux de disponibilité. Il vous faut aussi savoir que ce taux est quand même plus élevé que celui que nous avons par exemple connu l'année dernière lorsque l'incendie d'un autobus articulé a impliqué la mise en service d'une vingtaine de véhicules; on avait un taux qui était tombé à 96,8 % de disponibilité. Voilà donc les éléments que je peux vous donner. On a donc bien eu quelques cumuls d'éléments, notamment des pannes qui ont nécessité des réparations plus longues qui expliquent la situation actuelle, mais qui devrait se résorber progressivement.

Question

Mme Sara Soto (Les Verts) : – Ma question s'adresse à la municipale Mme Litzistorf. Elle concerne la gestion des verres réutilisables dans les manifestations lausannoises.

On sait désormais que ces gobelets se révèlent être une meilleure solution, écologiquement parlant, que les gobelets jetables si le taux de retour est supérieur à 90 %, or en pratique on constate et on observe plutôt des retours de l'ordre de 70 %. Il s'agit donc de chiffres globaux et non locaux. Voici donc mes questions. La Ville est-elle gestionnaire des gobelets réutilisables dans les manifestations lausannoises ? A-t-on connaissance de leur taux de retour ? Si oui et qu'il est inférieur à 90 %, compte-t-on engager des démarches afin d'augmenter ce chiffre ? Merci.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :
– Peut-être un bref historique par rapport à la position de la Ville. En 2012 la Ville de Lausanne a mené une campagne de promotion justement pour utiliser ces gobelets réutilisables avec la fourniture de manière gratuite de ces gobelets. Ensuite, il y a eu une période où on est plutôt passé sur un mode de subvention, et c'est là qu'on a commencé aussi à faire des comptages par rapport à la question sur le taux d'utilisation, et là on était à des taux qui défient toute concurrence, si vous me passez l'expression, puisqu'ils étaient à 95 %. Toutefois, on a eu une période où on a imaginé, peut-être imposé, l'utilisation de ces gobelets, idée que nous avons abandonnée et aujourd'hui nous sommes plutôt dans la dynamique, par le biais d'un guide sur les manifestations durables qui va sortir prochainement qui a été réalisé avec le Canton, d'inciter les manifestations à utiliser ce genre de gobelets réutilisables. Mais encore une fois sous forme d'incitation, et c'est un projet justement qui va bientôt voir le jour et qui s'appliquera pour les manifestations de la Ville de Lausanne ou subventionnées par la Ville de Lausanne.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme Germond.

La Municipalité a annoncé la mise en œuvre des mesures pour accompagner les nouvelles règles de stationnement et notamment dans la zone touristique d'Ouchy. Dites mesures qui sont déployées de manière échelonnée depuis le 1er mai 2018. Cette réorganisation vise notamment le déplacement du P+R d'Ouchy sur le parking de la place de Bellerive pour maintenir le stationnement à l'heure ou à la journée à côté de la place de la Navigation. Ces changements participent à une meilleure compréhension de l'organisation de stationnement par les usagers, en particulier les visiteurs occasionnels, amateurs de flânerie et de balade au bord du lac, dicit le site de la Ville de Lausanne.

Ma question qui jouxte l'actualité lors de l'utilisation de la place Bellerive, comme maintenant d'ailleurs par le Luna-Park, Knie et autres et j'en passe, quelle alternative la Municipalité offre-t-elle aux nombreux utilisateurs du P+R d'Ouchy, respectivement de Bellerive ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, comme vous l'avez bien expliqué, il nous semblait nécessaire d'améliorer l'usage en tout cas,

malgré les mesures controversées mises en place, mais l'usage de tout l'espace de stationnement sis au bord du lac, notamment de toute la partie qui se trouve le plus proche des activités fortes de la place d'Ouchy, cet espace étant principalement utilisé pour un parking longue durée et n'étant donc pas accessible aux autres types d'usage, comme les loisirs ou la flânerie le long du port d'Ouchy. C'est pour cette raison que nous avons souhaité rendre la partie la plus proche du port accessible au stationnement de plus courte durée, proposition par ailleurs très bien accueillie par les différents acteurs du lieu.

Le PLD, le parking longue durée a été déplacé de 100 à 200 mètres plus à l'ouest. Les usagers du PLD pourront de plus se parquer à côté de la piscine, cet usage sera ouvert et constituera donc un nouvel espace mis à leur disposition. Les usagers des parkings « longue durée », pardon des parkings P+R précisément, peuvent se parquer dans tous les P+R de la ville, et peuvent donc utiliser un autre P+R de la ville pendant cette étape-là ainsi que les tickets journaliers disponibles sur le parking longue durée. Donc c'est vrai qu'une petite adaptation sera nécessaire pendant ces quelques phases-là tout au long de l'année.

Question

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Ma question s'adresse a priori à la directrice des parcs et des domaines. Elle porte sur la prolifération importante des corneilles noires et des corbeaux freux en milieu urbain, notamment à Lausanne.

Je me fais ici le porte-parole des riverains du parc de Valency, où plusieurs très grandes colonies se sont établies ces dernières années et particulièrement cette année et où il n'est pas rare d'en apercevoir plusieurs centaines en même temps. Cela vaut certainement aussi pour d'autres quartiers et il en découle bien sûr des nuisances sonores importantes avec des croisements de cris de 4 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, en tout cas en plein été. Donc on a parfois, et j'exagère à peine, un peu l'impression d'être dans un film d'Alfred Hitchcock.

Souvent chassés des champs cultivés par les agriculteurs, ces oiseaux se sédentarisent de plus en plus et vivent désormais en milieu urbain, ça on le sait tous. Jusqu'à récemment, ce phénomène était plutôt hivernal, désormais ces corvidés restent un peu toute l'année. Ils savent qu'ils ne sont pas tellement pourchassés, qu'ils trouvent de la nourriture en abondance surtout en fouillant aussi dans les poubelles.

Alors évidemment que ces corvidés ont également leur place dans une ville qui accorde, et à juste titre, une place importante à la nature en ville, aux espaces verts, mais tout dépend quelque part de leur nombre et ce nombre a justement très fortement augmenté ces dernières années. Sachant que ces animaux sont des charognards, mais aussi des prédateurs qui sont capables de menacer d'autres espèces animales, notamment des chauves-souris, des hérissons, des écureuils et qui pillent aussi parfois les nids d'autres oiseaux, il se pose donc la question de l'équilibre écologique en milieu urbain, mais, comme je l'ai déjà dit, c'est aussi et surtout la question du bruit avec des nuisances sonores extrêmement importantes de jour et de nuit, rendant désormais pour certains inconcevable l'idée de laisser la fenêtre ouverte la nuit pour dormir.

La présidente : – La question s'il vous plaît.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Il s'agit donc d'une question de cohabitation et la question est la suivante: qu'entend faire ou que fait la Municipalité aujourd'hui ou qu'entend-elle faire dans l'avenir pour réguler la population de ces corneilles, des corbeaux en luttant justement contre cette prolifération qui gêne beaucoup de personnes ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :

– Peut-être d'abord pour commencer ; cette problématique des corbeaux freux, c'est de compétence cantonale. Il n'en demeure pas moins que quand les habitants de notre ville sont péjorés dans leur qualité de vie, nous collaborons notamment sur ce point-là avec le Canton pour développer des actions concertées. Peut-être quelques éléments d'abord sur le corbeau freux pour que, aussi d'un point de vue pédagogique, on ne confonde pas les oiseaux. Le corbeau freux vous le reconnaissez parce qu'à la base de son bec il est un peu blanc et grisâtre et puis on lui voit les narines parce qu'il n'a pas de plumes sur ses narines, donc ça c'est déjà pour reconnaître un corbeau freux, n'est pas corbeau freux qui veut !

Blague mise à part, c'est vrai que ces corbeaux freux se composent de colonies de 10 à 50 individus donc que ça peut faire du bruit. On a mesuré justement jusqu'à 70 DB et c'est vrai que c'est parfois et très souvent inconfortable en termes de qualité de vie. En fait, ces corbeaux freux crient pour différentes raisons, mais principalement pendant les périodes de construction de leurs nids, période qui va de février à mars et puis ces corbeaux freux crient également pendant la période d'élevage des petits et là, la période c'est d'avril à mai, donc c'est une très longue période notamment des moments où nous ouvrons les fenêtres, où l'on entend où on peut entendre justement ces corbeaux freux. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est un oiseau protégé et que cette espèce est protégée du 15 février au 1er août. Et de compétence cantonale, ce qu'on nous dit, c'est qu'en dehors de ces périodes, on peut faire deux choses, c'est les tirer ou détruire les nids.

Alors vous pensez bien que dans un juste équilibre et dans une approche peut-être un petit peu pondérée, on a imaginé, en tout cas en ville de Lausanne, d'autres actions et la première, qui n'est pas une des moindres, c'est de faire un suivi finalement de cet avifaune-là spécifique parce qu'on a assez peu de recul, même si ça fait quand même pas mal d'années que d'autres villes subissent aussi ces problématiques de corbeaux freux, on a aussi envie de suivre, d'un point de vue scientifique avec un biologiste, l'évolution de ces colonies de corbeaux freux. On informe et on forme également les habitants, on fait dans les quartiers qui sont touchés, il y en a d'autres qui vont être touchés et on fera les passages d'information de formation aussi des habitants dérangés, vraisemblablement quand on a une torche, si on éclaire depuis son balcon et qu'on essaye un peu d'effrayer ces corbeaux freux, il y a aussi une forte propension à ce qu'ils partent.

Il y a aussi une autre action que nous menons, ce sont des tailles légères qui sont faites sur les arbres, pour « diminuer l'attractivité des arbres pour éviter qu'ils fassent leurs nids ». Et puis, dernière action que nous avons menée et qui est aussi intéressante et qui fait un peu partie de la famille de la lutte biologique, c'est d'avoir recours à des fauconniers. Et puis là de faire, justement dans le cadre de la chaîne alimentaire, ce qu'a évoqué monsieur le conseiller communal, et c'est peut-être aussi ces voies qui sont assez intéressantes parce que ça permet quand même de les effrayer assez rapidement et assez définitivement. Il y a juste quelques petits soucis du côté du quartier de Pierrefleur parce que là, on doit aussi demander des autorisations puisqu'on est proche de l'aéroport. Merci

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Cette question s'adresse à M. le municipal Pidoux.

Un petit rappel, comme vous le savez, les consommateurs qui consomment moins de 100 000 kWh par an sont des consommateurs captifs et font le bonheur financier des Services industriels de la Ville de Lausanne, puisqu'ils sont obligés d'acheter leur énergie aux SIL. Or le 16 avril 2018, M. Benoît Revaz, directeur de l'Office fédéral de l'énergie, a déclaré à la question : que se passe-t-il fin 2022 ? Donc dans le *24 heures*

entre autres, il déclare « nous entendons finaliser l'ouverture du marché que chaque consommateur puisse avoir un libre accès à son fournisseur ».

J'aurais donc une double question. Est-ce que M. le municipal peut m'éclairer sur le sens de cette déclaration ? Et est-ce que les SI ont prévu un plan de bataille et si c'est le cas, quels seraient les impacts financiers par rapport à cette ouverture complète du marché ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – M. Moscheni ne nous ayant pas fait part de sa question au préalable, je vais un peu improviser.

D'abord, dire que le bonheur financier allégué par M. Moscheni pour ce qui est des clients captifs est un bonheur tout à fait relatif puisqu'il est régulé et que l'actuelle loi sur l'approvisionnement en électricité prévoit une demi-ouverture du marché qui existe avec l'actuelle loi sur l'approvisionnement en électricité. Evidemment une phase qui est très rigoureusement surveillée par la Commission de l'électricité, Commission fédérale, qui surveille les tarifs pour éviter précisément que les actions des distributeurs auprès des grands clients ne se fassent au préjudice des clients captifs.

Par ailleurs, la Commission de l'électricité surveille l'ensemble des tarifs et les compare. Vous pouvez aller sur le site de cette Commission pour voir où se place Lausanne en termes de tarifs, soit de l'énergie soit liés à la distribution et aux réseaux.

S'agissant maintenant des prises de position au niveau fédéral, effectivement, nous avons entendu que le nouveau directeur, de l'Office fédéral de l'énergie, a remis ce dossier sur une phase d'actualité un petit peu plus urgente que son prédécesseur et que Mme Leuthard, conseillère fédérale, s'est aussi prononcée en faveur de cette deuxième étape d'ouverture du marché.

Il faut voir que ça se passe aussi dans un contexte où une loi sur l'approvisionnement en gaz avec une ouverture du marché du gaz est également en discussion, elle va donner lieu à consultation, puis à vote au niveau fédéral.

Pour ce qui concerne l'électricité effectivement, depuis longtemps, il était prévu cette deuxième étape d'ouverture du marché. Nous avons toujours dit à la Municipalité de Lausanne, puisqu'il y a eu des consultations déjà fédérales sur le sujet, nous avons toujours dit que nous exprimons un certain scepticisme à cet égard, non pas que nous craignons le marché, mais il faut quand même voir que votre facture d'électricité qui est donc faite en 2 ou 3 parties, une partie énergie, une partie réseaux et une partie taxes.

Grosso modo, énergie et réseaux sont à parts égales pour chacune 40 à 45 % du tarif et puis les taxes c'est à peu près les 10 % restants. Ces prestations ne seraient ouvertes à la concurrence que pour ce qui concerne l'énergie, c'est-à-dire pour, grosso modo 40 à 45 % de notre facture d'électricité. Si vous comptez que vous avez une facture d'électricité qui est de l'ordre, disons peut-être de 1 000 francs par année et que la part ouverte au marché serait au maximum de 500 francs, il faudrait que la différence entre les fournisseurs soit suffisamment élevée pour que ça vaille la peine. On sait que les citoyens sont déjà relativement paresseux, ou inertes, pour ce qui concerne leur assurance maladie, pour changer d'assurance-maladie où les différences possibles sont beaucoup plus élevées et on voit que pour ce qui concerne l'électricité, dans tous les pays européens qui ont complètement ouvert le marché, il reste encore plus de 80 % en France par exemple, de clients captifs qui sont restés auprès de leur distributeur historique. Il nous paraissait donc, en termes simplement de rapport coûts bénéfice, que la deuxième étape d'ouverture du marché ne serait avantageuse ni pour les distributeurs ni pour les consommateurs.

Ceci dit, si ça doit arriver et si cette deuxième étape d'ouverture du marché est accompagnée de mesures importantes en termes de soutien aux énergies renouvelables et de soutien aux économies d'électricité, évidemment nous entrerions en matière. Si cette deuxième étape d'ouverture du marché sert juste à faire entrer sur le marché suisse des kilowattheures produits avec des centrales à charbon complètement amorties en Allemagne et qui coûtent à peu près 3 centimes le kilowattheure, alors que les barrages suisses produisent à grosso modo 6 et demi, je vois difficilement l'avantage environnemental et économique pour le secteur électrique d'une deuxième étape complète d'ouverture du marché. Mais c'est une discussion que nous aurons encore puisque ces annonces par le directeur de l'Office de l'énergie et la conseillère fédérale sont des annonces très en amont et qu'il y aura encore passablement de travail au niveau des phases de consultation, des phases parlementaires et les éventuelles phases référendaires. On est donc effectivement au plus tôt dans le calendrier qu'a évoqué M. Moscheni d'une éventuelle ouverture du marché plutôt à l'horizon 2020-2022.

La présidente : – Merci, avant de passer à la dernière question, nous avons retrouvé à la Salle des pas perdus une clef d'un véhicule motorisé semble-t-il, regardez elle est ici auprès du secrétaire M. Tétaz.

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Ma question s'adresse au syndic.

M. le syndic, la Ville s'est dotée d'un programme important de grands projets et un certain nombre de ces projets ont pris un certain retard également. Voici ma question, est-ce qu'il existe un document synthétique qui renseigne les conseillers communaux sur l'avancement du projet, des projets Métamorphose et des autres grands projets auxquels la Ville est associée ? Je pense par exemple à la transformation de la gare. Document qui nomme également les chefs de projet et indique les points clés ainsi que les risques de type coûts et délais de l'ensemble de ces projets.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors à ce jour, le seul document qui existe pour les conseillers communaux relatif aux grands projets est le plan des investissements qui vous donne effectivement une série d'indications, mais il faut bien le reconnaître pas toutes. Puisqu'une partie des grands projets se réalisent sans recourir au plan des investissements, parce qu'ils font l'objet d'autres instruments d'investissements, par exemple le CSM, le Centre Sportif de Malley, qui investit par le biais de la structure intercommunale qui a été mise en place.

Donc effectivement ça me paraît être une question légitime, et c'est d'ailleurs une analyse que nous sommes en train de faire et nous réfléchissons effectivement à pouvoir vous fournir un élément par projet, mais spécifiquement, notamment pour Métamorphose, qui est un très gros projet avec des volumes d'investissements qui sont proches de 600 millions au total pour la collectivité, évidemment sur beaucoup d'années. Ceci de manière à ce que vous puissiez avoir une vue d'ensemble, je ne dirais pas seulement des retards parce que les retards sont, ma foi, un peu monnaie courante dans tous les projets, en particulier dans les grands projets, mais que vous puissiez plutôt avoir une vue sur le suivi des opérations et sur la maîtrise budgétaire des opérations, qui me paraît être un élément probablement plus important aussi en termes de contrôle.

Donc, on va réfléchir effectivement à la manière dont on pourrait vous fournir ce type de document. Je pense qu'une manière de procéder sur Métamorphose, mais on va encore y réfléchir, ce serait de pouvoir vous établir un document récapitulatif joint aux différents préavis qui touchent Métamorphose qui permettrait, à chaque étape de décision, que vous ayez une connaissance d'où on en est, à la fois dans le développement du projet, mais aussi dans la maîtrise financière du projet.

Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles

Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques »

Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques »

Préavis N° 2017/56 du 30 novembre 2017

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – Rien à ajouter, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Bien qu'au stade des intentions, ce rapport-préavis propose une organisation rationnelle et devant permettre un bon fonctionnement de l'opérationnel et montrer ce que l'administration entend et peut offrir à la population.

Bon nombre de questions se posent et seront gérées tendant à la mise en œuvre des exigences légales au niveau fédéral et cantonal en matière d'application de la loi sur la protection des données, des enjeux stratégiques et de la responsabilité de la Ville dans ce contexte. A relever aussi, le mode opératoire conçu au sein de l'administration, qui n'entend pas, « créer une usine à gaz », mais profiter d'un processus transversal bénéficiant d'une synergie efficace autour du SOI et qui n'implique pas, à ce stade, de ressources supplémentaires, ce qui n'est pas le cas dans certains préavis où on a déjà demandé des crédits pour d'hypothétiques mesures ultérieures. Les réponses méritent donc d'être encouragées et soutenues.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Alors, oui ce préavis répond à deux postulats qui ont été déposés à la législature précédente, donc la réponse est à cheval sur deux législatures. Sa publication tombe pile dans le temps de l'actualité alors qu'entre en vigueur, ce 25 mai, le nouveau règlement européen sur la protection des données et qu'au niveau fédéral une nouvelle loi est en cours d'élaboration. C'est un préavis d'intention, comme on l'a vu en commission, qui donne les lignes d'action pour une approche de travail transversale entre différentes unités de la Ville, particulièrement le Service d'organisation et d'informatique pour la mise en œuvre et l'Unité juridique pour ce qui concerne l'application des lois cantonales et fédérales. C'est un préavis qui s'inscrit dans la ligne du programme de législature de la Ville visant à améliorer sa relation avec les habitants.

Désormais donc, le droit est garanti aux citoyens et habitants dont les données sont collectées par les différents services de la Ville, de connaître quelles données les concernent au sein de l'administration. Ces données collectées devront être, en outre, proportionnelles au but visé. De plus, il sera garanti un droit à l'oubli ou un droit à la suppression des données personnelles dont la conservation à long terme n'est pas nécessaire.

Et le droit à l'information est bien entendu lié à la sécurité des accès, comme on l'a vu aussi en commission, ce volet-là a déjà été traité dans le préavis qui est sorti il y a à peu près trois ans sur la sécurisation des données. Personnellement, je suis encore un peu restée sur ma faim quant à savoir quelles données seront accessibles au public, quelles sont les données qui concernent, par exemple, l'urbanisme, le climat, l'énergie ou la

mobilité qui seront anonymisées, classées non sensibles donc transmissibles et qui feront partie d'un open data donnant aux habitants l'accès à une meilleure connaissance du fonctionnement de leur ville.

Voilà, donc pour revenir au préavis en question, je voulais encore ajouter que par rapport aux données massives qui sont collectées par les géants du Net, là aussi, il faudra voir ce qui se passera au lendemain de l'adoption du nouveau droit européen de la protection des données, ce qui adviendra de ces modes de procédés, mais, en gros, on observe quand même un changement dans la vision qu'ont les collectivités de leur pouvoir sur ces grands géants du Net.

Pour en revenir au rapport-préavis, donc le groupe des Verts vous recommande d'accepter ces conclusions.

M. Louis Dana (Soc.) : – Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour la rédaction de ce préavis et je crois que tout a été dit par mon collègue Henchoz, et le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ces conclusions. Merci.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – A la lecture du préavis, j'ai quand même encore une ou deux questions à la Municipalité et notamment de savoir si la Municipalité a fait une sorte d'audit des cadres de fichier qu'elle garde, parce que même si nous ne sommes pas dans l'Union européenne, dès que certaines données seront transférées dans l'Union européenne et si des serveurs ou des données de personnes en Suisse sont dans l'Union européenne, à ce moment-là, le règlement général européen sur la protection des données s'appliquera pour ces données et donc la Ville devra répondre à ce règlement-là.

Si il y a des données qui seront transférées dans l'Union européenne, et le risque est quand même assez gros parce qu'il y a les sanctions prévues en cas de violation de ce règlement européen, les sanctions sont très importantes. Donc, je me pose la question de savoir si la Municipalité a fait cet examen-là et puis, deuxièmement, je trouve que le rapport-préavis est un petit peu optimiste sur la révision de la loi fédérale sur la protection des données, en présentant tout ce qui va soi-disant entrer dans la loi. Or les travaux de commission ont commencé lentement et on ne sait pas du tout quel va être le résultat et je trouve que sur ce point-là, le rapport de la Municipalité va peut-être un peu vite par rapport à ce qui se passe au niveau fédéral. Voilà mes questions et mes remarques, mais je voterai ce préavis néanmoins.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC va soutenir ce préavis puisqu'il répond à un problème important et sur le fond et sur la forme. Sur le fond comme il a été déjà rappelé, il y a une initiative importante que cela soit au niveau européen même au niveau suisse. Au niveau de la protection des données, la loi qui rentre en force le 25 mai a été rappelée. Juste pour information, pour une entreprise privée, les sanctions c'est 20 millions d'euros ou 5 % du chiffre d'affaires, alors que pour une collectivité publique, je ne sais pas exactement comment calculer le chiffre d'affaires, mais ça serait au minimum 20 millions d'euros si des données sont utilisées dans le cadre de l'Union européenne qui proviennent donc de base de données qui sont détenues par la Ville de Lausanne. Donc là je m'inscris totalement dans la ligne de ma préopinante qui demande une étude un peu plus poussée par rapport à ce qui est appelé le GDPR. Deuxièmement, par rapport à la forme, effectivement nous saluons le fait que la mise en place se fait sans crédit supplémentaire et dans le cadre des structures actuelles.

De façon générale, je crois que c'est un domaine qui devra être étudié et surveillé de façon très, je dirai, pointue, puisque c'est effectivement une direction de notre société qui se développe fortement et ces données sont de plus en plus vues comme des actifs importants qui sont soumis à des lois qui déjà sont développées dans le cadre de l'Europe, mais qui vont bientôt s'appliquer aussi dans le cadre de la Suisse. Merci.

M. Claude Calame (EàG) : – Le premier des postulats auquel répond ce rapport-préavis proposait la création d'un poste de délégué aux données informatiques. La Municipalité, par l'intermédiaire de Mme Litzistorf en commission, a répondu qu'on préférerait proposer une commission, cette CDI, aux données informatiques et toutes les réponses données dans ce sens-là aux différentes questions posées à cette occasion ont été parfaitement satisfaisantes et pour rassurer la partie droite de cet hémicycle, j'aimerais vous lire l'article 8 ou le point 8 du rapport-préavis qui nous est proposé, ce rapport-préavis qui prévoit la création de la CDI et l'ancrage de la compétence « protection des données informatiques » au SOI service de l'informatique, n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement ni sur le budget de fonctionnement de la Ville. Dans cette mesure, le groupe Ensemble à gauche se rallie aux conclusions du rapport-préavis.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – La thématique de la protection des données est essentielle. Seule une gestion sécurisée et à jour en cohérence avec les différentes lois impactant cette problématique permettra d'avancer dans la direction d'une administration Smart. Chacun souhaite que les bénéfices de la digitalisation lui simplifient la vie. La solution proposée, avoir une Commission CDI prenant en charge cette thématique et y réunir les compétences clés pour y faire une analyse la plus pertinente possible des enjeux et des risques dans ce domaine, est a priori une bonne idée. Elle a l'avantage de ne pas requérir l'engagement d'un monsieur ou d'une madame données personnelles, ce que nous saluons. Même si j'ai toujours en tête lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'organisation, l'adage prêté à Napoléon Bonaparte « si vous voulez que l'initiative aboutisse, nommez une personne, si vous voulez que ça n'aboutisse à rien nommez un comité », je propose de garder cet adage comme pense-bête pour nous rappeler dans ce Conseil, et plus particulièrement à la Commission de gestion, d'être attentif au temps de réaction long ou pas, en fait adéquate, lorsque des événements surviendront dans ce domaine et, sans vouloir être un oiseau de mauvaise augure, je pense que la gestion des données est liée à des risques importants pour l'administration.

J'ai été impacté, lors de la visite du SOI effectuée avec mon collègue Yvan Salzman dans le cadre de la COGES, impacté par la quantité des attaques multiformes dont le système d'information de la Ville fait l'objet et l'énergie que ça représente d'être vigilants et réactifs. Je pense donc que nous serons amenés dans les prochaines années à reparler de ce thème. Ceci dit, le groupe PDC Vert'libéraux soutient ce préavis et vous invite à en faire de même.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je remercie celles et ceux qui ont pris la parole jusqu'à maintenant, parce qu'on voit aussi l'évolution de la problématique au sein du politique et on voit que de plus en plus, enfin on considère ces enjeux comme stratégiques, vous l'avez dit dans le cadre de vos interventions. Par rapport aux interrogations qui ont été évoquées par Mme Roch et effectivement sur quelles données on va travailler, c'est bien l'idée aussi de cette Commission de données informatiques de travailler sur ces enjeux-là et sur cette définition plus fine.

Je pense qu'on peut revenir aux succès décemment fondamentaux qui ont été évoqués, principalement on ne va pas créer une usine à gaz, merci monsieur Henchoz de l'avoir rappelé. C'est vrai que c'est notre souci, mais d'avoir et pour faire le lien avec ce que disait M. Fürbringer juste en dernier, une structure qui est souple, efficace et rapide dans son action, et c'est la chose qu'on vous propose aujourd'hui pour éviter effectivement la redondance avec une compétence bien ancrée au niveau cantonal avec Madame protection des données.

Peut-être par rapport à la remarque de Mme Florence Bettschart-Narbel, il est vrai que ce rapport-préavis a été écrit avant les discussions au niveau fédéral et c'est vrai qu'on

est toujours très optimiste. On sent que justement, on doit resserrer les rangs maintenant pour la suite de la discussion au niveau fédéral, c'est peut-être aussi en montrant la voie au niveau local et le portage politique au niveau local, qu'on aura une réaction au niveau de nos élus fédéraux. C'est aussi l'ambition de ce genre de positionnement avec ce rapport-préavis.

Et nous restons bien entendu, comme ça a été évoqué à plusieurs reprises, mais il faut le rappeler, au regard de ce qui se passe au niveau européen parce que là effectivement, ça va venir aussi très rapidement et comme vous l'avez rappelé, là on a vraiment la politique du bâton, les sanctions seront là aussi pour nous faire agir et nous faire infléchir.

Merci beaucoup pour les propositions qui ont été aussi émises pendant les discussions de commission. Nous nourrirons aussi les travaux de cette Commission des données informatiques pendant les premiers mois de sa mise sur pied.

La discussion est close.

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – La Commission a voté les conclusions séparément et vu les différentes prises de position des groupes, je crois que le suspens n'est pas de mise et la conclusion a été votée et acceptée à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Merci. Nous allons tout de même voter les deux conclusions séparément. Donc la première pour le délégué aux données informatiques, celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions, à l'unanimité, vous avez accepté la première conclusion.

La deuxième conclusion pour un accès libre aux données informatiques publiques, celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions, à une belle unanimité vous avez également voté cette deuxième conclusion. Ce point est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/56 de la Municipalité, du 30 novembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué(e) aux données informatiques » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ».

Requalification de la route de Berne (RC 601)

Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet

Préavis N° 2017/57 du 7 décembre 2017

Finances et mobilité, Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M^{me} Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'annonce brièvement la position du groupe qui sera développée sur certains points par d'autres membres du groupe PLR. C'est un projet qui nous pose quelques problèmes sur le fond, notamment parce que la suppression d'une voie descendante va provoquer des problèmes de trafic dans les hauts de la ville et notamment pour les territoires forains et le Chalet-à-Gobet. Matériellement, c'est un projet que l'on trouve assez peu convaincant ; toutefois, il s'agit d'un projet du PALM, d'un projet cantonal qui ne se trouve sur le territoire de Lausanne que sur 1 300 m, donc ces deux considérations font que l'on va laisser la liberté de vote, car une opposition franche serait peu productive.

M. Alix Briod (PLR) : – Le projet de réaménagement de la RC 601 s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Il porte sur un tronçon de 3 935 m, essentiellement bordé de zones d'habitation de faible à très faible densité ainsi que de zones de verdure, chapitre 4 du préavis, entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet. Pour bien comprendre les implications des aménagements prévus, je distinguerais trois secteurs d'environ 1 300 m chacun, c'est-à-dire : Croisettes - pont de la Girarde, pont de la Girarde - pont En Marin et pont En Marin - Chalet-à-Gobet. Les deux premiers sont situés sur le territoire de la commune d'Epalinges et le troisième pont En Marin - Chalet-à-Gobet effectivement sur la commune de Lausanne.

La RC 601 a pour le moins trois fonctions importantes. La première, un accès à l'autoroute A9 en direction de Genève et du Valais pour l'agglomération nord-lausannoise ainsi que pour les habitants du Jorat et de la Broye.

Une deuxième, un accès au parking P+R de Vennes pour les automobilistes qui empruntent les transports publics pour se rendre en ville de Lausanne ou à la gare pour une destination plus lointaine. Enfin, en troisième c'est une des entrées principales de la ville pour non seulement les transports individuels motorisés par nécessité ou commodité, mais aussi pour permettre l'approvisionnement de la ville, en marchandises et produits de toutes sortes. C'est encore un accès important pour les hôpitaux.

Après bien des années d'études, les grandes lignes du projet envisagé sont les suivantes. Tout d'abord, des mesures pour l'amélioration de la sécurité, soit réduction de la vitesse à 70 kilomètres à l'heure à partir de l'Ecole hôtelière, création d'un giratoire pour accéder à l'EHL, création d'un giratoire d'accès au centre commercial de la Croix-Blanche, création d'aménagements cyclables, élargissement et création de trottoirs mixtes piétons-cyclistes. Des mesures également de protection contre le bruit, remplacements de revêtement de chaussée avec couches de roulement phonoabsorbantes, installations de parois antibruit, isolation acoustique de bâtiments.

Il ne fait aucun doute que toutes ces mesures ne sauraient être contestées sur le fond dans le cadre de ce projet. En revanche, pour ce qui concerne la mobilité du trafic lourd, le projet prévoit la fermeture d'une voie descendante au profit d'un couloir pour les bus. Cela aura pour conséquence une asphyxie du trafic motorisé. Les concepteurs du tracé actuel, aménagé en 1955, s'étaient heureusement montrés visionnaires en prévoyant deux voies dans chaque sens de circulation, ce qui a permis d'absorber l'augmentation régulière du trafic qui, selon les sources, s'établit aujourd'hui entre 18 000 et 27 000 véhicules/jour. Le préavis mentionne 20 000 véhicules/jour, mais ne donne pas d'indication sur le comptage par heure, c'est dommage. Ce renseignement aurait pu être parlant.

Pour ce qui me concerne, j'habite à Vers-chez-les Blanc et durant vingt-six ans, soit jusqu'en 2013, j'ai emprunté journalièrement, à des fins professionnelles, un parcours

pour rallier l'A9 à Vennes. Ainsi ai-je pu constater, avec un certain recul, l'augmentation régulière de la charge du trafic sur le carrefour des Croisettes aux heures de pointe, provoquant sur la route de Berne des files de véhicules de plusieurs centaines de mètres sur deux voies. Dès lors, je m'interroge sur la crédibilité de l'étude de trafic réalisée en 2013, point 5.1 du préavis, étude qui arrive à la conclusion, je cite : « l'aménagement de deux voies à la montée et d'une voie à la descente ne posera pas de problème de capacité à l'horizon 2030 », fin de citation. Je crois qu'il manque une précision importante, celle de dire que cela n'est valable que pour le trafic mesuré entre minuit et cinq heures du matin.

Cette affirmation est gravement mensongère et ses auteurs sont des irresponsables. Une certitude, le côté visionnaire des concepteurs de l'époque fait cruellement défaut chez les chargés d'études actuelles.

En référence aux indications fournies sous point 4.2 du préavis, examinons concrètement la situation des trois sections d'environ 1 300 m chacune à partir du Chalet-à-Gobet.

Ce premier secteur, qui fait Chalet-à-Gobet - pont En Marin, est servi par le bus 62 de 6 heures 09 le matin à 0 heure 37 le soir. Il y a, on nous dit, deux à trois bus par heure et par sens ou 42 véhicules par jour et par sens du lundi au vendredi, 19 les samedis et dimanches. Il faut encore mentionner le car postal 435 qui emprunte aussi ce tronçon sans s'arrêter en revanche au Chalet-à-Gobet. Là, ça représente 10 bus par jour et sens du lundi au vendredi, 0 les samedis et dimanches. Au total donc, ce sont 52 véhicules par jour qui emprunteront leurs voies réservées, alors que 10 000 véhicules motorisés se répartiront sur l'autre voie.

Comparons aussi le nombre d'usagers, avec un taux moyen d'occupation admis de 25 personnes pour les bus, cela représente 1 300 personnes transportées. Pour les usagers des véhicules à moteur, admis à un taux d'occupation d'une personne et demi par véhicule pour 10 000 véhicules, cela représente donc 15 000 personnes transportées sur une voie de circulation. Je vous laisse faire la comparaison entre 1 300 et 15 000, cela représente donc 8 % pour les bus, les utilisateurs des bus et 92 % pour le trafic motorisé.

Pour ce qui concerne le secteur pont En Marin - pont de la Girarde, ce sont là, les bus 45, 62 et également le car postal 435. Là, il y a un peu plus de bus, il y a cinq à sept bus par heure. Sur une journée en semaine, cela représente 128 bus par jour. Alors effectivement avec un nombre de personnes admis aussi à 25 par bus, là cela représente 3 200 personnes et le taux passe à 18 % d'occupation. Néanmoins, il y a toujours 82 % des utilisateurs qui passent par la voie des véhicules motorisés. Le constat : donc une voie de bus sur 700 m, depuis le pont En Marin qui va jusqu'à Grand Chemin et après c'est la fin du tronçon et sur environ 500 m, eh bien, il n'y a plus qu'une voie pour tout le monde, bizarrerie quand même difficile à comprendre dans ce projet !

Enfin, le troisième secteur pont de la Girarde - les Croisettes, la charge de trafic et les bus, véhicules motorisés est identique au secteur 1, donc je ne m'allongerai pas trop, simplement un constat, l'aménagement d'une piste unique pour tous les véhicules sur environ 300 m, c'est-à-dire jusqu'au giratoire de la Croix-Blanche et c'est seulement à partir du giratoire de la Croix-Blanche qu'il y aura une voie réservée aux bus et qu'il ne restera, malheureusement, qu'une voie aussi pour les véhicules motorisés.

Un constat vraiment général, pour le bien de quelques-uns, on n'hésite pas à pénaliser un grand nombre. Que peut-on déduire et craindre de ce qui précède ? A certaines heures de la journée, un gros ralentissement avant le Chalet-à-Gobet déjà, les colonnes de véhicules depuis Montpreveyres très probable. Un encombrement de la voie des véhicules à moteur dès le Chalet-à-Gobet, une colonne de véhicules derrière les feux des Croisettes et blocage probable du giratoire de la Croix-Blanche, de belles gabegies lors de conditions météorologiques défavorables. Dans ces circonstances que se

passera-t-il ? Une réponse au moins, les automobilistes chercheront, naturellement des itinéraires de déviation.

Quelles sont ces possibilités ? D'abord, au Chalet-à-Gobet les automobilistes pourront emprunter la route de Cojonnex puis la route du Golf. Une autre possibilité depuis le Chalet-à-Gobet, les véhicules pourront emprunter la route du Jorat, traverseront Vers-chez-les-Blanc, Montblésson en se dirigeant sur Epalinges les Croisettes ou Lausanne par la route d'Oron. Si on va un peu plus bas En Marin, quelle possibilité y aurait-il ? Eh bien, c'est d'emprunter la route de la Vulliette et la route du Golf. En Marin toujours, on peut partir de l'autre côté, côté Vers-chez-les-Blanc puis le même trajet que pour ce que je viens de citer au point 2. Et enfin, au pont de la Girarde, eh bien là, on pourra aussi quitter la route de Berne et passer par la Croix-Blanche et les Croisettes. Donc, là les habitants d'Epalinges n'auront absolument rien à gagner. Ainsi les riverains de tous ces itinéraires subiront les nuisances d'une augmentation de trafic. De même, les riverains de la RC 601 supporteront les désagréments d'une colonne de véhicules avançant aux pas, pendant plusieurs heures dans la journée.

Du côté des aspects financiers, la participation lausannoise s'élève à 3 000 300 francs auxquels s'ajoutent les dépenses des différents services. Les contributions de l'Etat de Vaud, de la Confédération et de la Commune d'Epalinges sont respectivement de 17,7 millions, 7 millions et 4,7 pour la commune d'Epalinges. Plus de 32 millions pour moins de 4 kilomètres de route, cela fait cher pour un projet qui crée plus de problèmes qu'il n'en règle.

Il en serait autrement si le M2 était prolongé jusqu'au Chalet-à-Gobet et qu'un P+R y soit construit. Dans l'attente de cette lointaine perspective, le réaménagement de la RC 601 pourrait parfaitement s'exécuter en maintenant deux voies descendantes avec une voie supplémentaire pour les bus, mais pour cela, il faut admettre d'augmenter quelque peu l'emprise actuelle du domaine public, ce qui a été volontairement ignoré.

Pour conclure, ce projet anti automobiles est inacceptable. Un tel résultat après quinze à vingt ans d'études est misérable. Chères et chers collègues, nous commettrions une grave erreur en le cautionnant par acceptation des conclusions de ce préavis. La Municipalité doit avoir le courage de forcer l'Etat de Vaud à revoir sa copie. Nous ne sommes plus vraiment à quelques années près sur ce dossier. Pour ma part, je refuse toutes les conclusions de ce préavis et vous invite à bien réfléchir aux conséquences d'un avis contraire.

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Voilà après treize ans d'âpres négociations, nous sommes amenés finalement à prendre une décision sur un objet qui concerne une artère routière extrêmement importante pour notre ville et notre région. Si, au départ le projet se voulait beaucoup plus ambitieux, la septantaine d'oppositions, de toute part, montre bien à quel point ce processus était difficile. Finalement, et grâce aux modus vivendi trouvés entre différents partenaires, ce projet voit bientôt le jour. C'est un projet qui concilie à la fois le développement des transports publics et de la mobilité douce. Ça permettra d'absorber mieux le trafic des automobiles et sécurisera mieux les accès pour les riverains.

Prenant en compte tous ces éléments cités ci-dessus ainsi que la votation à l'unanimité du Grand Conseil, le soutien financier du Grand Conseil de 37 millions demandé par le Conseil d'Etat et l'engagement financier considérable de l'Etat, notre ville sera plutôt gagnante avec la réalisation de ces travaux et le Parti socialiste vous invite à soutenir et accepter ce préavis. Merci.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts, je suis également habitant de Vers-chez-les-Blanc. Je suis membre de la société de développement des Râpes. Je me suis entretenu avec le président de la société de développement, et il est vrai qu'ils sont favorables à la limitation de vitesse qui était proposée à 70 km/h ainsi qu'aux deux ronds-points qui vont être construits sur la route de Berne. Par contre, c'est vrai qu'ils

sont fortement opposés au principe qu'il n'y ait qu'une seule voie de circulation dans le sens descendant sur Epalinges, parce qu'il faut quand même se rappeler qu'il y a des habitants de la Broye qui viennent régulièrement utiliser cette route, c'est pour s'engager sur l'autoroute et puis aller peut-être au travail. Ils ne viennent pas tous en ville de Lausanne.

J'aimerais quand même rappeler une chose, ce que mon collègue Briod l'a dit tout à l'heure, le trajet de délestage risque d'être le suivant : on va passer par la route de Berne, ensuite passer par le Chalet-à-Gobet où il y a le camping de Pra Collet, ensuite descendre sur le sens de Vers-chez-les-Blanc où il y a le Café Populaire, après rejoindre la route du Jorat vers Montblesson où il y a Nestlé qui est sur la droite, et là vous arrivez en suivant la voie de circulation directement sur la route d'Oron. Vous prenez la route d'Oron, elle est saturée tous les matins. Donc tous les matins, vous avez du trafic automobile qui vient de Savigny, qui vient de la Claie-aux-Moines et là, on a une saturation régulière. Donc, la route d'Oron c'est à peu près où il y avait la ferme de M. Chollet qui s'y trouvait. Donc on va se trouver dans une autre situation, c'est qu'on va encore engorger le trafic de la route d'Oron au carrefour de la route d'Oron qui donne sur la Feuillère et qui continue après sur Victor-Ruffy.

J'aimerais simplement rappeler qu'en son temps, la route de contournement de la Sallaz avait été prévue justement pour diminuer le nombre de véhicules qui circulaient par la route de Victor-Ruffy, et on voit que maintenant, c'est l'inverse qui se produit. On a fermé Rovéréaz et on voit qu'on a une augmentation de trafic sur cette artère qui fait que maintenant, au carrefour de Béthusy, vous êtes coincés et au carrefour de la place de l'Ours également. Alors pour éviter que les utilisateurs de la Broye servent les voies de circulation de Vers-chez-les-Blanc au Chalet-à-Gobet-Montblesson, je vais déposer un amendement que je tiens à vous lire avant de l'amener à la présidente. « La Ville prendra toutes les dispositions utiles, chicanes, ralentisseurs afin que la requalification de la route de Berne n'incite pas les usagers motorisés venant de la Broye à considérer que le tracé Chalet-à-Gobet - Vers-chez-les-Blanc et Montblesson, soit un itinéraire B ou de délestage. »

Voilà, j'en ai terminé, madame la présidente, et à titre personnel, je réserve ma décision quant au vote final.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors ce soir est probablement un grand soir, en tout cas pour moi parce que je me retrouve dans certains des propos qu'a prononcé le PLR sur la mobilité, je crois que c'est une première et je tenais à le souligner, mais je pars d'une analyse qui est quand même relativement différente pour aboutir, toutefois, à des conclusions relativement similaires. Cela a été dit et je ne vais pas revenir sur ces aspects, mais effectivement on est face à un secteur qui est très chargé en trafic, situation d'engorgements à un point qui n'a pas été mentionné par M. Briod, c'est le risque pour la sécurité à l'heure actuelle.

Dans les années 2000, on parlait d'un mort et de 10 blessés graves par année en moyenne dans ce secteur entre le Chalet-à-Gobet et les Croisettes. Et puis autre chose qui n'a peut-être pas été assez suffisamment mentionné à mon goût. On est dans un secteur où il y a d'importants dépassements, des seuils de bruit pour les habitants. Ça c'est la situation présente et qu'est-ce qu'on nous dit pour le futur ? Alors là, on est dans le cadre du PALM, ça a déjà été dit, 80 000 nouveaux habitants à Lausanne, 50 000 nouveaux emplois à l'horizon 2030, un quartier, un secteur plutôt qui est appelé à s'urbaniser fortement et on part d'une croissance du trafic qui serait d'environ 1 % par année d'ici à l'horizon 2020.

Donc qu'est-ce qui va se passer en gros ? Le trafic ou la pression du trafic dans ce secteur va grandement s'améliorer par le biais de deux mouvements ; un mouvement probablement accru de pendulaires en direction de Lausanne et un mouvement probablement accru de gens de l'agglomération du PALM en direction de ce secteur en

voie d'urbanisation. Donc, c'est simple effectivement, il faut agir, parce que sans mesures supplémentaires l'engorgement du trafic va s'empirer ainsi que les nuisances en termes de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre et de bruit.

Alors, quelle solution par rapport à cette situation ? Je crois que la croissance en termes de population, d'emplois est certainement en soit questionnable, mais elle est, je ne crois pas mentir en disant qu'elle est voulue à la fois par la Municipalité et par la majorité de ce Conseil. Donc, c'est bien sur le trafic, malheureusement ou heureusement, que l'on doit et que l'on peut agir.

Et là, il n'y a pas également 36 solutions pour éviter une dégradation future de la situation du trafic. En fait, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de diminuer le nombre de victimes des transports individuels motorisés et de le diminuer en créant un report modal, c'est-à-dire en faveur d'une augmentation concomitante de l'usage des transports publics et de la mobilité douce pour ce qui concerne à la fois les pendulaires et les habitants de l'agglomération. Et je dois dire aussi que les habitants de l'agglomération, on attend encore autre chose d'eux, c'est-à-dire une diminution du taux de motorisation par habitant dans ce secteur.

Donc le projet qui était initialement porté par M. Marthaler, de qui on peut dire beaucoup de choses, mais je crois qu'on doit dire qu'il était visionnaire et je crois qu'on doit aussi rappeler qu'on doit le considérer comme un des pères du M2 ce n'est pas pour rien, M. Marthaler était arrivé avec une version visionnaire et ambitieuse, peut-être trop ambitieuse, aux yeux de certains. M. Marthaler proposait une seule voie montante et une seule voie descendante pour le trafic et l'autre voie aurait été dédiée en site propre aux transports publics.

Et bien sûr, cela a été évoqué aussi à l'époque, on pensait encore qu'on pourrait amener le métro jusqu'au Chalet-à-Gobet. Ça veut dire que, mesdames et messieurs, le trafic qu'on a aujourd'hui on aurait pu l'absorber par des transports publics efficaces avec une desserte rapide et un rythme soutenu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et ce projet qu'on a aujourd'hui sous la table, ce projet-là, n'apporte rien à cette situation problématique. Ce projet amène certes quelques améliorations, elles sont notables, on ne va pas cracher dans la soupe; on supprime une voie à la descente, cela a été dit et on crée une voie descendante dédiée aux transports publics et à la mobilité douce et à la montée, on crée des espaces pour les piétons et les vélos. Ceci est absolument l'aspect favorable pour moi, en ce qui me concerne, de ce projet.

Par contre, on n'a toujours pas de site propre pour les transports publics à la montée, comment voulez-vous que les habitants futurs de ce quartier privilégient dès lors les transports publics ? On va avoir une constante en ce qui concerne les flux « trafic montant » voire une augmentation avec l'augmentation de la population, et de plus, alors que vous avez un grand nombre d'oppositions de la part des habitants du quartier déjà à l'heure actuelle qui demandent une vitesse à 60 km/h, on n'a pas osé franchir le pas et on propose une vitesse à 70 kilomètres !

On est toujours dans la philosophie d'une route pénétrante qui va amener une augmentation du trafic et des nuisances pour les habitants lausannois. Une augmentation du trafic parce que, c'est dit dans le préavis, l'objectif est de maintenir la capacité de transport sur cet axe malgré l'augmentation du nombre de voitures prévisibles.

Donc ce projet, comme l'a dit M. Briod, il a beau être porté et financé en grande partie par le Canton, on ne peut pas accepter dans un Conseil communal lausannois qu'il leur offre, certes une amélioration temporaire de la situation, mais un avenir sombre, plus polluant et plus bruyant aux habitants de ce quartier. On ne peut pas accepter cette affaire. Et, pour cette raison, l'Ensemble à gauche vous recommande de voter non à ce préavis et de le renvoyer au Canton pour une nouvelle version plus favorable à Lausanne. Merci de votre attention.

M. Valentin Christe (PLC) : – Alors notre collègue Briod a déjà expliqué avec clarté en quoi ce projet est critiquable et sans surprise le groupe PLC est lui aussi très réservé face à ce préavis. On va quand même relever quelques points positifs; il y a la volonté de sécuriser certains points du tronçon, il y a la réduction à 70 km/h de la vitesse maximale sur certaines portions du tracé, il y a la pose de revêtements phonoabsorbants, il y a la récupération des eaux de chaussées, c'est-à-dire des eaux polluées qui peuvent ruisseler sur la route, et puis s'agissant de ce dernier point, il s'agissait d'ailleurs simplement de se mettre en conformité avec les exigences légales.

En revanche, il faut évidemment relever comme point négatif la création d'une voie de bus dans le sens descendant, alors non pas que la création de voies réservées aux bus est en soi une mauvaise chose, bien au contraire, mais parce que ceci se fait, et ça a été dit, au détriment d'une voie standard à la descente, c'est-à-dire une voie utilisable, par entre autres, les transports individuels motorisés. Et puis, on relèvera d'ailleurs que le préavis est particulièrement discret, pour ne pas dire évasif sur ce point, puisqu'il est certes mentionné la création de cette voie en toutes lettres, mais sans pour autant qu'il soit dit expressément que la création de cette voie va se faire au prix de la suppression d'une voie standard.

A cet égard, il est clairement regrettable qu'une fois de plus, la Municipalité n'assume pas avec davantage de franchise sa politique qui est hostile aux transports individuels.

Et puis, il nous apparaît aussi spécieux concernant ce projet de parler de compromis, comme certains pourraient être tentés de le faire. On peut se demander d'ailleurs si la solution maximaliste aurait consisté à supprimer, non pas une, mais les deux pistes à la descente, pour les réserver exclusivement aux transports publics. Bref ce préavis, c'est une nouvelle étape dans la politique anti-voiture de la Municipalité, mais pas d'elle seulement puisque comme l'a dit notre collègue Carrel en introduction, ce projet relève en partie du PALM et du Canton. Cela étant, il ne s'agit pas ici d'exonérer la Municipalité de ses responsabilités pour autant. M. Kamenica l'a dit tout à l'heure, cette artère est cruciale pour la mobilité lausannoise, alors je m'étonne qu'il parvienne à la conclusion qui est la sienne et qu'il a exposée.

Pour ce qui nous concerne, nous craignons un engorgement supplémentaire des hauts de la ville, nous craignons l'asphyxie, les nuisances qui vont être créées inmanquablement par la recherche d'itinéraires alternatifs par les automobilistes et c'est la raison pour laquelle nous allons refuser ce préavis. Je vous remercie.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le moins qu'on puisse dire, c'est que quand le Canton se mêle de déplacements et de mobilité en ville de Lausanne, il n'a pas la main heureuse et n'est pas le bienvenu.

On ne va pas parler ce soir de la liaison Vigie-Gonin. Mais pour le sujet qui nous occupe ce soir, ce n'est pas beaucoup mieux. Il faut dire que c'est un sujet qui date quand même depuis plus de dix ans, qu'en son temps monsieur le conseiller d'État Marthaler l'avait prudemment congelé dans le congélateur du Conseil d'État et que la nouvelle conseillère d'État Mme Gorrite l'a décongelé, elle l'a ressorti, c'était pas mal conservé pour dire vrai.

Ce que vous dites, cher collègue Briod et vous le dites d'une façon qu'on comprend, même si on est sourd, ce que vous dites, cher collègue Gaudard, que les reports de trafic vont être comme l'eau qui coule, vous savez comme quand on irrigue, elle cherche l'endroit le plus facile. Ce que vous dites, cher collègue Dupuis, que vous regrettez que le métro n'ait pas été prolongé jusqu'au Chalet-à-Gobet, vous promouvez la mobilité douce, on en parlera aux gens de Payerne et d'Avenches, mais tout cela est juste. Simplement la question, c'est que quand cette route s'est faite, le contournement d'Epalinges, en 1964 pour l'expo, nous étions en pleine campagne. Passé la Croix-Blanche, nous étions en pleine campagne et maintenant nous sommes dans une région suburbaine de pavillons de banlieue ou de maisons, avec des conditions qui ont

fondamentalement changé et on ne peut plus accepter, et c'est ce que les Broyards ont eu de la peine à comprendre, et il aurait fallu des années pour le comprendre. C'était tellement pratique et confortable de régler son régulateur de vitesse en sortant d'Avenches à 80 à l'heure et de lever le pied en arrivant aux feux à l'arrivée du métro, et bien maintenant ça n'est plus possible. On lève le pied 4 km avant parce que Lausanne a grandi, Lausanne s'est étalée, Epalinges également et les conditions ont changé.

Alors, moi je veux bien qu'on refasse le procès de cinquante ans de développement d'un doublement de population et qui n'est pas fini, mais je crois que ce n'est ni le lieu ni le moment. On nous demande notre participation sur un kilomètre par rapport à quatre, et c'est tout. Alors qu'on refasse tout le débat, je veux bien, au grand désespoir de madame la présidente. Je vais donc m'arrêter là, madame la présidente, mais vous l'aurez compris, ce projet, notre groupe le votera.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Donc en préambule, je tiens à souligner que je m'exprime principalement à titre personnel étant également résident des zones foraines. Mais néanmoins, je tiens à préciser que je m'exprime également en pensée de plusieurs autres habitants de ces zones. Néanmoins, je rejoindrais la position de mon groupe, le Parti libéral conservateur, au terme de mon intervention. Donc en effet, les travaux de cette RC 601, autrement dit de la route de Berne, vont commencer prochainement. Cependant et même si on en parle aujourd'hui dans ce Conseil communal, il semble que tout a été déjà décidé au niveau cantonal.

Nous devons nous contenter du projet qui va être mis en chantier sur lequel, concernant sa fluidification, personnellement je reste dubitatif.

En effet, dans le plan qui vise à améliorer la fluidité de cet axe, il a été décidé de garder deux voies de circulation en direction du nord de Lausanne, et en revanche, plus qu'une seule voie arrivant sur Lausanne. Il est à noter que sur cette unique voie de circulation, un couloir de bus va être aménagé pour faciliter son transit. Enfin pas tout à fait, dans la mesure où la voie de bus ne sera pas possible pour des questions de largeur de route entre le Grand Chemin et le futur giratoire de la Croix-Blanche, ce qui représente environ 500 m où le bus se retrouvera sur une seule voie, immobilisé avec les autres usagers de la route, y compris en hiver quand le chasse-neige sera aussi bloqué.

D'autre part, les deux nouveaux giratoires qui seront à deux voies engendreront de forts ralentissements par rapport à la situation actuelle, rendant cet axe de transit encore plus encombré pendant les heures de pointe et malheureusement accidentogène. Oui, accidentogène, car lors des travaux qui ont eu lieu sur cette route pour le remplacement du pont d'En Marin, vous vous souvenez pour certains, un giratoire provisoire a été apposé à cet endroit, deux voies également ont été temporairement installées, comme ceux qui vont être créés, si bien que plusieurs fois par semaine, des accidents dans ce giratoire provisoire avaient lieu.

Pour terminer, je trouve étrange que, dans un but de fluidification du trafic, afin d'assurer la tranquillité des riverains en abaissant la vitesse sur cet axe de transit, on prévoie deux giratoires ainsi qu'une seule voie de circulation pour rentrer sur Lausanne. Car la mécanique sur la dynamique des fluides indique qu'il faut une vitesse constante, donc pas de ralentissement et que le rétrécissement de deux à une seule voie réduira le débit. Dès lors, nous pouvons nous demander si ce n'est pas là l'objectif délibérément recherché. Je vous remercie de votre attention.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Comme on l'a dit, il s'agit d'un projet cantonal, ça a été dit, qu'il y a depuis dix ans en cours d'élaboration et qui abouti enfin après de longues tractations entre les acteurs concernés. Il y a un investissement considérable du Canton de 31,7 millions et dont 10 % seront financés par Lausanne.

Il y a déjà eu ce qu'on appelle un compromis avec les communes de la Broye pour réduire la vitesse à 70 km/h au lieu des 60 qui étaient initialement proposés, bien sûr, on ne peut que regretter ça dans le sens où on souhaite aussi que l'axe soit développé pour la mobilité douce. Et puis on entend déjà beaucoup d'idées périmées en commission au regard de ce qu'on connaît actuellement, des idées qui remontent aux années 60 du développement du taux à la voiture, on entend qu'en rajoutant des voies de circulation on diminue les bouchons. Le trafic est un système dynamique qui s'adapte continuellement à son environnement. Donc en fait, plus on a de voies plus on entraîne un appel à utiliser ces voies et on revient ainsi à la situation première, donc aux bouchons.

En plus, à l'arrivée de l'entrée en ville, c'est là qu'il y a aussi une limite de l'absorption de tout ce trafic. Qu'est-ce qu'on en fait ensuite quand il entre en ville ? Donc, c'est évident que la seule solution vers un allègement des charges de trafic, c'est l'encouragement à utiliser d'autres modes de transport comme il a déjà été dit, et aussi c'est la seule solution à même de résoudre les problèmes de surcharge, de pollution de l'air ou du bruit.

Et puis, voilà on entend encore qu'il y a des conceptions par rapport à la mobilité douce aussi. On entend que les cyclistes sont encouragés à aller faire du vélo ailleurs, enfin je caricature à peine, que c'est encore une vision réductrice des gens qui se déplacent à vélo, qui ne font pas ça uniquement pour leur loisir, mais vraiment pour se déplacer entre deux points, donc qu'ils cherchent aussi à avoir des itinéraires non seulement sûrs, mais aussi rapides où il n'y a pas besoin de chaque fois sortir et rentrer, perdant à chaque fois la priorité pour se réinsérer dans le trafic.

On entend encore, concernant le débit des voitures, qu'une diminution de la vitesse va faire diminuer le débit alors que c'est exactement le contraire, ça a été prouvé, que justement en diminuant les vitesses, on a un trafic plus fluide qui va permettre d'augmenter le débit. Après c'est clair qu'il y a toujours des points de freinage du trafic qui sont les carrefours, les intersections, et puis toujours de nouveau le problème de l'entrée du trafic en ville. Donc en bref, les Verts, le groupe des Verts vous recommande de soutenir ce préavis.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le débat a déjà duré, donc je ne vais pas rentrer dans les arguments qui ont été dits d'un côté de l'autre, en tout cas juste vous informer que le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux soutiendra ce préavis.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – J'ai longtemps vécu du côté de la route de Berne et dans cette région et on peut toujours s'étonner des études. On pourrait quand même se poser la question si c'est un peu dirigé, parce que si vous y viviez vous sauriez qu'à partir de 17 heures jusqu'à environ 19 heures 30 c'est congestionné à mort. Tous les matins, c'est la même chose. Donc, diminuer la voie de circulation, moi je ne vois pas comment. Oui effectivement, on va diminuer la vitesse, ça c'est sûr, parce que quand vous êtes pare-chocs contre pare-chocs, vous n'allez même pas à 60 à l'heure. Je me pose aussi la question : les coûts engendrés par les bouchons des gens qui doivent se rendre au travail, la marchandise qui doit être livrée, etc, est-ce qu'ils sont pris dans l'idée ?

Ah oui, une petite précision. Lors de la construction du M2, deux choses ont fait qu'il n'a pas pu aller plus loin qu'Epalinges, un parce que cette dernière n'était pas d'accord, deux il y avait des subventions fédérales parce qu'il n'y avait pas assez de personnes, donc ça n'a pas pu le financer, et troisièmement, on avait un petit souci parce que le choix du métro à pneus, si vous étiez là au début, c'était mon cas où j'habite à la Sallaz, lorsqu'il y avait de la neige, ça posait quelques problèmes. Donc, en sachant climatiquement qu'en hiver il y a plus de neige là-bas en haut, le métro aurait eu quelques problèmes à circuler. Donc ça, c'est une des raisons pour laquelle le métro n'a pas pu aller plus loin et ce qui aurait été valable de faire, mais malheureusement ce

n'était pas possible. Ensuite justement, on peut toujours se dire : mais va-t-on vraiment améliorer la situation ? Je ne crois pas.

Des pare-chocs contre pare-chocs, je suis sûr qu'au niveau de la pollution de l'air, ce n'est pas terrible. Or, les vélos qui vont pour le plaisir au travail et remontent direction Chalet-à-Gobet, là c'est quand même relativement rare.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous discutons d'un dossier important ce soir, un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre dans ce canton. Vous le savez toutes et tous, il nous a fallu des années de discussions avec les habitants de la région concernée, de la Broye au centre-ville de Lausanne, pour trouver un compromis, car oui, il s'agit bien d'un compromis, en ce qui concerne la requalification de la route de Berne. Comme toujours dans un compromis, pour le bien et pour l'intérêt général, chacun doit y mettre du sien.

En l'occurrence, les communes broyardes qui aujourd'hui se rallient à ce compromis, mesdames et messieurs, elles qui sont les premières concernées avec les pendulaires qui se rendent tous les jours à Lausanne, se sont ralliées à un compromis, et il me semblerait relativement grave que le Conseil communal, la Ville de Lausanne, pour sa part veuille être « plus royaliste que le roi » et fasse fi de toutes ces longues négociations menées, comme vous le savez, au niveau de l'Etat. Il me semble que nous devrions être raisonnables à ce sujet.

Un mot sur le projet, oui, il n'est pas possible de satisfaire tout le monde. Nous vivons dans un monde qui est limité en temps, en espace, en argent, et nous devons faire des compromis. Et ce compromis a été trouvé du côté des automobilistes : il y a effectivement une voie de moins à la descente, mais cette voie est remplacée par une voie de bus, et cette voie bus, mesdames et messieurs, elle va être utilisée, elle va bénéficier à de très nombreux usagers qui pourront rejoindre la capitale de façon très efficace, puisqu'il est connu qu'un bus transporte évidemment énormément de personnes et de voyageurs à l'heure, bien davantage que certains axes routiers.

Donc c'est l'accessibilité de la ville qui est l'enjeu essentiel, et nous y avons porté une attention particulière, et c'est bien l'intention de garantir cette accessibilité de la ville en aménageant une voie de bus, ce qui permettra aussi de décharger cet axe routier d'un certain nombre d'usagers ; ce sera sûrement très intéressant de venir en bus en ville et cela permettra de désengorger la voie automobile, ce qui sera tout bénéfique pour ceux qui doivent ou souhaitent venir en voiture à Lausanne.

Donc, l'aménagement de cette voie de bus incitera au report modal, c'est le but recherché sur cet axe. Nous avons aussi prévu d'apporter des améliorations pour la mobilité douce, là je m'adresse aux gens qui sont plus sceptiques, qui représentent l'autre échiquier politique et qui ont une vision diamétralement opposée. Je crois que par rapport à la situation actuelle, il y aura de nettes améliorations pour la mobilité douce, pour les cyclistes, pour les piétons et pour les bus et on ne peut pas, simplement d'un revers de main, faire comme si de rien n'était et mettre à la poubelle cette amélioration considérable pour ceux qui soutiennent le développement des transports publics et de la mobilité douce.

Enfin un élément important : la diminution de la vitesse à 70 km/h, là aussi un compromis. Certains voulaient que la vitesse diminue davantage, d'autres qu'elle reste comme aujourd'hui à 80 km/h, mais enfin, c'est une amélioration. Je pense principalement aux riverains d'Epalinges, parce que nous avons oublié de parler de nos collègues d'Epalinges qui ont voté ce crédit mi-avril au sein de leur Conseil, le Grand Conseil qui a voté ce crédit au mois de mars, un objet dont le coût s'élève à plus de 30 millions et dont nous sommes sollicités pour seulement 10 %. Mesdames et messieurs, ce serait aussi tout à fait irrationnel d'un point de vue financier que de refuser ce projet. D'autres acteurs, la Confédération, le Canton, nos collègues, nos voisins, pas le hasard, financent bien davantage que nous ce projet, ce serait également

un non-sens d'un point de vue financier que de faire fi des engagements des collègues des autres collectivités publiques.

Voilà donc, mesdames et messieurs, je vous invite à être raisonnables. Je pense qu'en l'état, c'est le meilleur compromis possible. En effet, un compromis ne peut pas complètement satisfaire les tenants d'une ligne ou complètement satisfaire les tenants d'une autre ligne, mais enfin, en regard des engagements pris par l'Etat, du vote à la quasi-unanimité du Grand Conseil sur cet objet, il me semble important de le dire, il me semble responsable, ce soir, que le Conseil communal vote ce crédit.

La discussion est close

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement que nous allons afficher. Peut-être qu'on va le relire. « *La Ville prendra toutes dispositions utiles (chicanes, ralentisseurs) afin que la requalification de la route de Berne n'incite pas les usagers motorisés venant de la Broye à considérer que le tracé Chalet-à-Gobet - Vers-chez-les-Blanc et Montblesson soit un itinéraires B ou de délestage.* »

Donc, je mets en discussion cet amendement avant de le voter.

La discussion est ouverte

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Alors je déclare mes intérêts. Voilà plus de cinquante ans que je suis agriculteur et je parle au nom des quelques exploitations agricoles qui travaillent de nombreuses surfaces et qui se déplacent quotidiennement avec des véhicules qui sont plus en plus lourds et gros, et en leur nom, il n'est pas acceptable de multiplier les chicanes avec les problèmes de passage répétitif que ça pose. Pour le reste, et bien ma foi, vous voterez comme vous voudrez, mais je ne peux pas suivre l'amendement sur ce point-là.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Donc je lis attentivement cet amendement et il me vient une idée à l'esprit qui rejoint, en partie du moins, l'interpellation que j'avais déposée il y a quelques mois de cela concernant le chemin de la Vulliette de 0 à 100 en quatre secondes. Donc effectivement, il considère le Chalet-à-Gobet - Vers-chez-les-Blanc et Montblesson comme une zone où les usagers incommodés par ces ralentissements de circulation pourraient éventuellement reprendre ces axes-là.

Je vais soutenir cet amendement et dans l'optique effectivement que ça rejoigne l'interpellation que j'avais déposée en son temps en ce qui concerne la fluidification du trafic, la vitesse par rapport à cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois pouvoir dire que c'est un souci constant de la Municipalité d'apporter des mesures de modération du trafic, en tout cas, je suis contente d'entendre que finalement une grande partie de l'hémicycle s'en inquiète. Je ne peux pas vous indiquer exactement les types de mesures envisagées ainsi que les endroits concernés, car nous ne connaissons pas encore exactement les aménagements induits par ces travaux, mais enfin en tout cas l'intention est là, vous le voyez dans d'autres dossiers.

C'est vrai que nous n'avons pas de boule de cristal quand nous mettons en place de nouvelles mesures de circulation, nous ne savons pas exactement comment le trafic va se reporter, quels seront les comportements des usagers et vous l'avez vu dans d'autres dossiers, nous cherchons à proposer des mesures qui précisément modèrent les usages et incitent à pacifier le trafic, notamment pour les riverains. Donc en tout cas dans l'esprit, c'est clairement dans ce sens que la Municipalité travaille.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'apprécie les propos de la directrice. J'aimerais juste apporter une précision aux propos de mon collègue Chollet.

Il n'est pas censé ignorer, puisqu'il habite tout près de Montblesson, que la partie sud de Montblesson est interdite aux véhicules de plus 3 tonnes, donc ça m'étonne qu'il y ait

beaucoup de tracteurs qui traversent Montblesson sud qui est déjà équipé de plusieurs gendarmes couchés, je crois qu'il y en a six en tout, ce qui fait que c'est déjà un moyen de dissuader le passage par cette voie de circulation.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Effectivement la formulation de cet amendement pourrait nous convenir, cependant avec une modification que nous demandons à M. Gaudard, c'est-à-dire que nous ne sommes pas certains que c'est vraiment les chicanes et les ralentisseurs qui sont les bons moyens. L'idée c'est effectivement d'éviter qu'il y ait ce trafic de report, donc nous vous demandons comme condition de notre soutien de dire toutes les dispositions nécessaires et pas chicanes ou ralentisseurs. Parce que finalement c'est possible que la meilleure solution soit un feu ou que ça soit simplement une interdiction qu'il s'agit de faire appliquer par la police.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Nous sommes aussi, dans notre groupe, d'avis de soutenir cet amendement pour lequel nous suggérons une deuxième modification à M. Gaudard, ce serait peut-être de barrer la notion venant de la Broye. Nous estimons que cette mention peut être stigmatisante et pourrait, en fait, freiner la perception de cet amendement.

M. Claude Calame (EàG) : – Cet amendement va dans le sens de la modération du trafic. Il nous semble donc favorable et j'aurais eu exactement la même proposition d'amendement à l'amendement, que celle qui vient d'être formulée, de parler simplement du nord et pas de la Broye.

La présidente : – Nous avons donc modifié avec dispositions nécessaires et venant du nord, donc au lieu de la Broye.

Il n'y a plus de demande de parole, donc nous allons voter cet amendement à main levée, celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstention. Avec quelques refus, abstentions, vous avez accepté cet amendement.

Nous allons maintenant passer aux conclusions de la commission, Mme la rapportrice, merci de bien vouloir nous donner les déterminations de cette commission.

La discussion est close.

Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice : – La conclusion de la Commission est la suivante: le préavis est adopté par huit voix pour, une voix contre, une abstention.

La présidente : – Là, nous allons voter à l'électronique. Donc celles et ceux qui acceptent les conclusions de cette Commission votent oui, celles et ceux qui refusent non et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Par 49 oui, 21 non et 4 abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis. Merci. Cet objet est ainsi terminé.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Par 49 oui, 21 non et 4 abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis. Merci. Cet objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/57 de la Municipalité, du 7 décembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'310'000.- pour financer les travaux de requalification de la route de Berne ainsi que le réaménagement de la chaussée, afin d'améliorer la sécurité

- routière, la mobilité douce, la desserte des transports publics et la qualité de l'espace public ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 de chaque service à l'exception du Service de l'eau (eau potable) ;
 3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit alloué au Service de l'eau (eau potable) de CHF 1'410'000.- duquel sera déduit le montant des subventions de l'ECA estimées à CHF 90'000, sur la rubrique 331 de ce service dans l'année en fonction des dépenses réelles par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement 2910.2820.4 ;
 4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité, ainsi que sur la rubrique 322 pour les services de la Direction des services industriels ;
 5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées ;
 6. de balancer le compte d'attente n° 6920.581.453, ouvert pour couvrir les études préliminaires, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.
 7. La Ville prendra toutes dispositions nécessaires afin que la requalification de la route de Berne n'incite pas les usagers motorisés venant du nord à considérer que le tracé Chalet-à-Gobet – Vers-chez-les-Blanc et Montblesson, soit un itinéraire B ou de délestage.

Plan partiel d'affectation « Prélaz II » concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997

Abrogation du plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003

Inscription d'une servitude de passage public à pied, à vélos et autres moyens de mobilité douce en faveur de la Commune de Lausanne sur la parcelle n° 832, plan du 3 mai 2017

Préavis N° 2018/02 du 25 janvier 2018

Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Vincent Vouillamoz (CPV), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Les Verts saluent ce rapport-préavis qui dénote une véritable vision politique, il est vrai une version relativement petite de notre territoire, mais au centre d'un quartier qui est aujourd'hui en pleine mutation et qui va sûrement l'être encore plus au vu notamment de l'arrivée du tram. Il est intéressant de voir la vision politique qui transparait dans ce rapport-préavis et avec cette importance donnée à la conservation du patrimoine, mais aussi à la valorisation du bâti existant qui passe par une densification que l'on peut qualifier d'intelligente, de la valorisation des institutions sociales que sont l'EMS et l'APEMS, mais aussi de l'ouverture sur l'extérieur.

C'est vraiment un point qui, pour les Verts, est extrêmement important parce que c'est vrai qu'aujourd'hui quand on se promène dans le quartier, c'est un endroit qui est assez fermé, il y a un mur et puis de l'autre côté c'est un endroit qui est relativement laissé, je ne dirais pas à l'abandon, mais en tout cas dans un état pas extrêmement qualitatif, et aujourd'hui il est en effet important de pouvoir voir que ce lieu va être complètement repensé. Avec ce qui est dit, comme une placette urbaine devant, et vraiment cette ouverture du parc qui créera, nous l'espérons, un lieu intéressant pour le quartier et qui va se doubler si on veut bien avec le parc de Valency qui est juste en dessus pour créer une véritable deuxième coulée verte de l'ouest avec tout ce parc, comme ça, qui va arriver jusqu'au tram.

L'idée aussi de favoriser la mixité générationnelle, on a cet EMS et cet APEMS, mais aussi des futurs logements et activités diverses de la paroisse permet à ce rapport-préavis et donc à ce plan d'affectation d'être vraiment bien mis dans le quartier et ouvert. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet plus que nécessaire, mais les Verts vous préconisent, à l'unanimité, d'accepter ce rapport-préavis comme la commission l'a fait.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.) : – Le Groupe socialiste aussi salue les nouveautés que ce préavis annonce pour le quartier, sa vie et son animation. Ma préopinante l'a déjà dit : la mise en valeur de la propriété de la paroisse catholique de Saint-Joseph permettra, dès l'entrée en vigueur du PPA, la création de passages piétonniers et de mobilité douce qui reliera idéalement tout le haut de Valency et l'avenue de Morges, qui dans un proche avenir verra l'arrivée des axes forts de circulation et le train.

De l'autre côté aussi, nous avons l'extension de l'EMS qui accueillera au rez-de-chaussée un APEMS de 60 places et donc une proximité, je dirais de générations, qui pour nous est bienvenue.

Donc tout simplement, notre groupe vous invite à soutenir massivement ce préavis.

M. Maurice Calame (PLR) : – Le groupe libéral-radical a découvert ce plan de parcelle d'affectation et le soutiendra avec une bonne participation.

Il faut souligner divers aspects, nous l'avons déjà dit tout à l'heure, l'agrandissement de l'un des plus importants EMS de Lausanne. C'est aussi l'amélioration de locaux de la paroisse, une densification des zones d'habitation et la création d'un espace de délasserment autour d'une maison patrimoniale sauvegardée.

Toutefois, il y a quelques points négatifs, en particulier les transports publics qui sont vétustes, et l'arrivée du tram permettra sa création d'un véritable nœud routier, à proximité directe de ce quartier restructuré, mais quand viendra le tram, c'est une question importante. Un point négatif reste aussi que l'entier des possibilités de construire ne sont pas toutes utilisées. Il est dommage, car les possibilités de densification ne devraient pas être galvaudées. Merci de votre attention.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Sans vouloir rallonger dans la continuité des interventions de mes préopinants et préopinantes socialistes et verts, le groupe Ensemble à gauche salue ce rapport-préavis et le soutiendra. Je vous remercie.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est juste une précision que j'aimerais avoir de la part du syndic.

Là, le propriétaire afin d'obtenir le permis de construire a dit : bon et bien ok on rentre en matière pour faire un étage de moins, donc il a supprimé un étage afin que les voisins retirent leur opposition.

Et je me posais la question : du moment qu'on supprime des droits à bâtir sur un objet foncier, est-ce qu'il y aurait moyen de les transférer sur un autre projet du futur PGA ? C'est-à-dire que maintenant avec la LAT, c'est vrai que l'on va être très limité par rapport aux constructions qui se feront à Lausanne, et là on voit qu'on a quand même

un potentiel de volume à bâtir qui malheureusement ne le sera pas. Merci de votre réponse et de votre attention.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je remercie d'abord les différents intervenants pour leur soutien à ce plan partiel d'affectation et à ce projet, en ajoutant à la remarque de M. Calame, le fait qu'en réalité ce plan de quartier se situe sur un axe qui sera effectivement extrêmement bien connecté aux transports publics. Alors c'est vrai, une fois que le tram sera réalisé, mais lorsque ce tram sera construit on sera vraiment dans un des secteurs de la ville parmi les mieux desservis en transports publics et c'est, je crois, d'ailleurs aussi un des atouts et une des qualités importantes de ce plan.

Pour répondre maintenant à la question de M. Gaudard, honnêtement, je pense que la question est sur ce plan-là peut-être facilement résolue dans la mesure où on parle ici d'un renoncement à une densification très modeste. C'est un niveau sur un petit bâtiment, ce ne sont pas des centaines de logements qui ont disparu à l'occasion de ce plan. En fait, dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire et précisément du plan directeur cantonal et des droits à bâtir qui vont être octroyés aux différentes communes du PALM d'ici à 2030, nous avons en fait différents secteurs qui sont listés. A la fois les secteurs dits à développement qui sont les secteurs sur lesquels il y a des potentiels de droits à bâtir qui vont pouvoir être construits, nouveaux, importants. Un exemple à Lausanne bien sûr, c'est les Plaines-du-Loup avec le projet Métamorphose, mais il y en a quelques autres aussi.

Et puis à côté de ça, la réalisation dans le cadre des droits à bâtir existants offerts par le PGA actuel ou par les différents PPA, mais qui ne sont pas utilisés, le plan directeur prévoit qu'environ 25 % de ces droits à bâtir seront réalisés d'ici à 2030. Donc, on est clairement dans les marges d'erreur avec le projet qui nous est ici offert. En réalité, il n'y a pas de lien direct. Nous pourrions, à l'occasion d'un futur PPA, octroyer un peu plus de droits à bâtir que ce que nous pensions, mais la réalité est qu'en fait sur les droits à bâtir existants, sur le secteur actuel du PGA, il n'y a probablement qu'une petite partie de ceux-ci qui sera réalisée parce que la plupart des projets en ville sont des projets ou en fait, pour des raisons historiques, les bâtiments étant souvent anciens, l'entier des droits à bâtir n'est pas utilisé.

La discussion est close.

La présidente : – Merci, il n'y a plus de demandes de parole. Avant de passer aux conclusions, nous devons adopter également le règlement. Je vais passer en revue les articles. S'il y a quelque chose à ajouter ou à commenter, vous appuyez sur votre bouton.

Donc c'est à la page 10, le point 7 « règlement », titre 1 « disposition générale », titre 2 « zones mixtes d'installation PARA (public et d'habitations), chapitre 1 « disposition applicable à l'ensemble de la zone, chapitre 2 « éléments patrimoniaux à maintenir », chapitre 3 « aire d'implantation des constructions », chapitre 4 « aire de dégagement », chapitre 5 « aire arborisée », chapitre 6 « accès et stationnement », titre 3 « disposition complémentaire » et titre 4 « disposition finale ». Il n'y a pas de demandes de parole donc nous pouvons considérer qu'il est accepté.

Et nous allons passer aux conclusions de ce rapport-préavis. M. le rapporteur, merci de bien vouloir nous donner les déterminations de la commission.

M. Vincent Vouillamoz (CPV), rapporteur : – Les conclusions 1 à 9 du préavis soumises en bloc au vote ont toutes été acceptées à l'unanimité de la Commission.

La présidente : – Nous allons donc voter à main levée, celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – A l'unanimité vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/02 de la Municipalité, du 25 janvier 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les modifications du plan partiel d'affectation « Prélaz II » suivantes :
 1. les cotes d'altitudes de l'aire A1 passent de 470.50 m à 468.50 m, respectivement de 467.50 m à 465.50 m ;
 2. le périmètre de l'aire A1 est réduit en façade ouest sous forme d'un retrait à l'angle nord-ouest de 2 m sur une longueur de 7 m ;
 3. la surface de plancher déterminante maximum de l'aire A1 passe de 6'100 m² à 5'000 m² ;
2. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Prélaz II » concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997, tel qu'amendé selon le chiffre 1 des conclusions du présent préavis ;
3. d'abroger les fractions du Plan général d'affectation votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet, dont le plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003 ;
4. de prendre acte que les oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique, décrites aux points 8.1 et 8.2, ont toutes été levées par leurs auteurs ;
5. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de prendre acte de la convention telle qu'elle figure au chapitre 9 du présent préavis ;
7. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
8. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction de la culture et du développement urbain, rubrique n° 1930.0.331.0, lorsque les dépenses résultant des pleins pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
9. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Transfert d'un site de déchetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local

Préavis N° 2018/05 du 8 février 2018

Logement, environnement et architecture, Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Matthieu Carrel (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il s'agit d'un excellent projet, d'une très bonne valorisation des sous-produits de la forêt, dans la mesure où le bois énergie devient majoritaire maintenant avec l'effondrement de la filière bois constructions ces quarante dernières années. Et, cerise sur le gâteau, connaissant l'esprit de parcimonie et d'économie bien connues des gens de la forêt, la charpente de l'ancien dépôt qui était sur le site de la Tuilière a été soigneusement démontée, classée, numérotée, stockée et sera réutilisée.

C'est donc avec un appui sans réserve que je vous invite à voter cet excellent préavis.

M. Henri Klunge (PLR) : – Au vu des débats-fleuves de la commission qui a duré vingt-cinq minutes et de l'unanimité des membres de la commission, nous ne voulons pas rallonger le débat ce soir et nous vous encourageons à accepter ce préavis.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Ce projet est un petit projet, mais il a l'avantage d'aborder un angle écologique fort. Il permet de pouvoir utiliser le bois des forêts lausannoises à bon escient, c'est-à-dire en le valorisant comme énergie soit pour le chauffage à distance soit pour l'électricité.

L'utilisation de bois comme énergie nous permet d'utiliser un combustible quasiment neutre en CO₂ et diminuer notre recours aux énergies fossiles. La localisation du site trouvé est idéale malgré les nombreuses contraintes exigées pour le choix de l'emplacement. Donc le groupe des Verts est enchanté de pouvoir ainsi garantir, sur le long terme, ainsi dédié à la transformation et au stockage du bois en plaquettes pour une valorisation efficace du bois de nos forêts et soutiendra ce préavis.

M. Johan Pain (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche, je ne vais pas répéter ce qui a été dit, soutiendra donc ce rapport-préavis qui est excellent justement dans l'esprit écologique et puis du respect de nos forêts.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le groupe socialiste se joint au chant des louanges fait par le Conseil communal et soutiendra ce préavis.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – En considérant la valorisation des bois de nos forêts au sein d'une installation produisant de l'énergie renouvelable, nous soutenons aussi avec enthousiasme ce préavis.

Le chauffage à distance lausannois, malgré son image environnementale exemplaire, carbure encore en grande proportion avec du gaz voire du mazout, sources d'énergie fossile non renouvelables, que la fourniture de plaquettes forestières ne limitera que modestement.

Si l'investissement appliqué par ce préavis mérite clairement d'être souligné, cet exemple mérite à notre sens d'être poursuivi vers d'autres ressources pour atteindre du 100 % renouvelable, voire du 100 % local en renonçant à l'importation de déchets étrangers.

Par ailleurs, nous saluons également la clarté du devis général des travaux qui est détaillé dans ce préavis d'un montant à six chiffres, nous invitons la Municipalité à suivre ce bon exemple dans les prochains préavis, notamment ceux se comptant en millions.

Donc, en encourageant la Municipalité à poursuivre ses efforts pour augmenter la part de renouvelable dans le chauffage à distance, Le Centre, PDC-Verts'libéraux soutient l'adoption de ce préavis. Merci.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Le groupe PLC soutient également ce préavis.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demandes de parole, donc nous allons pouvoir voter les conclusions de ce rapport-préavis. M. le rapporteur, merci de nous donner les déterminations de la commission.

M. Mathieu Maillard (PLR), rapporteur : – La commission a accepté les conclusions de ce préavis à l'unanimité des membres présents sur sept personnes.

La présidente : – Nous allons voter à main levée, celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis sont priés de lever la main merci, celles et ceux qui refusent, abstentions.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – A l'unanimité vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

4. vu le préavis N° 2018/05 de la Municipalité, du 8 février 2018 ;
5. vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
6. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le transfert d'un site de déchetage de bois en plaquettes forestières en forêt ;
2. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 600'000.-, diminué des subventions qui pourraient être accordées, et de porter ledit prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Xavier Company, Thérèse de Meuron, Romain Felli, Guy Gaudard, Gianfranco Gazzola, Line Golestani Droël, Claude Grin, Latha Heiniger, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, André Mach, Pedro Martin, Anita Messere, Pierre Oberson, Gianni John Schneider, Thanh-My Tran-Nhu, Diane Wild

Membres absents non excusés : MM. David Rädler, Nicolas Tripet.

Membres présents 77

Membres absents excusés 20

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Avant d'attaquer l'interpellation urgente, nous allons vite prendre les initiatives, il y en a quatre.

Mme Sophie Michaud Gigon va arriver, mais avec M. Philipp Stauber qui est dans la salle, nous allons prendre l'initiative 46, postulat de M. Philipp Stauber « accord-cadre avec l'Union européenne » quel impact sur la Commune.

Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne : Quel impact sur la Commune? »

Développement

Le Conseil fédéral a confirmé récemment son intention de conclure avec l'Union européenne un accord général d'accès au marché intérieur de l'UE (« *allgemeines Marktzugangsabkommen* » selon le Conseiller fédéral Ignazio Cassis).

En contrepartie du plein accès au marché intérieur de l'UE, un tel accord soumettrait la Suisse aux règles communes du marché intérieur, dont les règles sur la concurrence, la fiscalité, le rapprochement des législations, plus particulièrement les dispositions relatives à l'interdiction des aides d'état, la politique économique et la politique énergétique (*cf. Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 3ème partie - Les politiques et actions internes de l'Union, art. 26 à 197 et la jurisprudence afférente*).

Le Conseil communal invite la Municipalité à apprécier l'opportunité d'une étude d'impact d'un tel accord sur les quatre domaines d'activité suivants de la commune :

- l'énergie et ses réseaux (électricité, gaz naturel, chauffage à distance);
- le multimédia (Citycable) ;
- la promotion de la mobilité électrique;
- l'immobilier (construction, location, vente, gérance, droit de superficie, cautionnement, avances pour prêts chirographaires, etc.).

Discussion

M. Philipp Stauber (PLC) : – Le Conseil fédéral a confirmé récemment son intention de conclure avec l'Union européenne un accord général d'accès au marché intérieur de l'Union européenne.

En contrepartie, un tel accord soumettrait la Suisse aux règles communes du marché intérieur dont les règles sur la concurrence, la fiscalité, le rapprochement des législations, plus particulièrement des discussions relatives à l'interdiction des aides d'Etats, la politique économique et la politique énergétique.

Notre postulat invite la Municipalité à apprécier l'opportunité d'une étude d'impact d'un tel accord sur un certain nombre de domaines d'activités de la Commune.

Le plus important, certainement de loin, c'est le domaine de l'énergie et de ces réseaux. Un autre domaine pourrait être l'immobilier où nous sommes très actifs au niveau à Lausanne, mais également peut-être le multimédia ou la promotion de la mobilité électrique. Je ne suis pas un spécialiste du domaine, mais il apparaît dans les conversations et parfois aussi dans les médias qu'un tel accord-cadre avec l'Union européenne pourrait avoir des impacts importants, par exemple sur les producteurs d'énergie ainsi que sur d'autres éléments qu'une politique communale chaque fois que des aides sont impliquées, des aides sous forme de subventionnements, de cautionnements ou d'autres instruments.

Donc, voilà le but du postulat. L'idée ce serait de traiter de cette question en premier lieu dans une commission.

La discussion est close.

La présidente : – Merci, j'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Il y a une demande de renvoi en Commission, est-ce que 5 personnes soutiennent cette demande ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, ce qui est le cas, donc elle sera renvoyée en commission.

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de cofinancement des infrastructures sportives »

Développement

Nos infrastructures sportives sont certes chères, mais elles sont surtout chères à la Ville et les Verts partagent cette volonté d'investissement. Tout en étant convaincus que des partenariats doivent être trouvés pour diminuer les coûts.

Lausanne, ville olympique, bénéficie économiquement de la présence du Comité International Olympique (CIO) et des fédérations sportives sur son territoire, nous rappelle la Municipalité, chiffres à l'appui comme le démontre le rapport-préavis 2016/67 « Lausanne, Capitale olympique, demande de crédit-cadre ». Ce dernier avance le chiffre de 250 millions de retours sur investissement annuels pour Lausanne et sa région. C'est une grande chance, certes, et nous l'apprécions à sa juste valeur. Voilà des décennies que les autorités de la Ville soignent les contacts formels et informels à tous les niveaux avec ces partenaires sportifs ne ménageant pas leurs efforts. Le Conseil a aussi sans hésitation voté un DDP sans redevance pour permettre au CIO d'élargir son cadre de vie et de travail au bord du lac. De notoriété publique, le mouvement olympique possède énormément de moyens financiers. Or, il ne verse rien à sa ville hôte. La Ville aborde sans doute régulièrement ces questions financières avec le CIO et les fédérations et des discussions formelles aux différents niveaux hiérarchiques ont eu lieu dernièrement avec ces acteurs. Le Conseil communal pourra en être informé.

A titre d'exemple, l'Union Cycliste Internationale (UCI) avait financé une bonne partie du Vélodrome d'Aigle. Aujourd'hui, le futur complexe dépend de fonds publics pour 10,5 millions. La Confédération lui a donné le coup de pouce décisif (5 millions), Lausanne et son agglomération (500 000 francs). L'UCI elle-même a versé 4 millions, alors que l'Association olympique suisse et le Sport-Toto chacun 2 millions. A ce jour,

le Centre mondial de tir à l'arc vient d'être construit sur le territoire lausannois par une fédération sportive.

Ou encore à l'instar de l'UEFA à Nyon qui finance l'exploitation du centre sportif de Colovray à Nyon, le CIO ou d'autres fédérations sportives ayant leur siège à Lausanne pourraient co-financer un nouveau stade ou un centre sportif à Lausanne, dont tous les sportifs d'ici et d'ailleurs ainsi que les clubs bénéficieraient.

À l'heure où les questions autour du *naming* d'infrastructures sportives prennent une direction hasardeuse à Lausanne, il est d'autant plus nécessaire d'explorer les autres pistes, qui font sans aucun doute l'objet de discussions et d'efforts depuis longtemps. Alors concrétisons-les.

Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer (ou d'indiquer au Conseil) sa stratégie de recherche de co-financement des infrastructures sportives lausannoises ainsi que le plan d'action pour mettre en place ladite stratégie.

Discussion

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Effectivement avec le stade de la Tuilière, la démarche est d'avoir justement une vision qui soit plus large, qui soit une vision d'ensemble. Ça revient souvent qu'on soit fan de sport ou qu'on soit très attentifs aux finances communales : comment est-ce qu'on finance ces grandes infrastructures ?

Pour les Verts, par exemple, on est favorable à un naming, mais à un naming qui ne brade pas les infrastructures justement, donc vraiment recherché. Un financement qui soit donc quand même assez conséquent, mais aussi avec des partenaires qui soient responsables, écologiquement et socialement, donc c'est vrai que c'est des questions un peu de ce genre qui nous occupent au sein des Verts maintenant. Ce qui nous intéresserait en fait de savoir, c'est quelle est la stratégie de la Municipalité pour le cofinancement de ces infrastructures sportives, les partenariats privés, publics-privés ou également les sollicitations du terrain et du terreau, particulièrement riche, des fédérations sportives ou du CIO qui sont sis à Lausanne.

Donc, c'est la demande soit de connaître la stratégie de cofinancement des infrastructures sportives de la Municipalité, soit justement que celle-ci puisse étudier l'éventualité d'en faire une afin que l'on ait cette vision d'ensemble et puis que nous soyons plus poussés à poser des questions ponctuelles à chaque projet que nous traitons en commission, à chaque préavis, mais qu'on ait vraiment cette vision plus large.

La discussion est ouverte.

La discussion est close.

La présidente : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Mme Sophie Michaud Gigon, en commission ou la Municipalité ? A la Municipalité donc.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le Parti socialiste voudrait discuter de ce postulat en commission s'il vous plaît.

La présidente : – D'accord. Est-ce que 5 personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, donc ça sera renvoyé à une commission.

Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité »

Développement

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans notre Constitution, elle fait même l'objet de sa propre loi, la loi sur l'égalité datant de 1996. C'est également un

point important du programme de législature 2016 - 2021 de la Municipalité lausannoise.

Malheureusement aujourd'hui les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Selon la dernière enquête suisse sur la structure des salaires, effectuée en 2014 par l'Office fédéral de la statistique, la différence de rémunération entre les femmes et les hommes dans le secteur privé atteignait 15,1 %. Les femmes devraient ainsi travailler près de deux mois de plus pour toucher le même salaire que les hommes. Cette situation est tout simplement scandaleuse et prétérite l'égalité dans notre société. Nous sommes conscientes que la marge de manoeuvre de la Municipalité pour faire appliquer cette loi cantonale est restreinte, mais il y a un point sur lequel la Municipalité dispose d'un levier très puissant, c'est l'octroi des subventions et l'adjudication de marchés publics. La Municipalité peut exiger et contrôler le respect de l'égalité salariale par les entreprises et entités demandant l'octroi de subvention ou l'adjudication de marchés publics, comme le fait l'administration cantonale au sens des articles 4b et 4c de la Loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes. Les moyens pour la vérifier existent déjà, notamment le logiciel d'autocontrôle Logib, facile d'utilisation et mis à disposition par le Bureau de l'égalité ou encore la mise en place de contrôles dans les entreprises bénéficiant d'un marché public, ainsi que dans les entités subventionnées. Ces deux outils sont d'ailleurs ceux sollicités par l'Administration cantonale. Notons encore le label Equal-Salary, plébiscité par la Municipalité dans sa réponse au postulat de Mme Germond «Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes pour la Ville de Lausanne ».

L'égalité salariale, principe si vital à une société en bonne santé, n'est donc pas si compliquée à mettre en place.

Dans ces conditions et compte tenu de l'engagement affiché de la Municipalité, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place des outils pour s'assurer que toute entreprise ou institution bénéficiant de l'octroi d'une subvention communale ou l'adjudication d'un marché public respecte l'égalité salariale femmes/hommes.

Discussion

Mme Céline Misiego (EàG) : – Ce postulat est simple, il demande que la Municipalité, à l'instar du Canton et en adéquation avec son engagement affiché pour une égalité salariale, étudie l'opportunité de mettre en place des outils pour s'assurer que toute entreprise ou institution qui demande l'octroi d'une subvention prouve qu'elle respecte l'égalité salariale entre hommes et femmes.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Effectivement, c'est des questions très intéressantes qui sont posées ici et nous souhaitons que cela soit développé aussi dans une commission.

La discussion est close.

La présidente : – Est-ce que 5 personnes soutiennent cette demande ? 1, 2, 3 c'est le cas, donc elle sera renvoyée en commission.

Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville »

Développement

Etre policier ou policière n'est pas un métier comme les autres. Il permet l'usage légal de la contrainte physique, ce qui le différencie de tous les autres. La formation de ce corps de métier relève donc d'une importance capitale. Or, non seulement cette formation n'est dispensée que pendant 1 an, mais de plus on peut constater de grandes lacunes sur des aspects hautement importants de ce métier.

De nouvelles matières ont été introduites lors de l'introduction du brevet fédéral psychologie éthique, droits humains, police de proximité. Malheureusement très peu d'heures sont consacrées à ces matières. Seulement 13 % du temps total de formation. Une étude de David Pichonnaz sur la formation des policiers¹ montre également que ces nouvelles matières sont souvent dévalorisées par les enseignants appartenant au corps de police. A contrario, une valeur centrale est donnée à l'usage de la contrainte physique. De plus le rapport à l'autre est basé sur la méfiance puisque le monde extérieur est présenté comme particulièrement dangereux.

Or les études empiriques montrent que l'essentiel du travail des agents et agentes de police ne relève pas de la détection des infractions, mais bien de la gestion des conflits. Travail pour lequel les enseignements des matières dites réformatrices que sont la psychologie, l'éthique, les droits humains et la police de proximité sont des atouts capitaux qui permettent aux agent et agentes de mieux faire leur travail.

Un autre aspect très important de la formation policière est l'usage du profilage racial qui est enseigné aux recrues bien que cette méthode soit combattue par des organismes de défense des droits de l'homme tel que l'ONU.

Les statistiques montrent une surreprésentation de personnes issues de la migration parmi les auteurs de certains types de délits. Toutefois, il est dangereux d'en conclure que les personnes issues de la migration sont plus suspectes que d'autres : en premier lieu, il faut retenir que la criminalité reste le fait d'une minorité, et que le profilage racial risque de porter le soupçon sur une majorité d'innocents. De plus, la surreprésentation des personnes migrantes est un artifice statistique : les principaux facteurs expliquant la criminalité sont, statistiquement, le sexe (masculin), l'âge (jeune) et le statut socio-économique (défavorisé)². Dans une ville telle que Lausanne, dans laquelle nos policiers et policières sont très largement confrontés à la population migrante, la vision enseignée dans la formation de police participe dangereusement à la stigmatisation d'une partie de la population et à un traitement inégal. En Suisse, différents corps de police ont fait l'objet d'accusations de pratiques discriminatoires³ sans que cela débouche sur une enquête officielle. Dans son enquête sur la formation policière, David Pichonnaz observe une perspective dominante marquée par le soupçon à l'égard des migrants et par la radicalisation des comportements délinquants. A contrario, la question des inégalités économiques, des effets néfastes du profilage racial, des difficultés inhérentes aux parcours migratoires et les formes de rejet ou de discrimination subies par les personnes migrantes ne sont jamais abordées.

¹ Pichonnaz, David (2017). *Devenirs policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*. Lausanne: Antipodes.

² Kuhn, Andreas (2013). *Comment s'explique la surreprésentation des étrangers dans la criminalité ?* Vivre Ensemble hors série N°1, mars 2013.

³ Ouvrage de l'ancien policier Patrick Delachaux, différents rapports d'Amnesty international, un rapport interne de la police de Lausanne (2007)

La formation dispensée à la police lausannoise par le biais de l'Académie de Savatan paraît donc peu conforme à la réalité du travail de nos agents et agentes de police. De plus, elle montre des problèmes d'inégalité entre les différentes populations.

Le postulat demande donc à la Municipalité d'examiner les besoins en formation du Corps de police de Lausanne du point de vue des interventions accomplies et des populations rencontrées, de vérifier que la formation de l'Académie de police de Savatan répond à ces besoins et le cas échéant, qu'elle entreprenne toutes démarches pour améliorer la formation de manière à pallier ces lacunes.

Discussion

Mme Céline Misiego (EàG) : – Nous avons beaucoup parlé ces derniers temps des problèmes liés à la Police. Une des clés, selon nous, pour résoudre ce problème, c'est de supprimer la discrimination raciale qui, on l'avait vu par la lecture que j'avais faite, est enseignée à l'Académie de police de Savatan et donc ce postulat demande que la Municipalité étudie la formation qui est octroyée aux agents de police municipaux, et puisse vérifier s'il y a lieu de mettre en place une formation différente ou d'intervenir auprès de l'Académie de police, pour modifier la formation qui est octroyée.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Il s'agit naturellement d'une nouvelle attaque contre la Police lausannoise et au vu de ce qu'a dit la conseillère d'État Béatrice Métraux récemment dans *24 heures*, nous serons heureux de discuter de la proposition de Mme Misiego dans une commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Idem madame la présidente.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je voulais juste m'élever en faux contre le fait qu'il soit dit que la formation initiale des policiers est une formation à connotations racistes. Je m'y oppose totalement.

La discussion est close.

La présidente : – Merci, il y a une demande donc de renvoi en commission. Est-ce que 5 personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, donc cela sera renvoyé en commission.

Interpellation urgente de M^{me} Céline Misiego et consorts : « INEOS et les charges financières et d'image pour la Ville »

Développement

Les Verts sont intervenus à de nombreuses reprises sur les infrastructures sportives et leur naming et suivent le dossier de très près. Depuis le traitement dans notre Conseil des préavis sur le Centre sportif de Malley, nous nous sommes fortement positionnés en faveur des infrastructures sportives et en faveur de la recherche d'un naming et de co-financement. Le Conseil a appuyé notre vœu d'un naming avec une entreprise écologiquement et socialement responsable. Depuis l'annonce de la reprise du Lausanne Sport par INEOS, une entreprise active dans l'extraction du gaz de schiste et au centre de grandes polémiques à l'étranger, nous avons interpellé la Municipalité par deux fois et plusieurs groupes ont posé des questions orales.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets et n'avons aucunement l'impression d'avoir été entendus par la Municipalité. L'accord avec INEOS semble scellé, les exigences supplémentaires qu'il

pose et est prêt à financer semblent validées et nous sommes bien loin du scénario espéré et attendu lors du traitement du préavis sur le stade de la Tuilière et du compromis adopté par notre Conseil, ainsi que des espoirs formulés autour du naming.

Dans ce contexte et parce que les Verts, comme les autres partis qui ont soutenu notre position, s'engagent pour la défense des intérêts de Lausanne, nous redéposons une interpellation pour laquelle nous demandons l'urgence. L'urgence est à notre sens justifiée par l'avancée des tractations d'une part et le peu d'informations que le Conseil reçoit d'autre part. Nous posons ainsi les questions suivantes à la Municipalité :

- Nouveautés // Quelles modifications demandées par INEOS ont été acceptées par la Municipalité et lesquelles ont été refusées ? La Municipalité entend-elle soumettre les modifications apportées au stade de la Tuilière au vote du Conseil communal ?
- Opacité et fragilité// Quelles garanties la Ville a-t-elle que la société qu'a construit INEOS et qui possède le Lausanne Sport, à savoir INEOS Football SA - structure appartenant au groupe INEOS mais séparée - est plus solide que celles qui ont « œuvré » à Neuchâtel et Genève par le passé et dont les déboires ont été relayés abondamment ?
- Naming en péril// La Municipalité confirme-t-elle qu'INEOS ne remplit pas les critères pour un naming ? Comment la Municipalité entend-elle par ailleurs agir pour que l'étiquette négative collée à INEOS n'empêche pas un partenaire, idéalement local, écologiquement et socialement responsable, d'investir de l'argent pour baptiser le stade et rapporter ainsi à la Ville un retour sur investissement financier pour un projet où Lausanne dépense beaucoup d'argent ? La Ville cherche-t-elle encore une entreprise pour un naming ?
- Adjudication biaisée// La Ville peut-elle être sûre que les entreprises qui n'ont pas été choisies ou qui n'ont pas pu participer à l'appel d'offre d'après les critères choisis par la Ville ne vont pas se retourner contre elle et demander des dédommagements maintenant que les règles du jeu ont changé et que le choix des mandataires auraient pu être différents ?
- Garantie pour limiter les coûts dans le futur// Quelles sont les garanties sur le fait que les 12 à 15 millions supplémentaires investis par INEOS dans un stade « ligue des champions » n'engendreront pas ensuite des charges supplémentaires pour la Ville si/quand INEOS se retire ?
- Qui paie la Ferrari ?// Quelle convention la Ville a-t-elle conclu avec INEOS pour que les frais supplémentaires d'investissement et d'exploitation soient pris en charge par INEOS ?
- Et pour les autres manifestations ?// Notre Conseil a appuyé le préavis débloquent les crédits pour le stade sur la base d'une donnée importante qui est la multifonctionnalité des usages. En effet, si nous sommes des férus de sport, nous sommes aussi soucieux des autres événements ainsi que des finances de la Ville et le fait de pouvoir organiser des manifestations, concerts et autres sur le terrain était un argument de poids. Le fait qu'il soit désormais en herbe (exigence d'INEOS) empêche-t-il le partage de l'espace et la tenue d'autres manifestations que les matchs de foot ? Les pertes prévues seront-elles compensées par INEOS ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Interpellation : Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière? »

Développement

Nous avons appris récemment le rachat du Lausanne-Sport par l'entreprise INEOS.

INEOS est une compagnie de pétrochimie basée à Rolle. Cette entreprise est majoritairement active dans les marchés de la pétrochimie, du pétrole et de l'automobile. Active dans la fracturation hydraulique, dans la prospection gazière et pétrolière en eau

profonde⁴ et citée dans les Paradise Papers⁵, INEOS n'est pas, à proprement parler, une entreprise qu'on l'on peut qualifier d'exemplaire en matière de durabilité.

La reprise du club par INEOS fait suite au soutien qu'apporte cette entreprise au sport vaudois à différents niveaux et elle apportera nécessairement beaucoup de changements dans la gestion de du club, notamment sportive. Toutefois, les relations entre le club et la Ville sont étroites, compte tenu notamment de son passé, de l'argent investi par la Ville pour le club et de l'image de la Ville véhiculée par le club. Dans cette optique, la presse a relaté que «La finalisation des contrats de gestion du nouveau stade- à la charge du LS représente une prochaine étape importante.» (article du 24heures du 13 novembre 2017) «Racheté, le LS passe la vitesse supérieure»).

Dans le cadre du débat sur le financement de nos infrastructures sportives, certains Conseillers, et en particulier le Groupe des Verts, ont insisté sur la nécessité de rechercher énergiquement les bons partenaires financiers afin de co-financer nos infrastructures sportives tout en offrant une importante tribune à une entreprise locale et éthiquement et environnementalement responsable. Le naming a nourri de grandes discussions lors des débats sur notre nouveau stade, compte tenu notamment de l'impact qu'aurait un tel nom sur l'image de la Ville et de son Club sur le long terme.

Le rachat du Lausanne-Sport par le groupe pétrochimique rollois INEOS nous engage à poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Ville de Lausanne va-t-elle revoir sa relation avec le Lausanne-Sport? Si oui, dans quel sens ?
2. Quels sont les avantages de ce rachat pour la Ville ?
3. Quels sont les éventuels dégâts d'image pour la Ville d'être associée à une entreprise heurtant frontalement son programme de législature ?
4. Ce rachat a-t-il des conséquences sur le stade de la Tuilière en cours de construction?
5. La Ville de Lausanne a-t-elle reçu une demande de naming du stade de la Tuilières de la part d'INEOS?
6. La Municipalité estime-t-elle qu'une telle proposition de la part d'INEOS ou d'une de ses entreprises partenaires pourrait entrer en ligne de compte pour un naming du stade compte tenu des vœux exprimés par la majorité des Conseillers communaux lors du débat à ce sujet?
7. Y a-t-il un risque que ce rachat empêche la Municipalité de chercher et proposer d'autres partenaires financiers pour un naming du stade de la Tuilières ou la restreindre dans des partenaires qu'elle pourrait assumer pleinement?

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? »

Développement

Nous avons appris récemment le rachat du Lausanne-Sport par l'entreprise INEOS.

INEOS est une compagnie de pétrochimie basée à Rolle. Cette entreprise est majoritairement active dans les marchés de la pétrochimie, du pétrole et de l'automobile⁶ et n'est pas, à proprement parler, une entreprise que l'on peut qualifier d'exemplaire en matière de durabilité.

⁴ www.bbc.com/news/business-42060090

⁵ www.sundaypost.com/fp/leaked-paradise-papers-reveal-offshore-secrets-of-scotlands-biggest-firms

⁶ www.ineos.com/fr/markets/

La reprise du club par INEOS fait suite au soutien qu'apporte cette entreprise au sport vaudois à différents niveaux et elle apportera nécessairement beaucoup de changements dans la gestion du club, notamment sportive. Toutefois, les relations entre le club et la Ville sont étroites, compte tenu notamment de son passé, de l'argent investi par la Ville pour le club et de l'image de la Ville véhiculée par ce dernier.

Nous avons dès lors déposé en décembre 2017 une première interpellation, notamment pour questionner la Municipalité sur le naming du futur stade, ainsi que sur les dégâts d'image relatifs à ce rachat, et à la place que souhaite occuper INEOS dans le sport lausannois⁷.

Ces dernières semaines, de nouvelles informations importantes sont ressorties et nécessitent de requérir des compléments d'information auprès de la Municipalité. En effet, INEOS a montré qu'elle voulait imposer sa présence et sa marque d'une manière accrue sur le club, sans grands égards pour l'histoire du club, ses supporters, la Ville ou les décisions prises par le Conseil communal.

Dans un premier temps, nous apprenions le changement de logo imposé par le nouveau propriétaire, incluant son propre logo à celui du club, et en faisant apparaître sa couleur (l'orange) alors que le club a, depuis sa fondation en 1896 (alors le « Montriond football club »), toujours été bleu et blanc. En moins d'une semaine, une pétition a récolté plus de 3'500 signatures pour demander à la nouvelle direction du club de revenir en arrière... sans succès à ce jour⁸.

Dans un deuxième temps, nous apprenions la création de la société « INEOS Football SA », dont le but est notamment « la prise de participations, ainsi que la gérance, l'administration et le financement de participations dans toutes affaires sportives liées au football en Suisse et à l'étranger... ». Les liens entre cette nouvelle société et le Lausanne-Sport ne sont pas clairs. On ignore, par exemple, si cette société a racheté le club officiellement ou non, ainsi que les raisons et les objectifs de cette dernière. Mais le fait d'avoir une société ad hoc pour la gestion de clubs de football, sans que la société mère ne garantisse directement les fonds de cette dernière, rend incontestablement plus fragile les finances des différents clubs. On ne peut ainsi s'empêcher de penser aux déboires des différents clubs romands ses dernières années, dont le Lausanne-Sport.

Finalement, on apprenait dans la presse, à la fin du mois de janvier 2018, que la nouvelle direction du club avait demandé à la Ville de nombreuses modifications sur le nouveau stade, comme la pose d'un terrain en herbe en lieu et place du terrain synthétique prévu (ce qui nécessitera vraisemblablement des terrains supplémentaires pour les entraînements, ainsi que des difficultés supplémentaires pour organiser des manifestations dans le stade), des changements d'aménagement dans les vestiaires, les zones VIP, ou encore la pose de lumière LED. Ces modifications entraîneraient possiblement des difficultés pour organiser d'autres manifestations dans le stade (notamment en raison du terrain en herbe), ce qui serait contraire à la volonté exprimée du Conseil communal qui a souhaité mettre l'accent sur la multifonctionnalité du stade, afin d'exploiter au maximum l'infrastructure de base.

Lors des questions orales de la séance du Conseil communal de Lausanne du 30 janvier 2018, le Municipal en charge du dossier, M. Oscar Tosato, a dû répondre à trois questions à ce sujet, pour expliquer finalement que le Conseil communal votera sur ces modifications uniquement si le service juridique de la Ville l'estimait nécessaire. Dans

⁷ <https://goeland-lausanne-cc.org/Godoc/tmp/C14629F2E3C8B126F61312AE1162810DE.pdf>

⁸ <https://www.change.org/p/fc-lausanne-sport-non-au-nouveau-logo-de-ls>

le cas contraire, une simple information par écrit serait réalisée. La réponse au club sur ces modifications devrait intervenir dans le courant du mois de février.

Ces nouveaux éléments nous amènent à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quelles sont exactement les modifications demandées par le nouveau propriétaire du Lausanne-Sport sur le futur stade de la Tuilière ?
- 2) Quelle suite entend donner la Ville de Lausanne à cette demande ?
- 3) La Municipalité entend-elle soumettre ces modifications aux votes du Conseil communal, vu les modifications qu'elle pourrait engendrer au préavis N° 2016/68 ?
- 4) Ces modifications impliquent-elles des difficultés supplémentaires pour utiliser le stade à d'autres fins que le football ?
- 5) Qui paiera les coûts directs supplémentaires liés aux études et procédures complémentaires, ainsi qu'aux travaux ?
- 6) Qui paiera les coûts indirects supplémentaires liés au besoin d'un terrain supplémentaire, à la diminution des manifestations programmables dans le stade et à l'éventuelle augmentation des coûts d'exploitation du stade à long terme ?
- 7) En cas de paiement par le club, cela aura-t-il un impact sur le naming du futur stade de la Tuilière ?
- 8) La Municipalité sait-elle si la nouvelle société INEOS Football SA a racheté le Lausanne-Sport ?
- 9) La Municipalité estime-t-elle que la création d'une société séparée visant à gérer et administrer des clubs de football, notamment le Lausanne-Sport, constitue un risque financier pour le club ?
- 10) La Municipalité sait-elle le rôle qu'entend donner dans un proche et moyen avenir le nouveau propriétaire du club au comité d'éthique qui y siège actuellement ?
- 11) La Municipalité entend-elle maintenir ses subventions habituelles ou aides directes ou indirectes pour le club ?

Discussion

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Alors voilà, l'affaire INEOS, l'affaire du stade, on arrive à un moment où on a eu un changement dans ce qui avait été prévu, dans ce que l'on a travaillé, dans ce qu'on a décidé aussi et c'est vrai que nous, les Verts, avons déposé deux interpellations il y a quelques mois, pour poser des questions et puis suite, en fait, aux nouvelles révélations plus ou moins claires, qu'on a cru comprendre, là on a décidé de déposer une interpellation urgente. Parce que justement, on était de plus en plus inquiets de ne pas avoir des informations sur ce qui se tramait, ce qui se passait réellement avec ce nouveau partenaire par rapport aux conséquences que cela peut avoir au niveau de l'image, au niveau des finances de la Ville, et d'où l'intérêt, en fait, de redéposer une interpellation urgente cette fois-ci.

La discussion est ouverte.

La présidente : – Merci, je vous laisse donc poser les questions au municipal M. Oscar Tosato.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Volontiers.

Quelles modifications demandées par INEOS ont été acceptées par la Municipalité et lesquelles ont été refusées ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Comme l'interpellatrice, je vais me permettre de faire un petit préambule.

Le rachat de LS Vaud Foot SA, la société en charge de la gestion financière et sportive du FC Lausanne-Sport par INEOS AG, s'inscrit dans la continuité de l'engagement de cette entreprise en faveur du sport vaudois et lausannois. INEOS AG est ainsi, depuis de nombreuses années, le sponsor du Lausanne Hockey Club, de Team Vaud Foot Espoirs et du Rugby Club Nyon entre autres.

La reprise du FC Lausanne-Sport est intervenue alors que le chantier du futur stade de la Tuilière, dont le FC Lausanne-Sport doit être le club résident, avait débuté. Hérite-t-on d'un projet de nouveau stade à l'élaboration duquel ils n'avaient pas participé ? Les nouveaux dirigeants ont proposé diverses transformations, adaptations et modifications du projet initial.

Ces propositions ont fait l'objet d'une évaluation minutieuse, prenant en compte leur faisabilité, leurs coûts et leurs impacts sur les délais de construction.

Les frais d'études, d'expertises ainsi que les honoraires des mandataires consultés ont été pris en charge par INEOS AG. Ils ont été ensuite présentés à la Municipalité.

Dans sa séance du 29 mars dernier, celle-ci a accepté le remplacement de la surface de jeu en gazon synthétique par une pelouse hybride, mélange de gazon naturel et de microfibres synthétiques. L'amélioration de l'ambiance et du confort de vue par la mise en place de deux écrans géants complémentaires portant à quatre le nombre d'écrans installés, un éclairage LED de la surface de jeu, une modification du concept de restauration par une élévation de la qualité des capacités liées à la restauration et la création d'un pub-brasserie ouvert à l'année. Le déplacement de la zone des médias permet ainsi la création de cette brasserie et l'extension des surfaces de volume de livraison et de stockage. L'ensemble de ces plus-values étant à la charge d'INEOS AG. La qualité de terrain voulue par les dirigeants du FC Lausanne-Sport limite son utilisation dans le domaine footballistique aux seuls matches du championnat; les entraînements et échauffements devant être pratiqués ailleurs. Ainsi, le choix d'une surface de jeu hybride ne remet pas en cause les engagements pris concernant le chauffage du terrain. Quant aux utilisations autres que footballistiques, elles ne sont ni supprimées ni limitées en nombre, seules les mesures de protection, platelages et leur manipulation diffèrent.

La Municipalité a assorti son accord de conditions. Outre celles déjà mentionnées concernant la prise en charge financière des études, des honoraires et des plus-values, elle a demandé et obtenu d'INEOS AG la réversibilité du remplacement de la surface de jeu et celle du déplacement des locaux prévus pour la presse.

L'ensemble de ces décisions a été intégré dans deux contrats portant l'un sur le financement des aménagements du stade de la Tuilière et l'autre sur les modalités de gestion dudit stade. Ces contrats, dont les parties prenantes sont la Municipalité de Lausanne, LS Vaud Foot SA et INEOS AG, sont à l'ordre du jour de la séance de Municipalité du 9 mai 2018 pour accord final. Je peux ainsi répondre à votre première question.

Les demandes formulées par les nouveaux dirigeants du FC Lausanne-Sport vont dans le sens d'une amélioration des standards de qualité du stade de la Tuilière et portent, pour celles qui ont été acceptées par la Municipalité, je répète, sur le remplacement de la surface de genre gazon synthétique par une pelouse hybride, l'amélioration de l'ambiance et du confort de vue par la mise en place de deux écrans géants supplémentaires, un éclairage LED de la surface de jeu absolument novateur en Suisse, une modification du concept de restauration par une élévation de la qualité des capacités liées à la restauration, le déplacement de la zone des médias permettant ainsi la création d'un pub et l'extension des surfaces de volume, de livraison et de stockage.

La réalisation d'un monte-charge supplémentaire et la suppression de places de la tribune principale n'ont pas été retenues lors de l'évaluation des propositions pour des raisons techniques ou de respect de l'ensemble architectural. J'ai, avec moi, la liste complète de 15 pages des modifications sur laquelle nous avons discuté. Si vous le désirez, je peux en lire la teneur entière.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Donc, j'interprète ainsi que la Municipalité n'entend pas soumettre les modifications apportées au stade de la Tuilière au vote du Conseil, ce qui était la deuxième partie de la question que je n'ai pas citée avant.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Les modifications apportées au futur stade de la Tuilière, issues des demandes des nouveaux dirigeants du FC Lausanne-Sport et entérinées par la Municipalité, ne modifient en rien les conclusions du préavis 2016/68.

De plus, le budget alloué à cette occasion est tenu. Par conséquent, les dispositions de la loi sur les communes, en particulier de son article 42 étant respectées, la gestion et les caractéristiques techniques de ce projet sont de la seule compétence de la Municipalité, et elle entend ne point en déroger.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Très volontiers, si on peut avoir effectivement accès aux 15 pages que vous avez mentionné juste avant. Je passe donc à la question 2.

Quelles garanties la Ville a-t-elle que la société qu'a créée INEOS et qui possède le Lausanne-Sport, à savoir INEOS Football SA, structure appartenant au groupe INEOS, mais séparé, et plus solide que celles qui ont œuvré à Neuchâtel et Genève par le passé et dont les déboires ont été relayés abondamment ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – INEOS AG, contrairement aux sociétés et individus qui ont œuvré, pour reprendre les termes de l'interpellatrice, à Neuchâtel et à Genève, est une importante multinationale comptant plus de 18 000 employés dans le monde, présente et active dans notre canton depuis de nombreuses années. Elle joue également un rôle important dans le sport local en soutenant à la fois le sport d'élite avec le Lausanne Hockey Club ou le FC Lausanne-Sport, le sport amateur, avec le Rugby Club Nyon et la relève Team Vaud Foot Espoir. Quant à la création d'INEOS Football SA, société détenue à 100 % par INEOS AG, elle répond aux exigences de la Swiss Football League en matière de gestion et de propriété de club évoluant dans les ligues supérieures du championnat national.

S'agissant des contrats portant sur le financement des aménagements du stade de la Tuilière et sur les modalités de gestion dudit stade, ils seront signés par la Municipalité, LS Vaud Foot SA et INEOS AG.

Je rappelle ici et c'est important, contrairement à Genève et Neuchâtel, le stade appartient à la Ville, appartient à votre Conseil et le restera, y compris les modifications qui sont apportées ou qui sont décidées maintenant. Il n'y a eu aucun marchandage qui met en danger l'investissement pour le stade.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – La Municipalité confirme-t-elle que INEOS ne remplit pas les critères pour un naming ?

Comment la Municipalité entend-elle par ailleurs agir pour que l'étiquette négative collée à INEOS n'empêche pas un partenaire idéalement local, écologiquement et socialement responsable d'investir de l'argent pour baptiser le stade et rapporter ainsi à la Ville un retour sur investissement financier pour un projet où Lausanne dépense beaucoup d'argent ?

La ville cherche-t-elle encore une entreprise pour un naming ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Merci Mme l'interpellatrice d'avoir associé les questions 4, 5 et 6.

La question ne se pose pas dans les termes proposés par l'interpellatrice. Aussi bien lors des discussions avec INEOS AG qu'avec les anciens propriétaires du FC Lausanne-Sport, la Municipalité a clairement indiqué que le naming du stade était dissocié des contrats devant être conclus pour le financement des aménagements du stade et la gestion de celui-ci. Je vous cite l'article 2/7 du mandat de gestion : toute attribution d'un nom au stade de la Tuilière, naming, est de la compétence exclusive de la Commune de Lausanne.

Comme vous le voyez, le naming a été sorti du contrat. La Municipalité garde donc toutes les options ouvertes. Mme l'interpellatrice, l'étiquette que vous dites être négative, collée à INEOS, n'a empêché pour le moment aucun sponsor d'apparaître à ses côtés, aussi bien sur les maillots du LHC que sur ceux des juniors du Team Vaud.

Pour le futur naming, toutes les options sont ouvertes pour la Municipalité dans le futur.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – La Ville peut-elle être sûre que les entreprises qui n'ont pas été choisies ou qui n'ont pas pu participer à l'appel d'offres d'après les critères choisis par la Ville à l'époque, ne vont pas se retourner contre elle et demander des dédommagements maintenant que les règles du jeu ont changé et que le choix des mandataires aurait pu être différent ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Concernant les procédures, on n'est, Mme l'interpellatrice, jamais sûr de rien. L'analyse qui a été faite par les deux avocats que nous avons mandatés nous indique qu'il y a peu de chance, si il y avait une procédure qui était ouverte, qu'elle ait une chance de succès. Mais dans les contrats de financement, étant le mandat de gestion, la Municipalité a prévu que si, par hasard, une indemnisation devait être demandée et obtenue par quelqu'un, elle sera à la charge d'INEOS.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Quelles sont les garanties sur le fait que les 12 à 15 millions supplémentaires investis par INEOS dans un stade « Ligue des champions » n'engendreront pas ensuite des charges supplémentaires pour la Ville si ou quand INEOS se retire ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Afin de maîtriser les coûts d'exploitation à long terme du stade de la Tuilière, soit après un éventuel retrait d'INEOS AG de la gestion du FC Lausanne-Sport et du stade, la Municipalité a assorti son accord aux demandes de modification du projet d'une clause de réversibilité, en particulier en ce qui concerne la nature de la surface de jeu.

INEOS AG doit ainsi, à ses frais, enlever le gazon hybride et le remplacer par une pelouse synthétique.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Quelle convention la Ville a-t-elle conclue avec INEOS pour que les frais supplémentaires d'investissement et d'exploitation soient pris en charge par INEOS ? Je pense que vous avez répondu à la question au début.

Notre Conseil a appuyé le préavis débloquant les crédits pour le stade sur la base d'une donnée importante qui est la multifonctionnalité des usages. En effet, si nous sommes des férus de sport, nous sommes aussi soucieux des autres événements ainsi que des finances de la Ville et le fait de pouvoir organiser des manifestations, concerts et autres sur le terrain était un argument de poids. Le fait qu'il soit désormais en herbe, empêche-t-il le partage de l'espace et la tenue d'autres manifestations que les matchs de foot ? Les pertes prévues seront-elles compensées par INEOS ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Le préavis n° 2016/68 soulignait la volonté de créer un stade dit à l'anglaise, une installation avant tout dédiée au football privilégiant la proximité entre les joueurs et le public. Cependant, il était également relevé que ses infrastructures, en particulier sa tribune principale, devaient servir de cadre à divers événements, dont des séminaires, des expositions, voire des conférences.

La tenue des concerts est également envisageable grâce à des accès extérieurs et intérieurs du stade, compatibles avec les exigences logistiques de tels événements.

Les modifications retenues, en particulier le remplacement de la surface de jeu en gazon synthétique par une pelouse hybride, n'entraîneront pas une diminution des manifestations programmables dans le stade. Seule la gestion de la protection de la surface de jeu sera plus complexe et nécessitera des moyens plus importants pour INEOS.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Merci. M. le municipal, je vous propose de passer aux interpellations puisqu'elles ont été assemblées et puis je ne vais pas poser toutes les questions parce que certaines se recoupent clairement.

J'ai quand même une question à vous poser qui est la question 3 de la deuxième interpellation, en disant en préambule que nous sommes donc ouverts au monde, reliés internationalement donc nous connaissons effectivement les activités d'INEOS ailleurs.

Nous savons aussi la révolte qu'elle déclenche par exemple en Angleterre, les activités autour du gaz de schiste, vous avez certainement entendu il n'y a pas longtemps aussi à la radio ce que ça signifie, en fait, l'extraction du gaz de schiste, aussi en matière environnementale. Donc, je suis quand même un peu surprise que vous disiez que c'est une entreprise qui n'a aucune autre connotation très neutre et je vais me permettre de vous poser la question 3 de la deuxième interpellation qui est la suivante : quels sont les éventuels dégâts d'image pour la Ville d'être associée à une entreprise heurtant frontalement son programme de législation ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – J'aimerais tout d'abord rappeler, madame l'interpellatrice, que LS Vaud Foot SA est une société anonyme et que les actionnaires qui vont reprendre la société LS Vaud Foot SA, la décision de ses actionnaires ne sont pas l'apanage de la Municipalité.

Comme je l'ai déjà indiqué au préalable, INEOS a déjà son nom sur le Vidéotron de la patinoire de Malley, sur les maillots du LHC et sur les maillots de tous les juniors de Team Vaud SA. Le fait que maintenant INEOS SA aura aussi son nom sur les maillots du Lausanne-Sport première équipe n'impactera pas plus l'image de la Ville de Lausanne qu'elle ne l'a impactée jusqu'à présent.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Donc, par rapport au programme de législation, il n'y a pas de réponse.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je relève qu'on parle de football ce soir et que nos débats ont débuté devant l'exécutif de la Ville qui vient d'être couronnée championne de Suisse, c'est peut-être un bon présage pour le Lausanne-Sport.

Enfin, lorsque la construction du nouveau stade a été décidée par une très large majorité de ce Conseil, le groupe socialiste s'en est félicité. Sans revenir sur les arguments qui ont permis à un large consensus de se former, nous pouvons néanmoins ici rappeler que le futur stade de la Tuilière est un projet mesuré, qui convenait aux anciens propriétaires du Lausanne-Sport. Dernièrement, lorsque le Lausanne-Sport a été racheté par le groupe INEOS, ce dernier a fait savoir qu'il désirait procéder à des changements lors de la construction du stade. La conformité aux conclusions du préavis voté par ce Conseil, malgré les changements demandés par le nouveau propriétaire du Lausanne-Sport, a été développé lors des réponses à l'interpellation et je ne reviendrai pas dessus.

Par ailleurs, si l'on peut penser ce que l'on veut de la nature des activités de la société INEOS, on ne peut en revanche pas faire un parallèle entre cette société et le récent rachat du Lausanne-Sport avec les expériences neuchâteloises et genevoises. En effet, les anciens propriétaires de ces deux clubs sont désormais en prison qui, pour chantage et extorsion, gestion fautive et déloyale, détournement de l'impôt à la source ou faux dans les titres. Il n'y a, dès lors, pas lieu de parler d'opacité ou de fragilité, comme tel est le cas dans le cadre de la première interpellation traitée ce soir.

Enfin, je relèverai ici que, d'un point de vue strictement sportif, la société INEOS s'est montrée jusqu'ici à l'écoute de ses supporters, notamment lorsqu'il s'est agi de revenir sur la décision malheureuse de changer le logo en y ajoutant un élément publicitaire et en rajoutant également une couleur qui n'était pas du goût du public du Lausanne-Sport. Plus largement et comme cela a été rappelé par M. le municipal Tosato, le groupe INEOS soutient depuis de nombreuses années le sport à l'échelon local, notamment dans la région de Rolle. INEOS est également le sponsor principal du Lausanne Hockey Club, ainsi que des équipes juniors du Lausanne-Sport. Ces différents soutiens n'ont pas créé de remous, ni devant ce Conseil, ni auprès des équipes soutenues ou de leurs membres. Je vous remercie.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demandes de parole ? Pas de résolution, cet objet est donc ainsi terminé.

Pour votre information, nous considérons que les interpellations, pour mémoire du 16 janvier 2018, celle de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière » ainsi que celle déposée le 6 mars 2018 par M. Xavier Company et consorts « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport » sont donc considérées comme traitées, elles ne seront donc plus mises à l'ordre du jour.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Mme Sophie Michaud « INEOS et les charges financières et d'image pour la Ville » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? » ;
- vu la réponse municipale à l'interpellation urgente de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « INEOS et les charges financières et d'image pour la Ville » ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? » ;

- vu la réponse municipale à l'interpellation urgente de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « INEOS et les charges financières et d'image pour la Ville » ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche »

Développement

De par son statut de capitale cantonale et de par sa taille, Lausanne joue un rôle de ville-centre entraînant son lot de responsabilités et d'engagements : Sports et culture, infrastructures de transports notamment, soutien social plus important qu'ailleurs et besoins supplémentaires notamment sécuritaires liés à l'augmentation de la population. Autant de raisons qui poussent la ville à consentir à des dépenses plus importantes que d'autres villes du canton, et ce dans l'intérêt de l'ensemble du canton.

La situation financière de la ville présente toutefois des aspects préoccupants, à l'instar d'autres grandes villes suisses. Le budget 2017 de la Ville de Lausanne présente ainsi un important déficit. La marge d'autofinancement ne pourra pas suffire à couvrir les investissements prévus. Des déficits pérennes appauvriraient la ville et pourraient conduire, à terme, à des baisses de prestation ou à des augmentations d'impôt. Cette dernière hypothèse obligerait le PLR à lancer un référendum.

Avant de couper dans le budget ou de prioriser drastiquement les dépenses – des questions qui occupent beaucoup le Conseil communal –, il apparaît utile de se pencher sur une approche plus positive de la fiscalité : celle d'augmenter le nombre de personnes physiques et morales contributrices nettes aux finances de la ville.

Se préoccuper en somme de la manière dont la ville peut gagner plus d'argent, au lieu de se concentrer uniquement sur la façon de le dépenser. Il s'agirait de travailler ensemble pour augmenter les recettes fiscales, sans passer évidemment par une hausse du taux d'imposition. Rendre Lausanne plus riche, pour permettre de maintenir les politiques d'investissement et les dépenses nécessaires de Lausanne.

La Municipalité a, certes, décidé de lancer un plan structurel d'amélioration financière (PSAF I) qui prévoit de nouvelles recettes, mais qu'en est-il d'un véritable plan stratégique pour permettre d'augmenter l'attractivité de la ville pour des contribuables plus aisés, des sièges sociaux d'entreprises à haut potentiel de développement, ou pour augmenter la performance de l'économie touristique et commerciale de la ville ?

Face aux défis de la ville et dans l'optique de maintenir son attractivité et ses ambitions, les soussignés demandent à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal un plan de développement stratégique présentant :

1. Les mesures qu'elle entend prendre, sur une vision à moyen/long terme et en fixant des objectifs clairs basés sur les exemples d'autres villes, pour attirer de nouveaux contribuables et des entreprises à forte capacité contributive ;
2. La façon dont elle entend informer annuellement, lors du budget, le Conseil communal de l'avancement et des atteintes de ces objectifs.

Rapport

Rapport polycopié de M. Stéphane Wyssa, rapporteur

Présidence :	M.	Stéphane Wyssa, Libéral-Radical
Membres présents:	M.	Philippe Miauton, Libéral-Radical
	M.	Louis Dana, Socialiste (remplace Gianni-John Schneider)
	M.	Philippe Mivelaz, Socialiste
	M.	Quentin Beausire, Socialiste (remplace Pedro Martin)
	M.	Robert Jooste, Socialiste (remplace Benoît Gaillard)
	M.	Xavier Company, Les Verts
	M ^{me}	Sara Gnoni, Les Verts
	M.	Alain Hubler, Ensemble à Gauche (remplace Hadrien Buclin)
	M.	Philipp Stauber, Libéral-conservateur
	M.	Jean-Christophe Birchler, Le Centre
	M ^{me}	Anita Messere, UDC
Pour l'Administration :	M.	Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Sécurité et économie
	M	Emmanuel Bourquin, chef du Service des finances
	M ^{me}	Florence Nicollier, cheffe du Service de l'économie
Notes de séance :	M ^{me}	Géraldine Gimmi, assistante au Service de l'économie

Lieu : Salle de conférence 368, Port-Franc 18 à Lausanne

Date : mardi 11 avril 2017

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 17 h 10

Le motionnaire principal explique le dépôt de cette motion par le fait que Lausanne se trouve être la capitale du Canton, ce qui génère pour elle une série de dépenses supplémentaires liées au développement culturel et sportif. A cela s'ajoute une situation d'endettement de la Ville qui pèse sur sa gestion et ses investissements, malgré une gestion qui permet une certaine stabilité. Il précise que tous les partis se rejoignent sur le fait qu'il y a des dépenses à faire ou des volontés de ne pas couper dans certaines politiques.

La motion propose, selon les motionnaires toujours, une vision positive de la problématique des dépenses et des investissements. Cette vision cherche à trouver pour la Ville des rentrées supplémentaires. Celles-ci permettraient de continuer sa politique d'investissement. La motion est large et demande à la Municipalité de chercher comment augmenter les revenus par rapport aux personnes physiques et morales, puis de se pencher sur la question du tourisme. Elle demande à la Municipalité de construire cette stratégie, de réfléchir, de trouver des solutions en prenant exemple sur d'autres grandes villes. Ceci sans élément contraignant ni demandes particulières et en laissant toute liberté à la Municipalité de trouver des pistes.

La seconde demande de cette motion est d'avoir une présentation lors de chaque budget des objectifs qui vont être posés et d'explicitier comment ils vont être atteints.

La discussion débute sur la question de la forme de la motion. Pour certains commissaires, la motion devrait, soit demander à la Municipalité de présenter une étude, soit un projet de décision. En l'espèce et selon les explications, le but est de demander à la Municipalité de construire une stratégie d'actions, ce qui serait plutôt l'objet d'un postulat, vu son aspect non contraignant. Pour d'autres, cette motion devrait être une interpellation, puisque c'est plutôt une question posée à la Municipalité.

Les motionnaires proposent donc de transformer leur motion en postulat. Celui-ci demande selon eux un plan stratégique présentant divers éléments, dont les mesures que la Municipalité entend prendre, et la façon dont elle entend en informer. La suite de la discussion porte donc sur un postulat.

Certaines voix proposent qu'afin d'attirer des contribuables aisés, il faille développer des appartements de haut standing et des PPE. D'autres craignent que cela se fasse au détriment de la mixité et que la Ville soit obligée de changer sa politique du logement pour répondre à cette motion et par conséquent mette la priorité sur les logements à loyers élevés, pour de futurs contribuables aisés.

Deux autres craintes sont principalement évoquées par les commissaires, liées aux personnes physiques et aux personnes morales.

En ce qui concerne les personnes physiques, le rendement des contribuables moins aisés est plus élevé au mètre-carré que les contribuables très fortunés qui utilisent plus d'espace, ce qui génère des problèmes de rendement du terrain. L'aspect écologique est également régulièrement abordé. Il est rendu attentif que les contribuables les plus aisés ont un plus fort taux de motorisation que les contribuables plus modestes, ce qui risque d'avoir un impact sur la circulation automobile en Ville.

Sur l'aspect des entreprises, certains pensent que la volonté de la Ville ne doit pas être d'attirer de nouvelles entreprises, mais un soutien aux PME locales pour qu'elles puissent se développer au sein de la Ville et s'intégrer dans le tissu duquel elles font partie. Il est aussi évoqué de ne pas attirer des entreprises qui pourraient avoir des effets néfastes sur l'environnement à Lausanne. Il est relevé qu'un point important sur lequel nous pouvons avoir un effet pour garder les entreprises sur la commune est l'aménagement du territoire.

Les motionnaires comprennent ces craintes, mais expliquent qu'il n'y a pas besoin que ce soit des personnes aisées, mais également des personnes de la classe moyenne. Au niveau des entreprises, il est expliqué que cela apportera des emplois qui profiteront à toutes les classes de population en Ville de Lausanne. La Ville ne crée aujourd'hui pas les conditions cadres pour faire venir ou garder les entrepreneurs alors que le but serait de garder les entreprises sur sol lausannois et surtout éviter leur départ. Ceci passe aussi, selon eux, par une fiscalité qui reste attractive.

La Municipalité explique que quant à elle qu'elle ne se prononce pas sur le fond au stade de la prise en considération, sauf en cas de problème déterminant. Ce que peut avancer à ce stade M. Hildbrand, c'est que les rentrées fiscales sont en augmentation et les diminutions sont liées au taux. La courbe de paiement par les entreprises n'est pas régulière, ni stable en fonction de la taille de l'entreprise ou du chiffre d'affaires. Pour les revenus fiscaux des personnes physiques, la prévisibilité est par contre très bonne.

Les motionnaires précisent encore pour terminer que ce postulat visait à faire travailler les différentes directions ensembles pour trouver des mesures d'amélioration des recettes et non des dépenses. Mais ils souhaitent également que la Municipalité informe le Conseil communal de ce qui est fait, sans donner toute la stratégie pour éviter la concurrence inter villes.

Conclusion(s) de la commission

La commission recommande au Conseil la prise en compte de ce postulat par huit voix contre une et trois abstentions.

Discussion

M. Stéphane Wyssa (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je tiens tout d'abord à préciser que la commission a approuvé le fait de transformer cette motion en postulat qui demande donc à la Municipalité d'étudier les mesures qu'elle pourrait entreprendre pour attirer de nouveaux contribuables. Ce texte se veut une vision positive dans la problématique non seulement des dépenses, mais également des investissements de la Ville et je salue d'ailleurs le débat dépolitisé lors de la Commission. C'est une vision positive, car que l'on soit de gauche ou de droite, nous appelons tous de nos vœux des investissements ou des dépenses dans les domaines qui nous touchent et qui s'imposent à la ville centre qu'est Lausanne.

Et positive une nouvelle fois parce que ce postulat n'aborde pas la question par la lorgnette de coupes, ni de renoncer à certaines dépenses ni encore de parler de la dette de la Ville, autant de sujets que nous abordons ici souvent. Il s'agit plutôt de demander à la Ville comment elle pourrait se donner les moyens de sa politique, comment continuer cette politique ? Quels que soient les domaines d'ailleurs dans lesquels il y a des dépenses à faire.

Ce postulat vise aussi à demander aux municipaux de travailler de concert pour trouver des mesures d'amélioration, des recettes et non des dépenses et le groupe PLR vous recommande de prendre en considération ce postulat afin d'offrir un outil supplémentaire à la Ville dans sa politique financière. Je vous remercie.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Rendre Lausanne plus riche, je crois que tout le monde ici est d'accord avec ce vaste programme. Quant aux façons de le mettre en musique, c'est une autre chose, quelques brefs commentaires.

Augmenter les revenus par rapport aux personnes physiques et morales, eh bien, fort curieusement, ça peut passer par une diminution du nombre d'impôts, des points d'impôts demandés qui permettent de relancer la machine économique en affectant d'avantage d'argent à la création d'emplois, à l'investissement, donc ce n'est pas du tout antinomique.

Il est parlé de la question du tourisme, c'est vrai. Je signalerai au passage que les nuitées de 2017, avec un peu plus de 1.1 million. ont enfin rejoint et même dépassé l'année record de 1964 de l'Expo et Lausanne tire véritablement et remarquablement son épingle du jeu au niveau du tourisme. Je suis un peu plus dubitatif en lisant le rapport dans ce qui est dit et ce qui s'est dit à propos des contribuables aisés. Il faut, pour les attirer, avoir et construire et mettre à disposition des appartements de haut standing. Je crois que si on veut que ces appartements de haut standing soient loués ou achetés et dans tous les cas habités, nous devons résoudre encore certains problèmes de salubrité, de sécurité, d'hygiène dans nos rues et là, force est de constater que nous avons encore une marge de progression assez claire.

Notre groupe est aussi plus dubitatif dans certaines notions qui sont développées ici au sujet des contribuables les plus aisés, quant à un plus fort taux de motorisation que les contribuables les plus modestes, permettez-nous d'en douter très fortement. Je ne crois pas que les quartiers dits fragiles ou ceux des grands ensembles de l'Ouest lausannois, ont un taux de motorisation et une catégorie de véhicules sensiblement inférieurs à ceux des quartiers dits bourgeois, donc je crois que la comparaison là n'ait pas raison.

Enfin, je terminerai par les entreprises. Il est évident que Lausanne, comme toute grande ville, fragilise son tissu économique par une progression du tertiaire au

détriment du secondaire. Mais je ne crois pas que Lausanne, comme toutes les grandes villes de Suisse et d'Europe, peut elle-même inverser la tendance dans la mesure où des industries, et tout ce qui touche au secondaire, est gourmand en surface, en volume et avec la raréfaction et le prix des terrains et des volumes à disposition, à commencer par simplement les grands garages. Les grandes agences automobiles ont migré en périphérie, c'est quelque chose qu'on ne saurait imputer à une volonté politique de telle ou telle couleur de la Municipalité, c'est simplement une réalité. Il y a donc à boire et à manger dans ce postulat, certaines idées à creuser et peut-être qu'à long terme, les miracles commencent par des toutes petites choses. Nous accepterons donc ce postulat tel qu'il nous est présenté.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Ce postulat fait partie des mesures qui nous avaient été annoncées par le PLR en contrepartie de leur acceptation du budget 2017. L'idée de ce postulat est bonne, même excellente, donc il s'agit d'augmenter les revenus sans toucher aux dépenses, ce qui est effectivement une très très bonne idée, le groupe des Verts a à cœur des finances saines, durables, c'est d'ailleurs très présent dans notre programme de législature et nous soutenons les mesures PSAF II qui sont également mentionnées dans ce postulat.

Cependant, la posture de ce postulat vise vraiment, comme l'a mentionné mon préopinant, à attirer des contribuables, tant autour des personnes morales que des personnes physiques, aisés dans notre ville. Donc ceci peut-être atteint soit en proposant une baisse d'impôts, soit en construisant des complexes de luxe. La première option nous paraît contre-productive, car même si on pouvait attirer plus de contribuables en baissant le taux d'impôts, en moyenne les rentrées baisseraient et la deuxième option, nous nous sommes déjà exprimés dans ce plénum, vous vous en souviendrez par rapport au complexe qui se trame à Rovéréaz. Donc, nous ne pensons pas que ce soit une bonne idée.

Donc, si des mesures pour soutenir le commerce local qui souffre passablement ces temps nous semblent nécessaires et bienvenues, mettre en place un plan pour attirer à tout prix des multinationales nous semble assez problématique. Par ailleurs, le secteur du tourisme se porte très bien, comme l'a montré une récente étude parue dans l'OFS et nous souhaitons attirer des contribuables dans notre ville parce qu'il y fait bon vivre, et non pas parce qu'on propose des baisses de taux d'impôts massives. Donc, pour les raisons que j'ai mentionnées, le groupe des Verts va refuser ce postulat, juste parce qu'on n'a pas envie de donner un chèque en blanc sans savoir exactement quelles sont les mesures qui pourraient être proposées derrière ce postulat.

En revanche, nous soutiendrons avec plaisir d'autres mesures visant à améliorer les recettes de la Ville, quelques pistes pourraient être la traque des contribuables qui ont une résidence secondaire, et mon collègue Daniel Dubas a déposé un postulat il y a quelque temps dans ce sens, ou encore éventuellement augmenter les tarifs des places de parc et la durée de celles-ci qui est également une mesure pour augmenter les recettes de la Ville. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – On comprend bien que l'idée de cette prise en considération n'est pas d'énumérer en fait les solutions proposées. C'est quand même assez surprenant que la lecture de ce rapport donne l'impression que seules quelques pistes ont été évoquées, dont celle des habitants qui sont plutôt de la classe moyenne ou haute, ou la question des PME. En fait, à la lecture on a surtout l'impression qu'en commission on a relevé toutes les choses négatives qui risqueraient d'arriver si on faisait éventuellement quelque chose ou qu'on y réfléchissait. Je suis quand même assez surprise d'entendre des gens qui disent « ah c'est une bonne idée et tout », mais en fait, il ne faut surtout pas accepter ce postulat parce que ce n'est pas une très bonne idée de chercher des pistes. Alors, je trouve que justement ce qui est demandé, c'est que la Municipalité fasse réfléchir ses services dans l'idée de trouver des pistes

innovantes et évidemment le centre PDC Verts'libéraux vont l'accepter et on est sûr qu'en réfléchissant ensemble, il y a vraiment moyen de trouver des pistes qui sortent peut-être des quelques unes évoquées dans ce texte.

M. Claude Calame (EàG) : – Donc cette motion, désormais transformée en postulat, propose de se pencher sur une approche plus positive de la fiscalité et le moyen qui est annoncé, c'est d'augmenter donc, on en a parlé maintenant, le nombre de personnes physiques, mais aussi le nombre de personnes morales, contributrices nettes aux finances de la Ville et c'est tout. Donc aucune indication ne nous est donnée ni sur les moyens pour attirer ce nombre supérieur de personnes physiques et morales sur le territoire de la Ville de Lausanne ni, surtout, à quelles conditions financières et surtout à quelles conditions fiscales ces personnes physiques et morales pourraient s'installer sur le territoire de la Ville de Lausanne d'une part, et d'autre part elle nous propose un plan de développement et de stratégie.

Je remarque que, d'une part, nous disposons d'un budget où sont consignées non seulement les dépenses, mais aussi les recettes de la Ville d'une part, d'autre part la Municipalité a lancé un second PSAF, c'est-à-dire un plan structurel d'améliorations financières qui est d'ailleurs signalé dans le postulat qui nous est soumis, et puis, par ailleurs, nous disposons également du programme de législature de la Municipalité.

Ceci pour dire que le plan de développement stratégique qui nous est proposé est entièrement superflu et c'est la raison pour laquelle, du côté d'Ensemble à gauche, nous nous prononcerons contre ce postulat.

M. Johann Dupuis (EàG) : – En complément à l'intervention de mon préopinant du même groupe M. Calame, je voudrais aller un peu plus loin dans la réflexion par rapport à ce postulat qui s'intitule très sobrement "rendre Lausanne plus riche", un titre qui pourrait à première vue paraître tout à fait souhaitable et désirable pour une Municipalité comme Lausanne, mais qui cache un projet qui est, dans mon optique, particulièrement malsain et éthiquement absolument inacceptable.

Inacceptable pour deux raisons. La première, c'est que ce postulat se base sur l'hypothèse que Lausanne n'attirerait que les pauvres. Rendre Lausanne plus riche en attirant des contribuables plus fortunés, mesdames et messieurs, cela présupposerait que la Ville de Lausanne, à l'heure actuelle, n'attirerait que des contribuables pauvres.

C'est une déduction logique, imparable, du contenu même de votre postulat, messieurs les postulants. On se demande où vous avez passé ces vingt dernières années.

C'est exactement le mouvement inverse qui se produit dans une ville comme Lausanne mesdames et messieurs, mais la Ville de Lausanne est victime, comme d'autres villes de Suisse, d'un phénomène connu sous le terme de gentrification. Qu'est-ce que la gentrification ? C'est la tendance dans les centres-villes à voir les revenus modestes remplacés par des contribuables à capacité financière élevée. Par quoi est causée cette gentrification ? Elle n'est pas causée par une volonté politique, que vous voulez amener ce soir en appui à ce mouvement déjà existant, elle est causée simplement par le mouvement de renchérissement de la valeur foncière qui mène les gérances à pratiquer des loyers toujours plus élevés et qui pousse les revenus les plus faibles à partir des villes parce qu'ils n'ont plus les capacités de financer leur logement. Ce mouvement de gentrification est la raison même pour laquelle la Ville de Lausanne a introduit la politique des trois tiers. Je ne sais pas si vous vous rappelez ce concept qu'on a mille et une fois énuméré dans ce Conseil, politique des trois tiers qui vise à introduire une politique proactive de la Ville de Lausanne, qui permet à des revenus plus modestes d'accéder à du logement dans une ville victime de gentrification comme la ville de Lausanne.

Cette gentrification en cours que vous comptez encore appuyer avec une politique que vous appelez de vos souhaits, elle cause une autre victime que les revenus modestes et

les classes moyennes, c'est les commerces. Des commerces qui, aujourd'hui, sont sous une pression intense à cause du prix des locatifs et du prix du foncier en ville de Lausanne et ces commerces seraient les premières victimes de ce postulat que vous tentez de faire passer ce soir.

Mesdames et messieurs, non seulement votre postulat se base sur une hypothèse erronée, mais il véhicule une éthique nauséabonde. Une éthique nauséabonde parce qu'en substance ce que vous nous dites c'est : chasser les pauvres, amener les riches.

Mesdames et messieurs, il est évident que dans une ville qui se déclare un temps un peu à gauche, ce qu'on désire, pour des raisons d'égalité et de socialité évidente, c'est la mixité sociale et dans son contexte, nous tenons et nous réaffirmons notre attachement à la politique des trois tiers et nous disons non à ce postulat « rendre Lausanne plus riche », qui n'est rien d'autre qu'un programme de ségrégation sociale qui vise à transformer Lausanne en espèce de ghetto pour riches, éthiquement insupportable. Merci pour votre attention.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – M. Chollet a parlé de à boire et à manger dans ce postulat, le PLR a parlé de plats à partager, le groupe socialiste dirait plutôt que ce postulat ne mange pas de brioche.

Ce qu'on regrette c'est qu'il y a assez peu de propositions concrètes. Je crois que M. Dupuis surinterprète un peu, mais on partage un peu les mêmes doutes sur les contribuables au revenu ou qui ont aussi été exprimés par le groupe des Verts. Effectivement, on peut se poser la question : est-ce qu'un bon contribuable qui occupe 200 m² est plus rentable que quatre contribuables qui occupent 50 m² mais qui ont un revenu plus moyen ? Sur l'aspect d'attirer de bons contribuables, eh bien, on a de grosses réserves. Sur l'aspect économique, le programme de législature et la réorganisation de la Municipalité ont créé un service de l'économie, plutôt que d'attirer des sièges d'entreprises, on préférerait entendre parler de création d'emplois.

Néanmoins, si le soutien socialiste sera mitigé et le vote probablement dispersé et discipliné, ce qui n'est pas tellement notre habitude, c'est pour soutenir peut-être des initiatives dans le sens d'un soutien à l'économie locale, merci.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Il y a de mêmes réflexes qui se réveillent ce soir comme ça a été lors de la commission, pour ceux qui ont lu le rapport, de vouloir venir tout de suite sur des personnes aisées qu'on voudrait attirer en ville. Mais vous oubliez que le terme que vous employez souvent et que tout le monde emploie en politique, c'est la classe moyenne. La classe moyenne qui contribue également à la fiscalité dans la ville et qui permet des rentrées supplémentaires; donc de vouloir dévier sur l'aspect « attirer des gens aisés », ça me gêne, d'ailleurs ça ne figure pas du tout dans le postulat. Ensuite, l'aspect « baisses d'impôts » évidemment que c'est de nouveau une méthode pour essayer de dire ce que le postulat ne dit pas.

Comment vous voulez qu'on fasse un blanc-seing à la Municipalité de gauche, je veux dire : vous les imaginez venir avec une baisse d'impôts ?

Enfin ça vous vient à l'esprit, je regarde en l'occurrence à ma droite, du côté de la gauche. Non, mais le blanc-seing, il n'y a pas de blanc-seing. On donne la position du Conseil dans une volonté, une nouvelle fois, de se donner les moyens de notre politique, et non, ce n'est pas nauséabond, éthiquement inacceptable. Je vous rappelle que c'est grâce aux impôts que le social est financé. C'est grâce aux impôts que toutes les associations que vous défendez reçoivent des sommes chaque année, pour lequel je ne mets pas du tout en cause la chose, mais c'est bien parce qu'il y a des gens qui paient des impôts qu'on peut mener la politique que vous appelez de vos vœux, conseil après conseil.

Donc, ne venez pas nous dire que c'est éthiquement nauséabond de vouloir chercher à avoir plus de personnes qui remplissent les caisses pour mener une politique qui est de

gauche. Je trouve que des fois, et c'est ce que je regrette, et ça n'a pas été le cas dans une commission plutôt sereine où certains problèmes ont été avancés, mais une nouvelle fois, le postulat ne tord pas le bras de la Municipalité, ne lui donne en aucun cas un blanc-seing. Au contraire, il lui donne une feuille blanche en allant dans le sens de rendre cette ville plus riche.

Donc, j'aimerais bien qu'on évite de temps en temps de vouloir apporter des termes qui ne figurent pas dans le postulat et d'essayer de chercher des visions politiques, voire de rappeler de nouveau l'histoire pour essayer à chaque fois de discréditer les choses et, en plus, en évoquant des termes qui sont parfois, je trouve, inacceptable. Je vous remercie pour votre attention.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Bon, tout ce qui est excessif est insignifiant et je crois que M. Dupuis a été extrêmement excessif.

Mon préopinant a dit beaucoup de choses, je ne vais pas allonger, mais j'apprécie vraiment les efforts intellectuels déployés par le groupe les Verts et la Gauche pour trouver des raisons pour refuser ce postulat. Parce que, entre les parcmètres qui vont permettre de lutter contre la dette, et puis c'est une espèce de procès d'intention hors de propos de M. Dupuis, je crois que là on a un bel exemple d'idéologie pure.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je crois que la gauche nous paraît bien timorée ce soir. Rappelons brièvement peut-être nos procédures.

Si ce Conseil envoie le postulat à la Municipalité, celle-ci proposera un rapport-préavis qui sera soumis à une commission, puis au Conseil, et ce Conseil aurait toute latitude de délibérer ensuite sur les mesures et la stratégie proposées par la Municipalité. Donc si la gauche dit oui ce soir à cette proposition, rien n'est défini par rapport au plan que la Municipalité proposera et aura encore toute latitude de le discuter d'ailleurs, justement quand ça sera dans ce Conseil.

Mais nous croyons aussi, et peut-être c'est même une évidence, que le PLR a fait une erreur un peu tactique. En effet, le titre nous semble mal choisi pour les couleurs politiques présentes dans ce Conseil. Nous pensons que si le même postulat avait été présenté avec le titre « rendre Lausanne moins pauvre », probablement que ce postulat aurait passé sans aucun problème à la Municipalité.

Donc tout cela pour vous dire que le groupe PLC soutient évidemment ce postulat. Il l'aurait aussi soutenu s'il avait eu cette autre appellation. Merci de votre écoute.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Rendre Lausanne plus riche ça paraît a priori peut-être une bonne idée et personne ne contestera que la croissance économique, plus de richesse, a des effets positifs sur notre qualité de vie, notre confort, la construction de notre Etat social.

Toutefois, aujourd'hui on sait que la croissance économique a aussi son lot de conséquences néfastes pour le vivre ensemble, pour la justice sociale ou pour la survie de la planète.

Etre plus riche n'a de loin pas que des effets positifs. La pression sur le territoire, la crise du logement, les atteintes au milieu naturel, l'encombrement des routes, les transports publics, la consommation exponentielle d'énergie, tout ça c'est là aussi les conséquences de la croissance économique.

Il est illusoire donc de croire que la croissance économique augmentera bien plus le bien-être de la population. Il me semble qu'il est important d'avoir une position plus critique et plus réfléchie que ne l'exprime ce postulat qui est un peu d'un autre âge. Nous pensons qu'il est urgent de rendre nos sociétés plus durables et il est peut-être nécessaire d'avoir plus d'argent, ou de l'argent pour aller dans le sens de la durabilité. Mais il ne faut pas inverser les priorités et plus de richesses est souvent contraire à plus de durabilité.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je dois dire que cette discussion est très intéressante et je ne suis pas sûr que certaines personnes qui ont pris la parole tiendraient le même discours si elles étaient en tête-à-tête avec certains d'entre nous. Je crois que certaines prises de position sont purement politiques et totalement insensées.

Je déclare mes intérêts, j'ai une petite entreprise. Je regarde comment fonctionne très simplement, je dirai une création de valeur. Ce que je constate, c'est que les gens qui travaillent avec moi, et je ne dis pas pour moi, gagnent de l'argent, payent des impôts, génèrent une certaine consommation, que j'espère responsable, et c'est ainsi un cercle vertueux qui permet effectivement avec ses impôts d'avoir de la formation, de la sécurité, de faire du social, d'aider ceux qui ont eu la malchance au cours de leur vie ou qui ont eu des conditions de départ difficiles. Et c'est ainsi que la création de richesses, mesdames et messieurs, est le meilleur allié du pauvre.

Aujourd'hui, le but n'est pas de garder les pauvres et les riches, c'est qu'il n'y ait plus de pauvres. Et si vous n'avez pas de richesse, vous allez garder les pauvres d'un côté et peut-être les riches d'un autre, mais je ne crois pas que l'objectif de garder les pauvres soit quelque chose de justifiable. Créer de la richesse dans le cadre de Lausanne, c'est aider des gens à sortir de leur pauvreté et arriver dans la classe moyenne et qui sait, pour certains, je vous le souhaite puisque je crois ici qu'on est tous à peu près dans la classe moyenne, devenir des gens riches qui, par leur contribution fiscale, vont pouvoir aider et la classe moyenne et les pauvres qui seront encore pauvres. Les faits sont têtus.

Les chiffres qu'a montrés M. Gendre sont très clairs. Il a très pudiquement dit que nous sommes mal classés, il aurait très bien pu dire que nous sommes les derniers. Aujourd'hui, la Ville de Lausanne est, par rapport aux autres villes, dans une situation économique compliquée. Les gens qui paient des impôts en moyenne paient beaucoup moins d'impôts que toutes les autres villes. Et je crois que ça c'est quand même une chose qu'il faut regarder en face et arrêter de s'inventer des histoires. Si le but de la gauche, ou d'une certaine gauche, est que les gens restent pauvres, qu'elle le dise !

Ce n'est pas le but de la droite. Et j'en veux pour preuve ce qui se passe au niveau du Canton. Si créer des entreprises, attirer des gens d'une certaine richesse était totalement faux et complètement bizarre, mais mesdames et messieurs, le Canton de Vaud fait fausse route et depuis longtemps. Il y a des budgets qui sont dépensés dans le cadre de la promotion économique. Comme vous le savez, que vous soyez d'accord ou pas, il y a quand même des gens très riches qui sont attirés dans le canton ; d'ailleurs le canton de Vaud est une des régions en Suisse qui a le plus de, je dirai, d'accords fiscaux spéciaux avec des personnes particulières. Ceci a contribué à l'évolution du Canton en termes fiscaux, vous savez que la situation du Canton est bien meilleure que la situation de la Ville de Lausanne. Certains points peuvent être discutés en termes de répartition entre le Canton et la Ville. Je le veux bien, mais, tendanciellement, le Canton a implémenté ce qui nous est proposé ce soir. Et cela fonctionne. Qui de nous ne se gausse pas, ou n'est pas content quand une start-up de l'EPFL reçoit un investissement autour de plusieurs millions ? Pourquoi est-ce que c'est intéressant ? Ça crée des emplois durables dans les nouvelles technologies à forte valeur ajoutée. Et pourquoi est-ce que Lausanne ne pourrait pas faire la même chose ? Parce que nous n'osons pas.

Eh bien ! Osons, mesdames et messieurs. Soyons aussi visionnaires et comprenons que pour aider les pauvres, aider les gens qui ont besoin d'argent, il faut créer de la richesse. Donc, je vous invite à soutenir cette initiative et j'espère que la Ville de Lausanne pourra présenter un programme détaillé qui permettra de développer ce développement de richesse dans le cas de la Ville de Lausanne.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je suis un petit peu surpris et déçu, peut-être aussi même blessé de la part de certaines remarques qui vont beaucoup trop loin par rapport

à une volonté qui n'est pas celle d'exclure les gens de peu de moyens. Je suis moi-même fils d'ouvrier, j'ai eu la chance de bénéficier de l'ascenseur social, que nous permet la société dans laquelle on vit, que nous permet notre démocratie, et mon engagement politique, en tout cas, y pousse à continuer à développer ceci.

Ce que j'ai voulu montrer par ces chiffres, peut-être que je me suis mal exprimé, peut-être qu'il y a aussi des gens qui n'ont pas voulu entendre, c'est qu'ailleurs dans d'autres grandes villes, on arrive à disposer de plus de moyens. Ensuite, comme l'ont dit mes collègues, finalement c'est le Conseil, c'est la Municipalité, c'est le peuple qui en choisissant des programmes économiques décidera de la manière dont on se partagera ces richesses. Mais pour se partager quelque chose, pour créer quelque chose, pour faire avancer, il faut de la richesse.

Ce que j'ai voulu montrer, c'est que ce n'est pas les villes souvent décriées comme Zoug, comme Baar ou autres cantons comme Schwytz, qui y arrivent. Ils ont, je vous ai montré juste quelques taux d'imposition, ce n'est pas de cela que l'on parle, non, ce sont des villes comme Zürich, comme Bâle, qui partagent certainement les mêmes visions politiques, le même humanisme que nous, et vous m'excuserez, je ne pense pas qu'on puisse classer ces autres grandes villes de faire de la ségrégation. Donc, j'aimerais que la Ville de Lausanne regarde ce qui se passe ailleurs, pour voir comment on peut faire mieux.

Dans le privé, c'est comme ça qu'on évolue, c'est comme ça qu'on avance. Il y a des choix qu'on refuse pour des questions éthiques, pour des questions de politique, vous les accepterez ou vous les refuserez, mais donnons-nous la chance d'avoir ces choix à faire. Merci.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je crois que ce n'est pas très étonnant que le débat de ce soir dure un certain temps parce qu'il concerne des questions assez fondamentales.

Avant de donner une opinion sur le fond de la motion, ou transformée en postulat, j'aurais voulu revenir sur deux choses que mon très estimé collègue Johann Dupuis a dites tout à l'heure.

La première, c'est sur ce que je vais me permettre de rappeler le spectre de la gentrification. M. Dupuis, je regrette un tout petit peu que vous ayez cédé à une certaine facilité de discours qui est d'affirmer, comme ça de manière très carrée, que nous vivons comme toutes les autres grandes villes de Suisse romande, de Suisse, d'Europe, du monde, un phénomène de gentrification. D'ailleurs quand on vous écoute et que vous terminez en disant « les classes populaires fuient les villes parce qu'elles n'y trouvent plus à se loger », on a envie de vous demander, dans un contexte comme le contexte vaudois, où est-ce qu'elles vont ? C'est-à-dire qu'une fois qu'il n'y a plus de place à Renens, en termes de communes avec des loyers en moyenne plus abordables, ce n'est pas si facile de trouver. Le rêve de l'accession à la propriété dans les zones périphériques peu denses est probablement terminé pour la plupart d'entre nous, en tout cas de votre génération et de la mienne, et puis la construction de logements abordables hors des centres urbains n'a pas vraiment démarré. Donc, je suis juste un tout petit peu déçu que vous repreniez cette image qui, encore une fois, a toute sa pertinence pour un certain nombre de villes, y compris en Suisse, mais qui, à mon avis, ne rencontre pas la réalité pour ce qui est de Lausanne.

J'en veux pour preuve un calcul très simple qui est effectué chaque année par l'Office cantonal de la statistique, qui est celui de la valeur du point d'impôt, donc simplement de regarder combien un point d'impôt, peu importe le taux complet, mais combien un point d'impôt communal rapporte à la Commune et nous sommes dans une stabilité que j'oserais presque qualifier de déconcertante depuis 2009 de ce point de vue là, autour de 40 francs. Un vrai phénomène de gentrification, c'est-à-dire le remplacement de couches populaires qui ont des revenus plutôt bas par des classes moyennes supérieures ou des classes aisées qui ont des revenus plus élevés, aurait dû voir une augmentation

de cette valeur du point d'impôt. Or depuis dix ans, de manière concomitante donc à l'explosion du prix de l'immobilier dans la ville de Lausanne comme dans beaucoup d'autres villes, cette valeur du point d'impôt n'a pas augmenté. Et la raison en réalité, vous l'avez évoquée vous-même même si vous n'avez peut-être pas tout dit, probablement pas par volonté de dissimuler, mais pour ne pas être trop long, la raison est dans le fait que, comme on le sait, nous disposons à Lausanne d'un parc très important de logements subventionnés et d'un parc très important de logements en mains publiques.

Pour faire court, il y a quelques chiffres qui sont assez surprenants à cet égard, mais donc je pense que c'est important qu'on ne cède pas à la facilité de dire « Lausanne se gentrifie ». Aujourd'hui, il n'y a aucune démonstration statistique possible de ce fait et je vous invite à aller regarder les portraits statistiques par quartier et vous verrez que, là non plus, même dans les quartiers que l'on caricature un petit peu facilement, qui feraient l'objet d'une espèce de remplacement de population historique, populaire, d'immigrés par de nouvelles populations. En tout cas sur le plan statistique, et ce qui m'intéresse moi avant tout, c'est la répartition des revenus, après, la couleur de peau des gens m'est un peu égal, on ne constate pas cette réalité. Donc, ça je pense que c'est important, je pense qu'à la fin, on a les mêmes objectifs vous et moi, mais ne cédon pas à ce cliché de la gentrification.

Deuxième point : la politique des trois tiers. Je crois que c'est important de rappeler qu'elle a démarré il y a une dizaine d'années avec un préavis qui s'appelait le préavis « 3 000 nouveaux logements pour Lausanne » et avec le programme de législature de la législature 2006-2011 et le lancement du projet Métamorphose, quel était précisément l'objectif de la politique des trois tiers ? C'était de sortir du paradigme historique selon lequel toutes activités d'une collectivité communale dans le canton de Vaud sur le marché du logement consistait à construire du subventionné. Logements publics, c'était bien souvent logements subventionnés, à part, évidemment, ce que faisaient les coopératives, les fondations. Mais ce que faisait vraiment la politique de logement communale, c'était la politique de logements subventionnés.

La politique des trois tiers, je vous invite à aller lire le préavis 2007, quelque chose qui répond d'ailleurs à une motion Grégoire Junod, c'est toujours intéressant, et le premier préavis sur Métamorphose, ces politiques justement de diversification de la politique de construction de logements, visent en réalité des buts similaires à ceux que vise aujourd'hui M. Miauton avec son postulat, c'est-à-dire une diversification de qui peut arriver en ville et qui peut obtenir de nouveaux logements en ville. Le constat était simple, c'était que la construction de logements à l'époque était arrêtée ou disons avait de la peine à démarrer et l'idée c'était de se dire, la Ville doit s'impliquer pour la faire redémarrer, mais elle doit la faire redémarrer dans tous les secteurs à la fois et donc, y compris, grande nouveauté de l'époque, sur le marché libre. Et c'est de là qu'a découlé la politique de logement abordable qui a trouvé son héritage final dans la fameuse LPPPL.

Moi j'ai envie de regretter, parce que j'apprécie l'auteur de la motion transformée en postulat, l'échelle qu'il choisit, puisqu'en proposant un simple postulat au Conseil communal de Lausanne, il valide un petit peu l'idée que chaque commune doit regarder pour elle-même et que c'est finalement un problème lausannois que de savoir qui nous attirons, qui nous n'attire pas, qui est chez nous, qui paie des impôts, etc.

Je regrette cette échelle, non pas parce que je conteste fondamentalement l'idée qu'on s'interroge sur ces questions-là, mais parce qu'il se trouve conjonctuellement que la droite du Parlement cantonal vient de nous montrer, avec les votes sur la LATC, que lorsqu'il s'agit, au niveau cantonal, de mieux répartir l'effort et notamment de créer des incitations fortes pour les communes autres que Lausanne, pour caricaturer, pour simplifier, de construire des logements à loyers abordables, des logements dits

« d'utilité publique » dans la nouvelle loi que je viens de citer ou même des logements subventionnés. Alors là tout à coup, il ne faut plus de contraintes et il faut, si possible, même plus trop réfléchir. Il faut en faire le moins possible. Donc, je regrette l'échelle, et je pense que M. Miauton est trop intelligent pour ne pas partager au moins une partie de ce que je dis. Il sait que nous ne pourrons pas, au niveau communal, corriger des problèmes d'aménagement du territoire qui sont, au minimum, cantonaux et qui font qu'aujourd'hui, comme je l'ai exposé dans mon premier point par rapport à l'intervention de M. Dupuis, eh bien ! Il est difficile pour les personnes de condition modeste de se loger ailleurs que dans les centres urbains et par définition, du coup, il est difficile pour Lausanne de mettre en place une politique qui desserve ces personnes-là tant qu'il n'y a pas d'alternatives pour les accueillir. Et ça, je crois que c'est quand même un véritable problème qu'on doit se poser politiquement.

Pour conclure, et quand bien même, il y a peut-être quelques arrière-pensées qui font un peu penser à la théorie du ruissellement dans le raisonnement tenu ce soir par les défenseurs du postulat Miauton. Pour ma part et avec une partie du groupe socialiste, nous le soutiendrons, y compris parce que nous estimons que la Municipalité pourra très clairement démontrer dans sa réponse, que sa marge de manœuvre pour améliorer son attractivité, encore une fois, est extrêmement réduite étant donné l'environnement en partie hostile auquel elle a à faire face pour les motifs que j'ai évoqué tout à l'heure. Je donnerai un dernier chiffre, il ne se construit, ou plutôt un dernier élément politique, il ne se construit aujourd'hui des logements subventionnés presque plus que dans trois communes dont Lausanne dans le canton de Vaud. Vous voyez bien qu'évidemment, c'est difficile, dans ces circonstances-là, de mener la totalité des politiques de front, attirer des contribuables aisés, gérer la mixité des différentes classes de revenus et puis, en même temps, continuer à nous acquitter d'une tâche importante que personne n'a contesté ce soir vis-à-vis des personnes qui ont de la difficulté à se loger sur le marché libre.

Voilà, donc un oui timide, un oui qui devra peut-être conduire à se rendre compte que cette politique qui consiste à considérer que c'est chaque commune qui doit veiller pour elle-même à se constituer le bon panier de la ménagère de contribuables, n'est en réalité pas durable et probablement pas praticable, mais un oui quand même à M. Miauton.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Nous avons entendu ce soir une série d'accusations, de dogmatisme un peu à l'emporte-pièce, ce qui n'apporte pas grand-chose au débat. Je pense que Mme Gnoni a très clairement expliqué le refus nuancé et argumenté, non pas dogmatique, des Verts lausannois.

Ce n'est pas l'idée de trouver des nouveaux revenus qui pose ici problème, mais la question qui se pose, c'est de savoir lesquels, de quelle façon, et ici, le postulat c'était la motion, donc le postulat est très clair, c'est le 5^e paragraphe qui pose problème.

M. Miauton vous dites que vous ne parlez pas de contribuables aisés, vous n'avez peut-être pas relu votre propre postulat qui parle justement des contribuables aisés, des sièges sociaux, d'entreprises à haut potentiel de développement, en gros, on parle de multinationales.

M. Moscheni, je dois vous décevoir, vous êtes le directeur d'une PME, on ne parle pas de vous ici, on parle des multinationales qui ont juste leur siège fiscal qui devraient s'installer à Lausanne, c'est ça qui est recherché ici. Et nous l'avons aussi vu, on parle de politique touristique, le tourisme se porte bien à Lausanne, ça veut pas dire qu'on ne peut pas le soutenir, mais ça ne doit pas être une priorité, et la politique commerciale, effectivement, est déjà toute une série de plans d'action, il ne faut pas une nouvelle métastratégie dans le cadre d'un budget et de comptes qui devraient ici être mis en place.

Donc, voilà M. Gendre, c'était juste pour réagir par rapport à vos chiffres qui sont sympas, malheureusement un peu difficiles à cerner, à comprendre en si peu de temps,

flous et un peu petits, mais quelque part dans cette étude écoplan, on compare à une série de villes et puis avec des structures économiques tout à fait différentes, Zürich c'est la finance on le sait, Bâle c'est la grande chimie, Genève c'est à la fois la finance et le négoce des matières premières. Donc quelque part, les structures économiques ne sont pas tout à fait comparables et si vous dites que les villes de Baar, Zoug et Freienbach ne sont pas des paradis fiscaux et en plus gouvernés par la gauche, vous êtes franchement à côté de la plaque.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, je commencerai par répondre à mon estimé collègue M. Gaillard, parce qu'effectivement, je pense qu'on partage un certain nombre de choses dans l'analyse de cette situation et personnellement ça me blesse qu'il n'arrive pas aux mêmes conclusions que moi.

Donc, je crois que l'élément en commun est que M. Gaillard n'a certainement pas voulu nier le phénomène de gentrification, tendance lourde qui touche toutes les grandes villes de Suisse je tiens à le rappeler, mais je tiens aussi à lui donner raison ; tendance lourde qui n'affecte pas Lausanne de manière spécialement ostentatoire. Pourquoi ? Et il l'a lui-même dit, parce que Lausanne a, de longue date, mené une politique très volontariste en matière de gestion des coûts du logement et je crois que là-dessus, sauf erreur, Benoît Gaillard et moi-même sommes absolument d'accord. Ce que je reproche à M. Benoît Gaillard, par contre, dans son analyse, c'est que dans son acceptation du contenu du postulat Miauton, il va exactement à l'encontre de tous les efforts qu'a fait la Ville de Lausanne jusqu'à maintenant pour lutter contre cette gentrification. Et je vais lui en donner la preuve.

A l'instant même, il a dit que la ville de Lausanne, dans son ensemble, n'était pas victime de gentrification. Je lui rétorquerai que, dans les quartiers où la Ville de Lausanne a une certaine maîtrise du logement et du foncier, il n'y a pas eu cette gentrification et dans les autres où le privé est propriétaire du sol, où cette gentrification a eu lieu de manière beaucoup plus forte, et je donne en exemple, le quartier du Flon. Et si vous ne me croyez pas, vous pouvez aller vous renseigner sur l'évolution des loyers et sur l'évolution de la population, des commerçants et des habitants dans le quartier du Flon et vous verrez que vous serez obligés de me donner raison sur la gentrification du quartier du Flon ces trente dernières années.

Ensuite, pourquoi je trouve aussi regrettable que certains du Parti socialiste s'associent à ce postulat, je pense ici qu'il s'agit d'un piège et je vais vous expliquer pourquoi. Parce qu'effectivement, les postulants ont été assez intelligents pour enrober leur texte d'une diatribe acceptable politiquement pour des gens de gauche. Le contenu du texte, je le répète, n'est pas acceptable pour ceux qui défendent une éthique socialiste. Une éthique socialiste qui sous-entend un critère d'égalité. Pourquoi ? Alors reprenons le contenu du postulat qui part d'un constat simple : il n'est pas possible. Alors, le but du postulat est de rendre Lausanne plus riche, c'est dit texto dans le titre « rendre Lausanne plus riche », donc le titre de votre postulat, et vous constatez vous-même dans le développement de votre postulat qu'il n'est pas possible de rendre Lausanne plus riche en baissant le taux d'imposition. Vous êtes coincés à ce niveau-là, donc pour attirer les hauts revenus, vous ne pouvez pas abaisser le taux d'imposition.

Qu'est-ce que vous proposez de faire à la Ville de Lausanne ? Vous proposez à la Ville de Lausanne de mettre en œuvre une politique proactive pour attirer plus facilement les hauts revenus, donc de nouveaux contribuables riches ou des entreprises à forte capacité contributive, c'est le texte de votre postulat, ne venez pas me dire que je surinterprète. Je vous ai dit que, faire cela, ça porte un nom dans le langage scientifique, ça s'appelle la gentrification, vous ne le dites pas dans le texte, je me permets de vous le dire et ne venez pas me dire que je surinterprète votre texte, c'est la conséquence même de ce que vous demandez. Je vous ai aussi dit que cette

gentrification est un phénomène déjà en cours que vous voulez accentuer, et je vais vous expliquer pourquoi.

Cette gentrification, puisque vous ne voulez pas le comprendre, est négative pour ce que vous appelez les classes moyennes, alors peut-être clarification. Ce que vous appelez les classes moyennes, vous pensez peut-être que vous en faites partie ? Non, mesdames et messieurs, je pense que la plupart des gens qui sont ici ce soir sont plutôt des gens relativement aisés, parce que pour moi quelqu'un qui gagne plus de 100 000 francs par année n'est certainement pas quelqu'un de la classe moyenne. On parle de gens peut-être qui gagnent moins de 60 000 francs par année. Enfin, je pense qu'on a tous des définitions différentes, mais ne venez pas me dire que vous êtes des classes moyennes, spécialement les gens ici qui sont entrepreneurs ou propriétaires d'une entreprise.

Cela étant dit, quel est l'impact sociétal sur le fait qu'on veuille accroître la capacité contributive moyenne des citoyens dans une ville telle que Lausanne ?

Vous voulez donc attirer des contribuables plus riches pour que la capacité contributive moyenne des habitants de cette ville augmente, attirer des contribuables plus riches a un impact sur quoi, mesdames et messieurs ? Sur les coûts de la vie. Plus vous attirez des contribuables riches dans une ville, plus vous avez les coûts de la vie qui vont avoir tendance à prendre l'ascenseur sous l'effet de la capacité contributive de ces personnes. Plus vous allez avoir un impact également sur les prix du logement puisque dans un mouvement conjoint entre propriétaires voulant attirer des locataires à capacité contributive plus élevée, et la pression qui est mise par ceux-ci, vous avez un phénomène d'augmentation du loyer, c'est un simple phénomène d'offre et de demande, je suppose que vous êtes tous capables de comprendre ce phénomène.

Vous prétendez qu'attirer des contribuables plus riches va, par un effet de ruissellement, profiter aux plus pauvres. Mesdames et messieurs, c'est erroné, c'est exactement l'inverse qui va se produire. Vous allez augmenter les coûts de la vie et les coûts de loyer qui pèsent déjà de manière atroce sur les gens des classes moyennes, donc ceux qui gagnent moins que vous en l'occurrence et les classes modestes, ceux qui gagnent beaucoup moins que vous. Donc, s'il vous plaît, si vous partagez un tant soit peu une éthique égalitaire, vous vous devez de refuser ce postulat.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Très brièvement sur ce que vient de dire M. Dupuis. J'aimerais préciser M. Dupuis, oui, vous surexagérez le sens de notre postulat, ça c'est certain, mais je voulais surtout revenir sur ce qu'ont dit Mme Sangra et M. Dubas précédemment.

Alors manifestement quand on écoute les Verts et bien le PLR fait plus confiance à la Municipalité que les Verts, mais on commence à en avoir l'habitude ces dernières séances de Conseil, à vrai dire. Mais Mme Sangra, vous avez affirmé, en fait, les problèmes relatifs à la croissance. Alors certes, on peut avoir une position qui serait de refus de toute croissance pour Lausanne ou même de refus de croissance pour le reste du pays ou le monde, mais ce n'est pas la politique des Verts à Lausanne qui, me semble-t-il, ont accepté Métamorphose, le stade, la Rasude et tous les autres grands projets de développement de la Ville. Donc manifestement, c'est une idéologie que vous prenez ad hoc, une idéologie d'aubaine qui n'est pas celle de votre parti.

Pour le reste, si on réfléchit de façon un peu plus terre-à-terre, peut-être toujours sur cette question de la croissance, il ne faut pas oublier que Lausanne est une ville centre et même la ville centre d'une agglomération importante et qu'au sein du territoire, ça fait du sens aussi de chercher à relocaliser les postes de travail dans ces villes, ainsi que le logement pour éviter des pendularités. Donc, on a aussi au sein du territoire un certain sens à essayer de rendre Lausanne plus attractive pour le tissu économique. Preuve en est que le plan directeur qui a été adopté par le Conseil fédéral il y a trois

mois, finalement confère un potentiel de croissance aux agglomérations qui est beaucoup plus important que les autres territoires vaudois.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Alors, j'avoue que je suis un tout petit peu désappointé par la durée de ce débat, et heureusement que quelque part il y a un match de hockey qui permet de me distraire un tout petit peu, parce que je crains qu'on ait un tout petit peu perdu le sens des réalités, pour ne pas dire le puck de vue dans ce Conseil.

De quoi parle-t-on ? On parle d'un postulat qui propose une piste de réflexion à la Municipalité de dire voilà, il y a peut-être un certain nombre de mesures à adopter dans un domaine particulier ou une certaine direction alors, qui peut-être économiquement ne plaît pas forcément à une partie de cet hémicycle, mais il n'en demeure pas moins que c'est de la politique et parfois, on propose des choses qui ne plaisent pas forcément à nos préopinants. Cela étant, on en est au stade de la prise en compte d'un postulat et ça fait bientôt plus d'une heure et je laisse madame la présidente chronométrer les interventions, mais j'imagine qu'on en est bientôt à plus d'une heure.

Donc, pour une prise en compte d'un postulat qui ne demande rien d'autre à la Municipalité que d'étudier et de présenter un certain nombre d'idées.

Et aujourd'hui, on fait le procès de ces idées qui n'ont pas encore été mises sur le papier. Alors là, je m'étonne un tout petit peu du processus intellectuel parce que, quelque part, on dit « ben voilà », on essaye d'améliorer une situation, on essaye également de créer un certain dynamisme économique alors n'en déplaît à certains, mais oui, des entreprises créent des postes de travail et sans entreprises, il est très difficile d'avoir des postes de travail, ça c'est une réalité. Je crois que je n'ai pas fait d'études sur le gentrisme ou une autre notion qui m'a dépassé dans le débat entre M. Gaillard et M. Dupuis. J'avoue que j'ai été dépassé sur ce débat, mais ce que je sais, c'est que les entreprises petites, moyennes, grandes, eh bien, elles créent des postes de travail, elles créent quelque part de la capacité économique et toute entreprise est, à mon avis, la bienvenue sur le territoire lausannois. Premier constat.

Deuxième chose: si ce fameux 5^e paragraphe qui permet finalement d'expliquer un certain nombre de réflexions posées, est le seul motif qui amène les Verts à refuser ce postulat, je m'étonne un peu car il n'aurait peut-être pas fallu écrire « des contribuables plus aisés ». Mais oui, mesdames et messieurs, malheureusement, il y a des contribuables aisés et il y a peut-être encore des contribuables plus aisés et je pense que ce n'est pas totalement faux, sous l'angle de la gestion de la collectivité de se dire : eh bien, c'est peut-être aussi intéressant de les avoir domiciliés sur le territoire lausannois et pas simplement en périphérie, qui doivent, par ailleurs ensuite, prendre leur véhicule pour venir au centre-ville pour exercer leur activité économique, ça peut aussi être une question qui peut se poser.

Enfin, s'agissant des entreprises à haut potentiel de développement, alors là, je crois qu'il faut recadrer le débat aussi ici, on ne cible pas spécifiquement telles ou telles entreprises, on dit des entreprises qui ont un potentiel de développement. Donc l'idée, c'est d'attirer peut-être des entreprises qui aujourd'hui sont petites, mais qui ont de nouveaux moyens de production, qui ont de nouvelles idées de développement et qui pourront un jour également amener une plus-value globale.

Donc je crois que ce postulat aujourd'hui, c'est un postulat qui doit profiter à l'entier de la collectivité, qui doit profiter non seulement aux personnes qui « sont aisées », mais ainsi, doit profiter également aux autres personnes de la collectivité, car pour pouvoir avoir un tissu social efficace, pour pouvoir avoir une aide sociale, pour pouvoir avoir des interventions de la première heure et pour pouvoir aider les gens qui sont dans le besoin, eh bien, nous avons besoin également d'avoir des gens qui créent des richesses et qui permettent d'avoir des richesses qui soient redistribuées.

Donc, si l'on est cohérent, eh bien, on aura envie d'accepter la prise en compte, je répète, prise en compte de ce postulat et de débattre dans quelques mois des réponses qui seront apportées par la Municipalité avec des mesures qui seront peut-être intelligentes, qui seront peut-être convaincantes et d'autres qui le seront moins ou d'autres qui seront écartées pour des motifs politiques, mais ce débat aura alors réellement lieu d'être, mais ce soir, je crains que nous ayons perdu une partie de notre énergie et une partie de notre temps pour débattre d'un postulat qui demande uniquement la présentation d'un certain nombre de mesures. Je vous remercie de votre attention.

La présidente : – Merci, je suis d'accord avec vous sur longueur de la prise en considération du postulat, mais, M. De Haller, vous avez également contribué à rallonger la discussion.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Alors la politique c'est comme aux finances, il y a des gens qui contribuent plus, là je vais contribuer encore un petit peu plus longtemps à la discussion.

Juste pour, répondre à M. Dubas qui parlait de chiffres flous et petits, il a quand même bien réussi à lire qu'il y avait Freienbach, Zoug et Baar, donc il a quand même bien su voir. Ce qu'il n'a pas su voir, c'est que quand il parle de structures économiques, ce qui est étonnant dans les chiffres que j'ai présentés, c'est que Zürich, la ville économique dont vous vous êtes targués que ce n'était pas du tout le même système que Lausanne, eh bien, la Ville de Zürich paie par habitant en contributions IFD morales, donc les entreprises, 1,41 fois moins que la Ville de Lausanne.

Et c'est là que c'est intéressant dans le système, c'est que finalement la Ville de Lausanne s'en sort très bien et que peut-être le modèle qu'on a envers les entreprises, il suffit peut-être de le multiplier, de continuer à développer, de donner des zones de développement, ajustements de ces futures entreprises capables d'amener du développement économique dans notre ville.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je serai bref. Restons factuel, je donne rendez-vous à M. Dupuis dans quelques années lorsque la Ville de Lausanne aura une situation financière bien meilleure et que nous pourrons, au niveau du budget, avoir plus d'actions, peut-être sociales, qu'il votera le cœur vaillant.

Quant à M. Gaillard, je veux lui dire que je suis déçu en bien par rapport à sa prise de position, même si j'attendais un peu plus de courage de sa part par rapport à un postulat qui n'a que le bon sens comme raison.

La discussion est close

M. Stéphane Wyssa (PLR), rapporteur : – La Commission a voté comme suit, elle recommande au Conseil la prise en compte de ce postulat par 8 voix contre une et 3 abstentions.

La présidente : – Nous allons voter à l'électronique, donc celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat votent oui, celles et ceux qui refusent non et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Par 46 oui, 16 non et 9 abstentions, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

Nous en avons ainsi terminé pour cette soirée et je vous donne rendez-vous à dans quinze jours.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 22h30